

Nouvelle Série,
Première Année

Numéro 3

Janvier 1948

ETUDES MELANESIENNES

BULLETIN PERIODIQUE DE LA SOCIETE D'ETUDES MELANESIENNES



ETUDES MELANESIENNES

BULLETIN PERIODIQUE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MELANESIENNES

SIÈGE SOCIAL

NOUMEA

(NOUVELLE-CALÉDONIE)

Le numéro : 75 francs

Ce bulletin est destiné à toutes les Sociétés et Groupements d'études océaniques, aux Instituts, Musées et personnes que les questions d'ethnographie sont susceptible d'intéresser

AU LECTEUR — T. ORIOL.....	5
LA ROUSSETTE (Note d'Ethnologie néo-calédonienne) M. Maurice LEENHARDT	11
INFILTRATION DES POLYNÉSIENS DANS LES ILES VOISINES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE — E. CANÉ....	14
LES ELETOKES DE MARÉ (Loyalty) — R.P. DUBOIS.....	18
FEOHA (Danse et chant de guerre de Li'ou) — M.H. LENORMAND	23
DECOUVERTES RECENTES DE SITES PETROGLYPHIQUES EN NOUVELLE-CALÉDONIE — T. ORIOL.....	29
NOTES SUR UN ANCIEN VILLAGE FORTIFIÉ ET UNE TOMBE ROYALE DE L'ILE WALLIS — Mgr PONCET	51
DECOUVERTE D'UN GISEMENT DE POTERIES INDIGÈNES A L'ILE DES PINS — M.H. LENORMAND.....	54
UN TERRAIN TETANIGÈNE PRÈS DE PONÉRIHOUE — Dr. FOUCARD	59
SIMPLES REMARQUES SUR LA BIOLOGIE DES COLONIES DE CRABES DE MAGENTA — Dr. RISBEC.....	61
NOTES D'ORNITHOLOGIE CALÉDONIENNE — L. Mac MILLAN..	67

Actes de la Société

NICOLAS HAGEN	77
Statuts de la Société.....	80
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 3 mars 1947.....	86
Procès-Verbal de la Réunion du Comité Actif du 10 avril 1947....	91
Arrêté du 1 ^{er} mars 1940 portant création et organisation du Musée Néo-Calédonien	93

Chroniques

Vikings du Pacifique.....	97
La Conférence des Mers du Sud.	100
La Recherche Scientifique dans le Pacifique.....	105
La Voix de la France dans le Pacifique.....	108
Pour une Collection du Centenaire	110

Comptes-rendus

Maurice LEENHARDT — Langues et dialectes de l'Austro-Mélanésie	115
Aubert DE LA RUE — Les Nouvelles-Hébrides, Iles de Cendre et de Corail	118
Paul VOIS — Prisons flottantes	120

Documentation et miscellanées

Préparation d'un dictionnaire tongien.....	125
Bibliographie linguistique de Tonga.....	126
Histoire de Fiji.....	127
Périodiques et publications traitant de l'Océanie.....	127
Organismes scientifiques s'intéressant aux Etudes Océaniques	131
Réimpression des numéros 1 et 2 du Bulletin « Etudes Mélanésiennes ».....	135

COMITE D'HONNEUR

Président

Monsieur GEORGES PARISOT, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie
et Dépendances

Vice-Présidents

Sir PETER BUCK, Directeur du Bernice Bishop Museum

R.P. PATRICK O'REILLY, Secrétaire Général de la Société des
Océanistes

Professeur PAUL RIVET, Directeur du Musée de l'Homme

Membres

Monseigneur BRESSON, Vicaire Apostolique de la Nouvelle-Calédo-
nie.

M. le Pasteur BRABANT

MM. BARNETT, Consul d'Australie

BAUDOUX

BOILOT, Chef du Service des Travaux Publics

BONNEAUD, Président du Conseil Général, Directeur des Etablisse-
ments Ballande-

BROWN, Consul des Etats-Unis

CANÉ, ancien Président du Conseil Général

CATALAN, Consul de Belgique

J. DALY, Directeur de la Maison Barrau

DESMAZURES, Président de la Chambre d'Agriculture

Colonel DIX, Directeur de la Société de Ouaco

GERVOLINO, Délégué de la Nouvelle-Calédonie à l'Assemblée
Nationale

Le Directeur du Service de Santé

N. HAGEN, Président de la Chambre de Commerce

JUNCKER, Chef du Service de l'Instruction Publique

Colonel LABADIE, Commandant Supérieur des Troupes du Groupe
du Pacifique

H. LAFLEUR, Conseiller de la République pour la Nouvelle-Calédonie

Le Directeur de la Banque de l'Indochine

LEYRAUD, Directeur de la Société Havraise Calédonienne

MARTIN, Chef du Service des Mines

Le Chef du Service des Affaires Indigènes

RAPADZI, Directeur de la Société «Le Nickel»

RATZEL, membre du Conseil Privé

H. SAUTOT, ancien Gouverneur des Colonies, Maire de la Ville de
Nouméa

VERKUYL, Consul des Pays-Bas

— 4 —
COMITÉ ACTIF

Président honoraire

M. E. CANE

President

M. N. HAGEN

Vice-Présidents

M. le PASTEUR BRABANT

M. PIERRE MARIOTTI

R. P. BUSSY

Vice-Président du Conseil Général

Conseiller Général

Sécrétaire-Général

T. ORIOL, *Professeur de Philosophie*

Sécrétaire-Archiviste

Trésorier /

M. MAURICE H. LENORMAND

M. LAVILLE

*Di, toiné d'Ethnologie, Lauréat
de l'Ecole des Langues Orientales*

Sous-Directeur de la S.H.C

Assesseurs

MM. ARNOULD, *membre de la Mission Géologique*

BASTIAN, *professeur au Collège*

J. BERNIER

NUMA DALY

Dr. LANGUILLON

F. LEGRAS, *Conseiller Général*

H. SCHMIDT

Dr TIVOLLIER

Conseiller technique

M. MAURICE LEENHARDT, *fondateur de la Société*

AU LECTEUR

Après un sommeil de plusieurs années (de sept ans, exactement, un peu comme dans un conte de fées) la Société d'Etudes Mélanésiennes vient de renaitre de ces cendres.

Au moment de sa création, en 1939, nous exposons succinctement dans le premier numéro de cette Revue, les buts de notre Société. « Le centre de nos travaux, c'est l'indigène, son âme, sa vie, sa technique, ses coutumes, mais aussi son milieu, et l'on comprendra jusqu'à quel point ce terme nous permet de déborder les cadres un peu particuliers de la pure ethnographie. Il ne s'agit rien moins que de recueillir, coordonner et, si possible, expliquer l'ensemble des faits qui, en Calédonie, présentent un intérêt spécifiquement mélanésien ? C'est dire que le sol, son histoire, la flore et la faune, bref, tout ce qui constitue les cadres permanents ou changeants de la pensée vivante de l'homme, l'ensemble des conditions naturelles ou historiques qui ont infléchi la civilisation mélanésienne dans le sens de leur action, tout cela doit devenir l'objet de notre étude puisque tout cela explique l'homme. »

Incontestablement, la création de notre Société répondait à une nécessité culturelle évidente puisque les

débuts de notre groupement connurent un succès presque inespéré. Encouragée et soutenue par l'Administration et le public, la Société d'Etudes Mélanésiennes avait pu, dès sa création, faire paraître une Revue dont la belle présentation et la tenue scientifique avait été vivement approuvées par nos nombreux adhérents, tant en Nouvelle-Calédonie qu'en France et à l'étranger.

Hélas ! la guerre est venue et avec elle, son cortège de misères et d'infortunes. On avait alors bien d'autres soucis que ceux de la science pure. Des ressources insuffisantes, un Comité actif dispersé, des communications difficiles... Il n'en fallait pas davantage pour obliger la jeune Société à se mettre en veilleuse ; en attendant des jours meilleurs.

Ces jours sont revenus. Les pressantes sollicitations de nos nombreux amis et adhérents, les encouragements de diverses Sociétés scientifiques et, en particulier, de la Société des Océanistes de Paris présidée par notre fondateur, nous ont amené à grouper un noyau d'hommes actifs et profondément attachés au pays, décidés à reprendre les travaux de la Société d'Etudes Mélanésiennes, sous une forme plus vivante que jamais. C'est eux qui furent désignés par l'Assemblée Générale du 3 mars 1947 pour former le Comité Actif de la Société. Celui-ci compte donc parmi ses membres, des représentants du Conseil Général, des hommes appartenant aux professions et aux classes sociales les plus diverses, mais surtout des hommes qui aiment la Nouvelle-Calédonie ou que leur longue expérience des hommes et des choses du pays attirait tout naturellement vers notre groupement.

Aujourd'hui, plus que jamais, le Pacifique est à l'ordre du jour. De grandes conférences internationales, à Washington et à Canbéra ont placé récemment au tout premier plan les divers problèmes de la Recherche scientifique dans le Pacifique Sud. Ces Conférences ont mis sur pied des projets de travaux auxquels la France doit participer pour une large part. L'objectif principal de ce grand programme de Recherches c'est précisément l'étude des divers problèmes relatifs aux populations in-

digènes et à leurs conditions d'existence. Le moment ne pouvait donc être mieux choisi pour une renaissance de la Société d'Etudes Mélanésiennes. Elle se propose, en effet, comme nous l'avons dit, d'étudier l'Homme et son milieu, de situer, et, si possible, de résoudre, les grands problèmes humains ou naturels qui peuvent se poser en Mélanésie et plus spécialement, en Nouvelle-Calédonie. Elle pourrait donc bien devenir, dans le vaste programme de Recherches internationales qui vient d'être élaboré, l'expression concrète des aspirations françaises et calédonniennes quant à l'objet de cette enquête, l'organisme spécialement qualifié pour donner, avec l'aide des autorités et du public, l'impulsion nécessaire à l'organisation des sciences humaines et sociales dans le Pacifique français. L'attrait de ces belles recherches a suffi à lui seul, à réunir, sous le signe de la Science et de l'Etude, les hommes de bonne volonté qui ont assuré la tâche de faire revivre notre Société. C'est d'un heureux augure : Si la guerre, par ses terribles enseignements, a mis la Science à l'ordre du jour, il n'en reste pas moins que le plus bel aspect de la Science, c'est encore la serene atmosphère dont s'entoure la recherche désintéressée du vrai, en dehors des faux problèmes et au dessus des vaines inquiétudes qui épuisent l'esprit sans jamais le satisfaire.

Nos efforts ont été compris et ont reçu les plus précieux encouragements. M le Gouverneur Parisot, en acceptant la présidence de notre Comité d'Honneur, a bien voulu donner à la Société d'Etudes Mélanésiennes l'appui moral de son haut patronnage. Le Conseil Général à l'unanimité, nous a accordé une allocation de cinquante mille francs pour nous permettre de faire face à nos premières dépenses. Ce beau geste de confiance de la première Assemblée locale est un témoignage évident de l'intérêt porté par le pays aux manifestations de l'esprit. Nous nous réjouissons profondément d'une largeur de vues qui vient d'être démontrée avec éclat par nos Conseillers généraux dans le grand programme décennal d'un milliard récemment voté ; près de la moitié de ce crédit est consacré au développement social et intellectuel de la Colonie.

Devant des témoignages de confiance et d'amitié aussi évidents, nous nous devons à nous-mêmes de prouver au public que cette confiance était bien placée. C'est pourquoi nous présentons aujourd'hui, sous un aspect rajeuni et sous un format plus maniable une Revue qui, nous l'espérons, ne sera pas jugé indigne de ses aînés d'avant-guerre. Nous avons travaillé à en améliorer la présentation scientifique et à en accroître l'intérêt par une illustration plus abondante. Ce que nous avons voulu créer, avant tout, c'est une œuvre conçue et réalisée en Nouvelle-Calédonie, démonstration concrète, aux yeux de la France et de l'étranger, non pas de ce qu'on « pourrait » faire, mais bien de ce qu'on fait, dans notre belle Colonie du Pacifique, en matière de culture et de tradition scientifique française. C'est là, croyons-nous, la meilleure publicité. Elle vaut bien les plus éloquents discours et les projets les plus ambitieux.

Cependant, nous adressons à tous un pressant appel pour soutenir notre effort, si nous voulons que cette Revue, présentée aujourd'hui au public paraisse normalement deux fois par an. Qu'elle devienne donc votre Revue. Que la Société d'Etudes Mélanésiennes devienne votre Société. Chacun peut nous aider par ses travaux, ses contributions ou, plus simplement, en devenant membre de la Société. Elle est largement ouverte à tous ceux qui, en s'inscrivant comme membres à vie, membres actifs, ou membres adhérents, veulent montrer l'intérêt qu'ils portent à la culture française en Nouvelle-Calédonie. En fixant le montant de nos cotisations à une somme délibérément très modeste, nous avons voulu faire de cette Société et de sa Revue, des organes de diffusion intellectuelle auprès d'un public aussi large que possible, et non pas l'œuvre d'un groupe fermé de spécialistes.

Ainsi, avec l'aide de tous, nous ne nous contenterons pas d'affirmer les droits de l'esprit français, mais nous assumerons la tâche d'en faire connaître les œuvres.

T. ORIOL

LA ROUSSETTE

Par M. MAURICE LEENHARDT,

Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes

Ce gentil animal, qui anime les paysages du soir joue un grand rôle dans la société indigène. Il a des mœurs faciles à observer et sur plus d'un point il rappelle aux humains, leur propre comportement dans la vie. Totem vénéré des uns, il est pour tout canaque un symbole de virilité. On recueille son poil, et le roule autour d'un point de chaînette fin. Ce rouleau de feutre brun est teint en rouge sombre. Et il constitue dès lors les longs cordons semblables à de la laine brun rouge qu'on appelle communément « poil de roussette ». Lorsqu'un enfant est né, on noue autour de ses reins une ceinture de ce poil. En toutes les articulations du corps, le néo-Calédonien s'orna de cette laine, et tous les instrument ou ornements auxquels il attache du prix portent en ligature, ou en tresses de luxe, des cordelettes de poil de roussette. Au mariage, on en remet des échevaux à l'épousée et ce cadeau est un souhait de prospérité maternelle. Et quand dans les pilous, les femmes portent un jupon de poil de roussette, elles ont atteint au comble de l'élégance

Ainsi chaque spire du poil de roussette autour d'un canaque ou d'un objet de son appartenance forme un cercle magique et roborateur.

A voir la grande chauve souris voleter au dessus des arbres pour se nourrir des baies du fatte, on ne s'attendait pas à ce qu'el-

le joue un tel rôle. Mais la légende indigène est unanime sur ce point. Chaque grand clan est représenté dans la littérature orale par un oiseau ou un cheiroptère. Et la roussette demeure un symbole de la société canaque en ce qu'elle a de plus ancien.

* * *

Les indigènes parlent d'une roussette qu'ils nomment la roussette abordée (meu ciri). Elle n'est pas bonne à manger. (Les riverains du Nord nous diront s'il existe une roussette non comestible. Sinon il s'agit là d'une donnée totémique). Cette roussette passe pour être l'enfant d'un poisson de récif.

Elle aborda au rivage, à l'embouchure d'une vallée. Accrochée à une racine de palétuvier, elle se sécha doucement au soleil durant toute une semaine. Fortifiée, elle se couvrit de poils et monta sur un palétuvier plus grand, où elle demeura deux semaines. Puis elle s'en vola dans les cieux.

Ces origines marines peuvent être le souvenir d'une immigration. Elle peuvent être aussi dans la légende une glose imaginée par des émigrés entrés dans la Société Calédonienne, et emmêlant son passé avec le leur.

Seules les légendes sur la roussette, ou les coutumes à son endroit peuvent aider à éclairer ce temps de la pré-histoire canaque. Quoiqu'il en soit les récits indigènes montre à peu près toujours la roussette en lutte contre les oiseaux représentant d'autres clan. Nous en donnons trois ci-dessous. (1)

LA ROUSSETTE ET LE NOTOU

Dans les hautes branches d'un arbre était perché un notou. Plus au dessous se trouvait suspendue la roussette. Le notou laissa tomber sa fiente sur la roussette.

(1) Ces légendes, comme aussi bien maints détails donnés ci-dessus sont traduits directement de textes indigènes.

Les Etudes Mélanésiennes centraliseraient volontiers toutes les légendes que l'on pourrait recueillir du folklore indigène. Il importe de ne pas écrire soi-même une légende entendue, mais de la faire écrire par le conteur lui-même dans sa langue et de la traduire ensuite avec lui. S'il ne sait écrire, la faire noter sous sa dictée, par un autre indigène.

Moins ce dernier sera fier du français d'école meilleure sera sa littérature. Car le mode français introduit dans le cerveau jeune, altère la pensée indigène, et empêche l'élève de l'exprimer selon sa propre originalité.

— Hé l'homme là, ne sais-tu pas ce que tu fais? Ne sais-tu pas que je suis chef?

Mais le notou de riposter :

— Ah! tu dis que tu es un chef? Mais, vois, la tête est en bas, vers la terre.

— Tu dis que tu es chef? proteste la roussette

— Je suis chef, ma tête est dans les cieux, et les Chefs se revêtent de mes plumes (1)

— Je suis chef aussi, reprend la roussette. On se ceint de mes poils et on mange mes entrailles (2)

Ils se baltirent. Le notou tomba dans le feu, et son plumage pris sa couleur de brun roussi. La roussette se heurta dans la cendre, et de là vient la tâche blanche de son cou.

Aussi est-il interdit aujourd'hui de mettre au feu ou de rotir le notou (3). Quant à la roussette, on met de la cendre sur ses doigts lorsqu'on veut lui arracher son poil (4)

LA ROUSSETTE ET LE RAT

Tous deux allaient au bain et avaient suspendu (à une branche) leur corbeille de provisions. Ils se mirent à compter : à qui demeurerait le plus longtemps sous l'eau sans respirer? Mais le rat cessa vite de compter, il resurgit à la surface, sortit en hate de l'eau et pris les deux corbeilles de provisions. Quand la roussette, à son tour, réapparut, elle constata la disparition de ses vivres.

LA ROUSSETTE ET L'EPERVIER

Ils demeuraient ensemble jadis.

Une nuit la roussette proposa :

-
- 1) Le manteau du masque est fait de plumes de notous et les porteurs de masque sont au service des Chefs
 - 2) Littéralement : mes détritns. La roussette se nourrissant de fruits parfumés, le Canaque fait griller l'animal sans le vider.
 - 3) Ce serait donc que le notou est bouilli et que cette tradition ne remonte pas au-delà de l'époque où la poterie fut introduite.
 - 4) C'est l'explication d'une technique

— Et vois-tu, nous restons là, toujours dans l'allée, assis. Je pense. Faisons nous une case.

— Très bien, dit l'épervier. Faisons là, ce n'est pas difficile.

Ils s'endormirent.

Au matin, l'épervier avertit la roussette :

— Reste ici et coupe des poteaux. Je vais monter au vent, car l'alizé est doux.

Et il partit, monta au vent, s'en alla vers le Sud à la croupe du pays, puis à l'autre extrémité, d'un côté, de l'autre, car l'alizé était doux.

Durant ce temps, la roussette préparait les pieux.

Au soir, l'oiseau revint.

— Raconte moi quelque chose, suggère la roussette.

— Il n'y a rien à conter. J'ai volé de côté et d'autre. Notre case, nous la ferons demain.

Et ils s'endormirent.

Au matin, l'épervier dit encore :

— Hé ! tu planteras les poteaux. Je vais m'étendre au vent, car l'alizé est doux.

Il ouvrit ses ailes, et partit.

A son retour, la roussette l'interpelle.

— Se passe-t-il quelque chose au dehors ?

Et l'épervier raconte ses pérégrinations.

A quoi la roussette répond :

— Mon homme, demain, nous édifierons la case.

Et ils s'endormirent.

Au matin, l'épervier s'adressa encore à son compagnon :

— Tu chercheras de la peau de niaouli, je vais planer dans le vent, car en ce moment l'alizé est excellent.

Il s'envole. Et quand il rentre le soir, la roussette lui suggère encore :

— Raconte moi.

Il détaille les aventures de son vol, et conclut :

— Demain nous dresserons notre case.

Et ils s'endormirent.

Au matin l'épervier recommande à la roussette de couvrir la case, tandis qu'il voguerait sous l'alizé favorable.

La roussette reprit le travail et acheva la demeure.

Or une grande pluie survint. La roussette pénètre dans sa case, et en ferme l'entrée.

Mais l'épervier, au loin, est saisi par le froid. Il songe à la case, et veut y aller d'un trait. Il arrive. Il crie à la roussette :

Ouvre, j'ai froid.

— Je n'ai pas le temps. Je t'ai toujours dit : Faisons la case, et tu allais te répandre dans les alizés,

L'épervier gémit :

— Aou moéé ! Roussette, j'ai trop froid !

Et l'épervier mourut de froid, tandis que la roussette était en sa demeure.

Et elle y est encore aujourd'hui.

INFILTRATION DES POLYNÉSIENS DANS LES ILES VOISINES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Par K. CANÉ, *Président honoraire de la S.E.M.*

Les Polynésiens sont un peuple de navigateurs qui, avec leur pirogues doubles, ont colonisé presque toutes les îles du Pacifique, du moins les petites. Ils ont apporté partout leur langue qui se parle presque universellement dans le Pacifique, avec de légères variantes de dialecte à dialecte, et, par leur langue, on peut trouver trace de leur infiltration dans des îles restées en presque totalité mélanésienne. Les faibles effectifs qu'ils pouvaient amener avec leur pirogues ne leur permettaient pas de conquérir, pour s'y établir à demeure, les grandes îles très peuplées telles que les Salomon, les Nouvelles-Hébrides, et la Nouvelle-Calédonie. Ils y ont fait, cependant, des incursions, et, dans certaines petites îles, fondé des établissements. Ainsi Ongtong Java, un atoll des îles Salomon a une population et une langue maories. Plus près de nous, aux Nouvelles-Hébrides, une île située à l'est de Tanna s'appelle Futuna, non évidemment wallisien. Et je me rappelle que M. Repiquet qui avait été Gouverneur de la Colonie française des Nouvelles-Hébrides, étant allé en voyage dans cette île, avec les miliciens originaires d'Ouvéa (Loyalty), ceux-ci dirent au Gouverneur : « Les gens d'ici parlent comme nous ».

En effet, à une époque ne remontant pas à plus de quelques centaines d'années, une migration importante partit

deux extrémités de l'île d'Ouvéa, Saint-Joseph et Maulé. Les descendants parlent le wallisien et le chef, sous l'autorité duquel ils se trouvent placés, porte encore le nom de Nikelo.

D'autres infiltrations plus anciennes se produisirent à Maré. Il n'en reste plus de tradition précise, mais elles sont incontestables quand on examine la race de l'ouest de Maré qui portent des traits annonçant un métissage polynésien très net, alors que ces traces sont très faibles dans l'est où les nouveaux venus ne pénétrèrent pas. Là vivent encore quelques familles de la vieille race mélanésienne primitive. Ses individus sont plus petits, plus noirs et ressemblent aux indigènes des Nouvelles-Hébrides. Dans le pays, on les appelle les Eletokes ce qui signifie «les vieux chefs». Les nouveaux venus n'imposèrent pas leur langue mais apportèrent avec eux des mots désignant des animaux ou des outils inconnus avant eux et qu'ils apportèrent. Ces mots ont passé dans d'autres tribus des îles ou de la Grande Terre. Les animaux ou les outils qu'ils désignent s'appellent de la même façon dans toutes ces tribus : signe qu'il s'agit bien de mots désignant des choses importées, sans quoi elles auraient des noms différents dans chaque langue. Ces mots sont tous du dialecte tongien, ce qui montre que les polynésiens qui ont colonisé les Loyalty étaient (sauf à Ouvéa) originaires de Tonga.

Ainsi, la patate douce s'appelle dans toute la Nouvelle-Calédonie *koumala* ou *kumala*, ce qui est la forme tongienne du maori *kumara*. (à Tahiti : *cumera*).

La scie s'appelle partout *kili*. Le cocotier qui, d'après les traditions calédoniennes, n'est pas originaire du pays s'appelle partout soit *nu* à Maré et Lifou, *ngé* dans le Sud, *niu*, je crois, dans le Nord (ce qui est facile à vérifier). En tous cas, les formes *nu*, *ngé*, ou *niu* s'apparentent étroitement au tongien *niu*.

A Maré, *talofa* signifie : salut, ce qui est une forme tongienne du mot *aroha* qui signifie salut en maori. Deux mots qui semblent venir de l'anglais *flour*, le pain (de flour) et *pork*, le cochon (de pork) sont cependant donnés par les auteurs, notamment Tregear, comme maoris du dialecte tongien. Ils sont universellement employés en Calédonie et aux Loyalty.

Le marteau s'appelle à Maré *samala*. Ce mot vient de l'anglais *hammer*, mais s'il était venu directement de l'anglais à Maré, il s'appellerait *hamara*. Le changement de l'h en s et du r en l est évidemment dû à son adoption par les Tongiens.

La case calédonienne n'a pas de fenêtres. Celle de Maré en a une et elle s'appelle *malamala*. Or, *Maramarami* signifie en maori : la lumière. Tout écrit, livre ou lettre s'appelle, en Calédonie, et aux Iles : *tusi*. Ce mot vient du maori *tuhi* qui signifie : dessiner, tatouer.

Le chien s'appelle aux Iles et à certains endroits de la Grande-Terre ; *kuli*. A Maré, c'est le chat qui s'appelle *kuli*, et ce mot est une forme tongienne du mot maori *kuri* (tahitien : *uri* qui veut dire : chien) une table s'appelle à Maré *laulau*, et ce meuble était évidemment inconnu des anciens habitants. Or : *raurau* signifie en maori quelque chose de large. Ce ne sont donc pas les anglais, mais les Tongiens qui ont apporté cet article d'a-meublement.

LES " ELECTOKE " DE MARÉ (LOYALTY)

par le R.P. DUBOIS, *missionnaire à Maré*

Les Si Ruehezi

Voici un des nombreux récits sur les débuts de la population maréenne. Je le tiens principalement d'un homme de Tawainedre, Awanedre Serei Yawai, âgé de 56 ans, le dépositaire des traditions de sa tribu. C'est un des survivants des Si Xacace de la Roche, race eletøke, qui fut massacrée en grande partie aux environs de 1800.

Les premiers habitants de Maré occupaient les deux buttes volcaniques de Rawa et de Peorawa. (1) Mais, à cette époque, ces endroits ne portaient pas encore ces noms. On les appelait *rue Hezi*, les deux hezi (2) et leurs habitants étaient les *si Ruehezi* (3), nom qui est encore porté par la famille descendant de

(1). *Rawa* veut dire la terre, de préférence la terre fertile, avec une nuance de couleur rouge. *Peorawa* veut dire : sur la terre.

(2). — *Rae* est l'article du duel. *Hezi* est un mot que les Maréens ne comprennent plus. Peut-être, le radical du mot est-il *zi*, que l'on retrouve dans le mot *sine*, une propriété, un domaine, une terre possédée. Mais on dit *zi-go*, ma propriété. On retrouve ce mot dans l'îlot, *si hmitot*, la propriété sainte, la terre-sainte, récifs où passaient les âmes des morts de Lifou, avant d'aller à Heo (Beaupré). *Zi* est également un pluriel que l'on retrouve comme préfixe de l'impératif, par exemple : *ho zi huè*, allez-vous en ; ou devant des pronoms : *zi-ehem* (vous) ; *zi-ice* (eux), en langage trivial ou basement familier. Ce mot *hezi* reparait dans *osione* (le temps, la durée, le moment, ce qui montre bien que les indigènes qui ont formé leur langue concevaient le temps d'une manière spatiale : *est-ione* (*iene* n'étant qu'une désinence possessive).

(3). — Les préfixes *si* ou *serei* (plus respectueux) signifient : habitant de, et précèdent les noms de presque toutes les familles de Maré.

21°



TIGA

1212

2050

1750

DOUDOUNE

1620

1370



MARE

La Roche

Limite

Rawa

Tadine

Peorawa

Watao

716

ILE MARE
ET DEPENDANCES

22°

168°

leurs chefs. Ceux-ci habitaient Peorawa et leurs sujets Rawa. Ces deux buttes étaient alors des îlots émergeant de la plaine encore recouverte d'eau.

Le premier chef des si Ruehezi s'appelait Wakone (le bourgeon,) parce qu'il jaillit spontanément du sol, comme le bourgeon terminal d'une plante (*Kone*) (4).

La population augmentant, les familles durent se séparer, ce qui amena inévitablement des scissions politiques. Le premier à ne plus vouloir se plier sous l'autorité des si Ruehezi, fut Wadrarepieno, qui alla s'établir avec ses enfants sur la Roche (*titi*), alors que l'eau du lagon baignait encore le pied de cette falaise. Ses descendants s'établirent à l'emplacement de la chéfferie actuelle de la Roche, au lieu dit *Puane*, d'ou leur nom de si *Puane* (5). Les si *Puane* ont à peu près entièrement disparu. Il n'en reste plus qu'une femme, Uneniangomé, à Wakoné.

Chaque Hezi sera le point de départ de deux grands groupes de familles. Sont sensés être issus de Peorawa : les si Ruehezi qui, plus tard, s'adjureront la belle plage de Dranine à l'Est de Tawaiuedre ; les si Kayece ; les si Pecuaene qui détruiront complètement l'autorité des si Ruehezi et prendront la place dominante dans le Nord-Est de l'île ; les si Neie ; les si Athua ; les si Hnadidi ; les si Puane ; les si Thunu ; les si Gitiija, etc... et, en particulier, les familles Eletoke de l'Est.

Viendraient de Rawa : les si Taxerue, et une branche importante, les si Xacace, les si Terole, les si Gurewoe, les si Tapepa, les si Tahnedé, les si Urawa, et les autres familles Eletoké de l'Ouest. Les si Hnerece, ayant comme famille de chefs les si Rawa, resteront à Rawa même et dans ses environs. Cependant, une branche importante, les Acakaze, iront du côté de la pointe de Rekabeo (cap Roussin).

Ces premières familles eurent la possibilité de se choisir de bonnes terres. Ce furent les Eletoke (6). Les autres tardivement arrivées à l'indépendance politique, ou immigrées postérieurement, furent réduites à la portion congrue, et ne parvinrent à ce tailler une part au soleil que moyennant des guerres souvent atroces.

(4). — Le préfixe *wa* est respectueux et signifie : le vieux ou : petit.

(5). — Ce nom de *Puane* vient de *pua*, le trou de la tombe (cf : *pa* : le cimetière, le pays des tombes) parce que ce lieu avait été un cimetière et est resté un endroit sacré, encore actuellement.

(6). — Le nom d'Eletoke vient de *elene* (sommet, tête) et *toke* (aîné). Ce sont les aînés qui dominent.

Est-ce à dire d'après ce récit que les Eleteke soient tous issus de la même souche ? Pour ma part, je ne le crois pas. Il est difficile de se prononcer, car tout étranger adopté prend les traditions de la famille qui l'a reçu. D'autre part, s'avouer étranger, c'est déclarer n'avoir aucun droit au terrain. C'est pourquoi il est beaucoup plus facile, à Maré, d'avoir des traditions sur les premiers Eleteke que sur les populations d'immigration postérieure.

WAKONE

(d'après *Awanedra serei Yewai*)

Wakone, premier chef des si Ruehezi à Peorawa, eut deux fils, Deiwané, l'aîné, et Waicané, le cadet. (1) L'aîné avait beaucoup de sujets et en recevait beaucoup de présents mais il méprisait son père et son frère cadet, et ne leur faisait jamais part de ce qu'il recevait. Ceux-ci lui dirent : « Pourquoi ne penses-tu pas à nous ? ». Mais il les envoya promener parce qu'il se sentait fort. Alors ils le maudirent dans ses biens (*cacede* en maré) Ton terrain sera perdu pour toi. Il ne sera pas renommé dans le pays. Tu ne sera pas le plus puissant et tu ne domineras pas. On ne te regardera pas comme le grand chef, et ta terre (de Peorawa) ne sera pas admirée. Les gens regarderont comme chef ton frère cadet et tu seras chassé d'ici.

De cette malédiction vient le mépris des indigènes pour Peorawa jusqu'à mainteant. Depuis un temps immémorial personne n'y habite. C'est uniquement un terrain de culture, d'abord des chefs si Ruehezi, puis des chefs si Ruemeçe, de Tawainedre leurs héritiers. Ceux-ci l'ont même cédé à un colon.

La famille de Deiwané fut massacrée, et celle de Waicané prit sa place. Telle serait l'origine des guerres à Maré. Selon une tradition qui m'a été plusieurs fois confirmée et qui avait déjà été notée par le R.P. Boillot en 1890, les premiers eletekes étaient plutôt pacifiques et n'étaient pas anthropophages.

De ce Waicané viendrait la famille actuelle des si Ruehezi, dont la récente généalogie des chefs est la suivante :

(1) . — *Deiwané* vient de *deiwa*, lofig, pour l'espace et le temps, en langage respectueux (*pene iwateno*) mot qui correspond au mot *uwe*, *iwetal* en langage familier (*pene animace*). *Né* est une désinence respectueuse de des noms propres, qui possède une nuance de puissance ; *wone* veut dire puissant d'un pouvoir spirituel par exemple un sorcier, un *yace* (divinité). *Wacané* veut dire petit garçon et vient de *waaica* (*wa* ; *aica* : garçon.)

Deiwané, le vieux chef qui établit les si Gureshara à la Roche aux environs de 1810

X..... (Awanedre a oublié son nom)

Waicane

Wacourané

Waicané, pasteur protestant né vers 1868

Waconé, âgé d'un peu plus de quarante ans. Wakelé

Deiwané son jeune fils.

LEGENDE DE LO

Légende maréenne sur les origines de la population eletoke

Lo est un oursin femelle qui demeure à Pakada avec ses semblables oursins. Elle est leur reine. Elle ne fait que parler, mais personne ne lui obéit. Tous ses sujets font : « pft ! » Lo dit : « Ce n'est pas la peine.. » Elle est en colère et elle part. En arrivant à Enene (à l'Est de Peorawa) elle entend une voix : « Hé ! l'autre ! où vas-tu ? » — « Je ne sais pas où je vais ». — « Vas à Peorawa. Il y a des bananes mûres, des cannes à sucre, des ignames : il faut faire cuire pour toi et manger. » C'est le *yaace* (divinié) *Kugu* (le lézard) qui lui parle. Elle part à Peorawa. Le soir : elle entend encore la voix de Buyu qui lui dit : « Ce soir, tu vas aller allumer le feu dans la case. » (Manière indigène de demander le mariage). Buyu lui dit encore : « Tu vas coucher là ! » Lo est allée se coucher dans la case. Buyu est rentré aussi et couche avec elle. Quelques jours se passent et la femme est enceinte. Mais les enfants qui lui naissent sont tous des lézards, des quantités à la fois. La femme reste avec ses enfants, les *re-tei-Buyu* (les fils du lézard) les premiers maréens. La femme est encore enceinte et ce sont encore des lézards qui sortent.

Un soir, Buyu va voir sa femme ; mais, avant de rentrer, il a enlevé sa peau de lézard, et c'est encore un grand garçon. Sa femme sort, allume du feu et brûle la peau de Buyu. Au jour, celui-ci sort pour la prendre, mais elle est détruite.

Buyu dit à Lo : « Tu as brûlé ma peau. Eh bien ! tous les enfants seront désormais des garçons. » Ils demeurent à Peorawa. On apprend qu'à Rawa, il y a la fête des *wakokoruwa* (ignames de chef à Rawa) pour le chef des *mo-yaace* (sortes de

génies qui vivent en tribu comme des hommes, généralement des lutins). Lo dit à ses enfants : « Si vous voulez aller à Rawa, il faut revenir ce soir. » « Les garçons partent, ornés de feuilles sur la tête, le corps et les jambes (*hna gala buice*). A leur arrivée à Rawa, les moyaces se disent entre eux ; « Kei ! qui sont ceux-là ? » — « Ce sont les enfants de Buyu ». Le soir, on a donné des ignames aux jeunes gens, et ils sont retournés chez leurs parents.

Un jour, Lo dit à ses enfants : « Vous allez chercher des coquillages pour nous deux (Buyu et elle). » Chacun des Re-tei-Buyu a emporté son caillou ; ils en ont fait un tas au lieu dit Penelo. C'est le *wagi ni Re-tei-Buyu*, le tas de pierres des enfants du Lézard (sur la route de Penelo à Patho, déjà signalé par Sarrazin. Ou voit toute l'île de cet endroit.) Ils vont à la mer, cherchent des coquillages.

De retour chez leurs parents, ils leur ont dit : « Qu'est-ce que nous allons devenir ? Il faut chercher des femmes pour nous. » C'est ainsi qu'ils se sont dispersés tout autour de l'île pour se marier chacun de leur côté. Il n'y en a que deux qui soient restés à Peorawa avec leurs parents : Waica i Ruehezi et Waica i Kaece (le petit garçon de Ruehezi et le petit garçon de Kaece).

Notes explicatives sur la légende de Lo

Lo est une espèce d'oursin, mais c'est également un nom de pays que l'on retrouve un peu partout dans le Pacifique soit sous sa forme simple comme Lo des Torrès, soit sous sa forme plus développée *Lau*, en particulier du côté des Fiji. On le retrouve surtout combiné dans des noms de lieux. Ainsi aux Hébrides, à l'île appelé *Malo* par les blancs, mais par les indigènes *Moabo* ou *M'abo*, *Malo* est le nom des petits îlots qui avoisinent la terre principale, *malomalo* celui des bancs de sable ; et *maloko* celui des récifs de corail. La combinaison *Kolo* ou *Koro* est très fréquenté : *Malikolo*, *Vanikoro*.

A Maré, on trouve : *Lohma* (*Lo grand*) et *Lothi* (*Lo perdu*), deux noms de petits rivages du côté de la Roche.

Un certain nombre de noms d'individus qui paraissent avoir été d'abord des noms de lieux sont composés avec Lo ; *Lo-i-Mo*, (*Lo de Mo*, nom si Neie et si Tahadene, famille etetoke) ; *Lo-i-Ni*, nom Node ri Kurubu,

Comme suffixe. *Lo* signifie : en haut et à l'Est. Mais c'est une particule de lieu. Ainsi, pour dire : en haut ; on dit *lo-re-rane* (lo du ciel). Pour dire en bas, on dit *lo-rodé* (de *lo-ro*, s'enfoncer et de *de*, sauter, descendre).

La mère des premiers maréens est donc, me semble-t-il leur terre-mère. Ces premiers Maréens sont confondu avec les premiers hommes, de même que le premier chef des si Ruehezi Wakone, est confondu avec le premier ancêtre de l'humanité. C'est pour cela qu'ils sont les enfants de *Buyu*, la divinité souche de l'humanité.

Il y a l'épisode curieux de la femme qui détruit la peau du lézard. Cela n'a pas l'heur de plaire à son époux car sa réponse à tout l'air d'une punition. Par suite de l'action de la femme les *re-tei-Buyu* perdent la ressemblance de leur Père pour celle de leur mère. Cet épisode se retrouve dans plusieurs contes maréens.

La légende met ensuite en relation *Rawa* et *Peorawa*. L'injonction d'avoir à rentrer de *Rawa*, le soir même, semble bien vouloir signifier que les habitants de ces deux buttes ont la même origine, mais que les chefs étaient à *Peorawa*. Ceci est en accord avec le récit d'*Awanedre serei Yewa*.

La pyramide *Wagi-ni-re-tei-Buyu* a été faite à la manière de *Lo*, *pene Lo*, ce qui confirme que *Lo* est bien un nom de pays. Le lieu du tas a été appelé *Waputa node*, c'est à dire : là où les gens *node* ont planté (*gula*, le tas (*wa*)). Les gens de *Rawa* de leur côté, ont rappelé le souvenir de leur migration par un mur en pierre *bubudra* (aragonite ?), nommé *Wagi gulamaco* : (*wa-gi* : le mur ; *gula* : une portion, à la rigueur une population ; *hman* : ce qui a beaucoup marché).

F E H O A

Danse et chant de guerre de Lifou

par M. H. LENORMAND,

Diplômé d'Ethnologie. — Lauréat de l'École des Langues Orientales

Les fehoa sont les vieilles danses authentiques de Lifou (Iles Loyalty). Leur thème est toujours guerrier. La mimique chorégraphique de la troupe des danseurs est accompagnée d'un chœur de chant dont les paroles décrivent les différentes phrases des luttes guerrières.

Ces chants épiques se déroulent le plus souvent sur un mode mineur et le thème mélodique se résume en une courte phrase musicale de quelques notes qui, répétées sans cesse, prennent l'allure d'une véritable incantation magique galvanisant les muscles et le cœur des futurs guerriers.

Le rythme indéfini de la danse et des paroles, les stridences et les roulements de sifflet caractéristiques, les battements sourds qui scandent les pas, font des Fehoa des pièces chorégraphiques et épiques d'une barbare beauté et d'une grande séduction.

Aujourd'hui, les Fehoa ne sont plus connus et dansés qu'une fois par an, dans le district de Gaïca, qui, bien qu'étant le plus petit district de Lifou, est aussi le plus mélanésien.

Dans l'ancienne vie tribale de Lifou, les jeunes garçons, au sortir de l'enfance, ne vivaient pas chez leurs parents. Cha-

que village avait sa case commune, le hmehlôm, où les jeunes gens (thupêresi) devaient demeurer sous la surveillance des vieux. C'étaient les vieux qui étaient chargés de leur éducation qui leur servaient de parrains, leur apprenaient les différentes techniques nécessaires à leur future vie d'homme : celles de la pêche et de la chasse, la fabrication des ustensiles et des armes. À chaque occasion et aux veillées dans la case, ils leur enseignaient les coutumes du pays, leur racontaient les exploits des héros guerriers, et de quelques personnages célèbres, les récits légendaires sur l'origine des familles et des clans et les explications mythiques des phénomènes de la nature et de la vie.

C'est ainsi que les fehoa, danses guerrières, étaient de véritables exercices préparatoires aux combats dont les chants accompagnateurs étaient destinés à exciter l'ardeur et la bravoure des futurs combattants.

Au début de la danse, les lignes des danseurs formant une troupe en carré, sont agenouillées, le buste en avant, la tête inclinée dans le recueillement, tandis que le chef de chœur debout sur le front de la troupe, commence la mimique des gestes et entame le chant. Puis, les garçons se lèvent et, dans un magnifique mouvement d'ensemble, d'une précision impeccable, exécutent les gestes et les pas de la chorégraphie.

Les chants des deux premiers fehoa dont nous donnons le texte et la traduction, ont été enregistrés à Paris, au Musée de la Parole, lors de l'Exposition coloniale de 1931, par le Grand-Chef Boula et quelques uns de ses sujets (disques N° 3970 et 3971).

Upine Un

Entrailles de serpent

C'est le chant de Kum et de Palapio, deux guerriers du clan des Angapico

La danse et le chant sont destinés à apprendre au jeune garçon la tactique de la guerre-éclair, de l'attaque brusquée et triomphante qui surprend l'ennemi et l'abat rapidement.

Upine une	Entrailles de serpent
Upine une	Entrailles de serpent
Xelc ne une	Intestins de serpent
Zohunie dhè la goe tro lue nekonat	Zohun moi que regardent les deux [enfants]
Dho mina ha ciwè e Tama	Le soleil est à l'ouest sur Tama
Sasafi tro angehmaè	Vite qu'ils reviennent
Drulima ha e hnin' etet	Drulima (le gand serpent est dans la [pierre]
Kapa pi hê Zike ukewet	A saji Zike un crochet

A wetrê ukeineqê dhê
Qalikote dhê Kicihma
Traqat i Angat ' atesie
A nyinyape ne hê Ngazoco
Ea dhê la kete wenepeiny
A thithingê hê la koi Wabel
Hleghelege hnameci
Hadeuê cia pi ko ni ecat !

Aeng'uthe Losi
A nanê hi nyupê e Xumoz
Kote ne dhu pê hê
Kote wa hê geca
Tha hê e Hulucialo
E koho e Huilati
A mekênie dhu pê hê
Wamitu me Sapot
E kohiê e Hnamek
Ke male ga co dhon
Upine une
Upine une
Xeie ne une

Pour harponner ses lèvres
Il se tortille Kicihma (le serpent)
Voici les Angatesi
Court à leur devant Ngazoco
Qui a enlevé les œufs du serpent
Pour offrir à Wabel
Il a dépouillé la peau du cadavre
Resplendissante ma force a surpassé !

Neveu de Losi
Toi garde le passage de Xumoz
Il fuit déjà
Il s'enfuit boiteux
Finie l'attaque à Hulucialo
Là-haut à Huilat
Feront bonne garde alors
Wamitu et Sapot
Là-bas à Hnamek
Car c'est un défilé
Entrailles de serpent
Entrailles de serpent
Intestins de serpent

Nyine Uato

Le Nyine Uato a pour thème la retraite que les jeunes guerriers devront savoir mener également si l'ennemi se montre le plus fort. Le chant décrit les péripéties de la bataille en ses lieux successifs et jusqu'au refuge final, tandis que les guerriers Wanaz, Saiodhé et Kai maintiennent la ligne d'arrêt.

Pili thupêatesidhe hiê
Foê i Traeclau

Lue Saihulo Wazau
Gedhe ishi komidhu
E hune pohnu Nacanyau
Wazau
Qakote a qadha lolal ishi
Tro shê a utine Mengoni
Kowe cahmidhê ishi
Nangenu i Hmakanyê e hiê
Luete lepe la ishi wazau
A uti hê kolopi e hiê
Huiateialo wazau
Luelue Qeno
Lue amelene kot
E cahuqa e Kuien
Oni Heneshewen
Qanying' amekotin
Tro a lepi nyuden
E ciepi e Kiamu
Me Thupene Wangenu
Wazau
Huite dhu pê hê
Watrengê me iho wazau

Pili jêvne homme de là-bas
Femme jolie avec le peigne en Bam-
(bou

Les deux Saihulo
Ont déclaré la guerre
Sur la plage de Nacanya
Wazau
Qakote a déclaré cette guerre
Faisons irruption contre les Maréens
Vers le lieu de la bataille
Nangenu fils de Hmakany, là-bas
Tous deux poussent le combat
Jusqu'au loin là-bas
à Huiateialo
Les deux Qeno
Tous deux sauvegarde la troupe
(postés) là-bas sur la plage de Kuien
Heneshewen proclame
C'est moi qui dirige
Pour battre eux (nos ennemis)
Au Nord de Kiamu
Et à Thupene Wangenu
Wazau
Sauvez
Paniers et nattes

Hna lepe hnei Sinepo ti Alo
Udhi Wiamadra Laenuelaen
Joxu hē sho Apikai qat
A hao i Putrany e hūe
Ange noko i Meleu wazau
Qa caha lo giti Qemek
A tro a lepe eahun
E hnalapa i Apicē ti Alo
Ulume Wanaz
Wene cilē hē ai
Saiodhi me Kai
Kote hun e ciwē Hnaon

Attaqués par Sinepo de Alo
Udhi fils de Wiamadra Laenuelaen
Tous d'ux avons gagné avec Apikai
La troupe bat en retraite là-bas
Les fils de Meleu
descendent de la falaise de Qemek
Pour nous frapper
Sur le terrain de Apicē de Alo
Ulume fils de Wanaz
côte à côte avec moi
Saiodhi et Kai
Protégeons la retraite de l'Ouest à
Hnaon

DECOUVERTES RECENTES DE SITES PETROGLYPHIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE

par T. ORIOL,

Professeur de Philosophie

La carte des pétroglyphes calédoniens telle qu'elle a été établie par le professeur G. H. Luquet, d'après les travaux d'Archambault, montre que l'immense majorité des anciennes pierres gravées qu'on trouve en si grand nombre en Nouvelle-Calédonie, se situe sur la Côte Est entre Canala et Hienghène. Dans une étude publiée en Avril 1939, dans le numéro 2 de cette Revue, nous avons indiqué, en précisant la notion de densité relative sous une forme plus rigoureuse que ne l'implique la simple position des sites, que les quatre cinquièmes des pétroglyphes découverts en Nouvelle-Calédonie se trouvent compris dans un rectangle de 750 km² qui s'étendrait le long de la Côte Est, de Cauala à la rivière Tchamba. La carte pétroglyphique de Luquet-Archambault donne, en somme, l'impression d'une très grande richesse sur un espace réduit, alors que les autres pétroglyphes se trouvent sporadiquement disséminés sur une aire considérable. (cf. Luquet. *L'art néo-calédonien* p. 36).

Ces « blancs » importants de la carte Luquet-Archambault peuvent tenir à des raisons diverses. Il est probable que les auteurs inconnus des gravures sur pierre se sont, de préférence, fixés sur la Côte Est, région fertile et accueillante qui offrait, à tous points de vue, des avantages certains pour un habitat permanent. En tous cas il semblerait, comme nous le disions, que « la

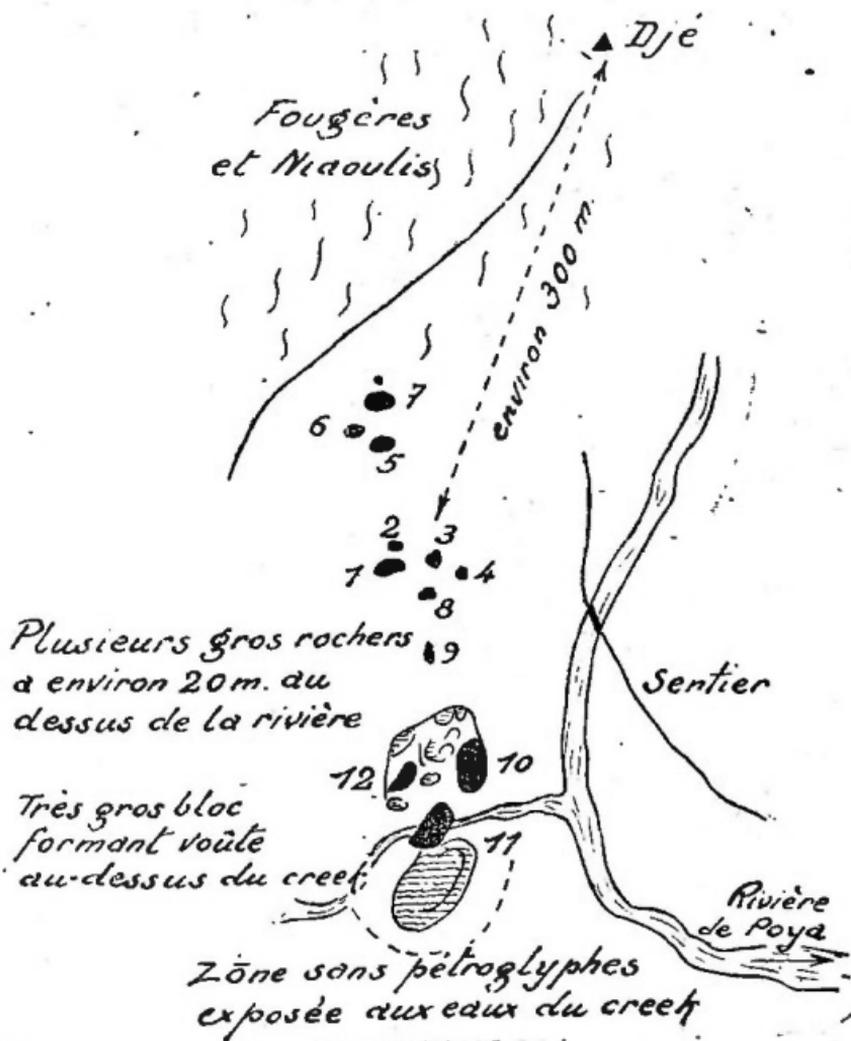
partie centrale de la Côte Est se soit présentée comme une région d'élection pour la technique pétrogllyphique, où qu'une civilisation, dont cette technoique constituait un des caractères, se soit fixée sur une aire déterminée, pour rayonner ensuite, directement ou par voie d'influence, jusqu'aux confins de l'île ». Il est clair, d'autre part, que certaines régions particulièrement inhospitalières ne pouvaient offrir aucune ressource à une civilisation, primitive dont il serait vain de rechercher les traces là où elle ne pouvait se maintenir avec quelques chances de succès. C'est le cas, par exemple, des grands massifs miniers du Nord, de portions étendues de la chaîne Centrale, ou de la Plaine des Lacs, au Sud.

Il resterait enfin une troisième raison qui, loin d'exclure les deux premières, viendrait plutôt s'y ajouter. La carte d'Archambault serait à compléter. Bien qu'Archambault ait pratiquement visité toute la Nouvelle-Calédonie, et peu d'hommes l'ont connue aussi bien que lui, il est probable que de nombreux sites ont dû échapper à ses investigations. Cela s'explique fort bien et n'enlève rien aux immenses mérites de son travail. Loin de là. Archambault, on le sait, a fait ses recherches dans des conditions particulièrement difficiles, à une époque où les moyens de communication n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. En l'absence de toute tradition indigène sur les pierres gravées, il a clairement laissé entendre que seul, le hasard l'a pour ainsi dire mis en présence des sites qu'il a découverts. Certains d'entre eux se trouvent, d'ailleurs, en des lieux forts éloignés ou assez inattendus. On peut donc normalement conclure qu'il en reste encore à trouver.

C'est ce que l'examen de la carte de la Côte Est nous avait amené à penser. En règle générale, les pétrogllyphes de la Côte Est appartiennent à la catégorie « bord de rivière ». Ils se trouvent échelonnés le long de cours d'eau comme la Houailou, la Ponérihouen, ou la Tchamba. Des exceptions assez frappantes subsistent cependant. Rien, par exemple, ou pour ainsi dire rien n'est signalé le long de cours d'eau importants comme la Hienghène, la Tiwaka ou la Tipindjé. Si l'on songe aux difficultés d'accès de certaines rives (c'est le cas, par exemple, du cours inférieur de la Ouaiémé) ou encore au fait que les pierres gravées se trouvent fréquemment au bord d'un petit affluent ou d'un creek et non pas au bord de la rivière principale, on ne saurait s'étonner de ces lacunes. Archambault connaissait parfaitement la région. Il n'a pu, cependant, rencontrer tous les sites existants.

Une occasion exceptionnelle nous fut offerte de compléter en partie du moins la liste des sites catalogués dans l'ouvrage de G. H. Luquet. En avril 1946, arrivait à Nouméa, M. Rou-

SITE PETROGLYPHIQUE DE NEKRAOUA



thier, agrégé de l'Université, chef d'une mission géologique qui avait pour tâche de dresser, en même temps que la carte de l'île, l'inventaire des ressources minières de la Colonie. L'arrivée de M. Routhier précédait de quelques jours celle de ses collaborateurs immédiats, MM. Arnould, Avias, professeur agrégé, et Grünwald de Mortillet. Les membres de la Mission géologique entretenirent immédiatement les relations les plus amicales avec la Société d'Etudes Mélanésiennes ou plus exactement avec les anciens membres de la Société qui s'occupaient alors de sa laborieuse résurrection. Les géologues s'intéressaient, il va sans dire, aux gravures sur pierre ! Nous leur avons donc fourni le catalogue d'Archambault-Luquet, en leur signalant les « blancs » qui existaient dans les régions où leur mission les appelait à travailler. Leur passionnant métier de savants (et de sportifs) devait naturellement les amener dans les endroits les plus reculés. Et si le hasard les mettait en présence d'un site péroglyphique non encore signalé, leur science pouvait apporter un certain nombre de précisions utiles sur quelques points jusque là trop négligés dans de nombreux ouvrages qui traitent de la question : position exacte du site, orientation du plan de gravure, nature géologique de la roche, etc. . .

Peu de temps après leur départ pour la « brousse », les géologues nous envoyaient les premiers résultats de leurs trouvailles. Elles étaient d'importance. Indépendamment de l'immense travail que comportent les recherches dont ils sont spécialement chargés dans leur domaine particulier, les membres de la mission géologique ont fait de très intéressantes découvertes qui touchent à la préhistoire calédonienne. Ils ont bien voulu en donner la primeur à la Société d'Etudes Mélanésiennes. Qu'ils soient remerciés ici chaleureusement du précieux et amical concours qu'ils ont apporté à nos travaux personnels.

Voici donc, d'après les notes et croquis de MM. Routhier, Arnould, Grünwald de Mortillet et Avias, la description des nouveaux sites découverts.

LE SITE DE NEKRAOUA

Ce magnifique site a été découvert et relevé par M. Routhier, le 5 mars 1947, dans la vallée de la Haute-Poya, à 500 mètres environ au sud du Saint-Djé, non loin de la tribu de Nekraoua. Il comprend une douzaine de blocs gravés (cf. carte, *fig. 1*)

Nature géologique : grès blanc à platine rubéfiée du St Djé.

Roche n° I Longueur AB : 4m. environ

Hauteur CD : 2m.50 environ (*fig. 2*)

SITE de NEKRAOUIA

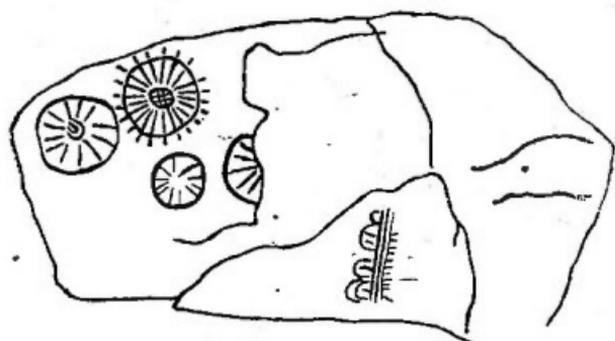


Fig. 2. Roche 1 (Face Sud.)

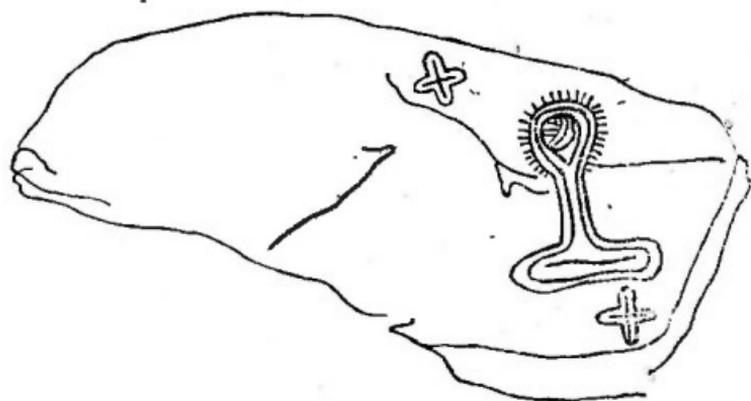


Fig 3 Roche 1 (Face Nord.)

SITE de NEKRAOUA

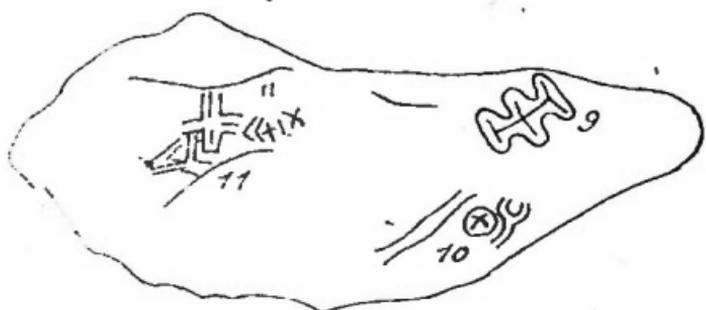


Fig. 4
Roche 1. (Face supérieure)

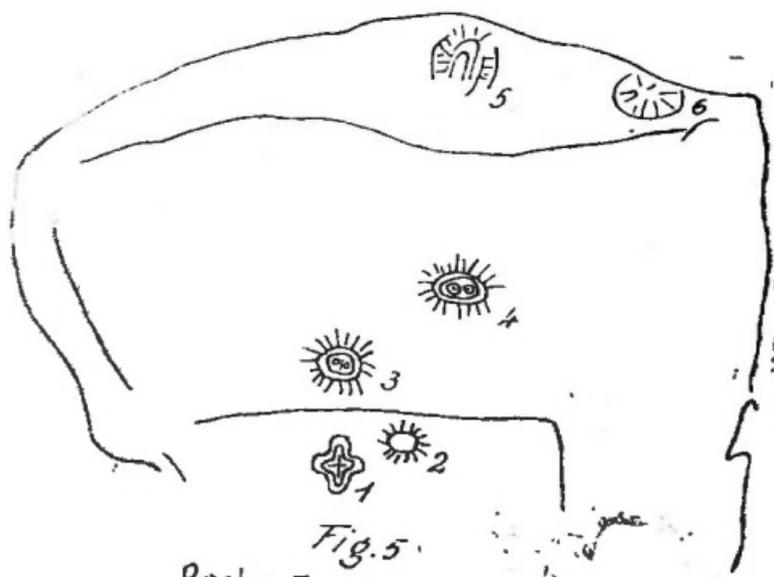


Fig. 5
Roche 7. (Face Sud)

Face (Sud fig 2)

Motif 1 : Cercle rayonné (diam. 60 cm.)

Motif 2 : Cercle rayonné avec intérieur rayé (diam. : 55 cm.)

Motif 3 : Cercle rayonné (diam. : 43 cm.)

Motif 4 : fragment de cercle rayonné

Motif 5 : Presqu'illisible. Recouvert de lichens. Ressemble au motif dit de « la fougère ».

Face Nord (fig. 3)

Motif 6 : Ce dessin extrêmement curieux semble être une combinaison d'un signe phallomorphe et de la partie inférieure d'un motif bulbaire.

Dimensions : hauteur : 67 cm

diamètre du cercle externe :
33 cm

longueur de la branche inférieure : 48 cm.

Le motif comporte 29 rayons externes visibles.

Motif 7 : Croix à enveloppe simple (deux branches égales de 26 cm)

Motif 8 : Croix à enveloppe simple
(branche verticale : 26 cm)
(branche horizontale : 22 cm)

Face supérieure (fig. 4)

Motif 9 : Croix triple à enveloppe simple

hauteur : 43 cm.

branche sup. : 26 cm.

branche méd. : 24 cm.

branche inf. : 21 cm.

Motif 10 : Indistinct

Motif 11 : Ensemble complexe et très usé de formes géométriques, donnant vaguement l'impression d'une écriture.

(58 cm. dans sa plus grande dimension.)

Roche n° 2 A 4 m. au Nord de la roche n° 1. Plus petite.

2 motifs : un cercle rayonné simple

une trace très vague de cercles rayonnés à rayons externes.

Roche n° 3 A 10 m. environ au Nord de la roche n° 1.

Comporte, sur sa face supérieure, 5 ou 6 motifs extrêmement usés, à l'exception d'une croix simple à double enveloppe (fig. 6)

(dimensions des branches : 25 cm.)

Roche n° 4 A 15 m. environ à l'Est de la roche n° 1.

1 motif cruciforme usé

1 motif circulaire usé, sur la face supérieure.

SITE de NEKRAOVA

Détail
des roches
3, 5, 6



Fig. 6



Fig. 7



Fig. 8



Fig. 9



Fig. 10

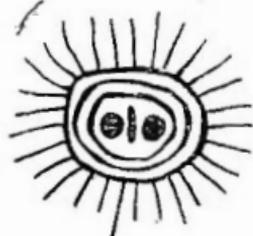


Fig. 11



Fig. 12



Fig. 13



Fig. 14



Fig. 15



Fig. 16

Roche n° 5 A 40 m. environ au Nord de la roche n° 1.

Face Sud

1 motif à 3 ovales concentriques, orné d'appendices irréguliers, dont un pectiniforme (fig. 7).

longueur : 20 mc.

largeur : 15 cm.

Face supérieure

- Croix à branches horizontales tombantes (fig. 8).

Partie supérieure usée.

hauteur : 28 cm.

largeur : 29 cm.

Roche n° 6 A 8 m. de la roche n° 5, un peu décalée vers l'Ouest.

Face supérieure

3 motifs usés, dont une croix simple et un motif circulaire à 5 enveloppes concentriques et «ombilic» central. (fig. 9)

diam. maximum : 15 cm.

(C'est le motif classique, désigné dans les ouvrages d'archéologie anglo-saxons sous le nom de «bull's eye» ou «cible»).

Face Sud

Motif circulaire rayonné à 4 points centraux, deux enveloppes concentriques et 14 rayons externes non cerclés. (fig. 10)

Roche n° 7 C'est la plus importante et la plus riche en motifs.
longueur : 9 m. hauteur : 4 à 5 m. (fig. 11)

Face Sud

Motif 1 : Croix simple à double enveloppe

Motif 2 : Cercle simple rayonné à 2 ombilics semi-circulaires, 18 rayons ; Diam. max. : 30 cm. (fig. 12)

Motif 3 : Variation du «bull's eye» à 3 enveloppes circulaires Une trentaine de rayons externes. Au centre, deux ombilics circulaires séparés par un sillon vertical, rappelant une variation du motif dit «binoculaire». Diam. max. : 33 cm. (fig. 11)

Motif 4 : Variation du motif précédent. Les deux ombilics centraux sont en formes de points cerclés. 18 rayons extérieurs visibles et plus accentués que dans le motif précédent. Motif incomplet à sa partie inférieure, la roche étant écorcée.

Longueur max. : 40 cm. (fig. 13)

face Nord

Une dizaine de motifs, en général assez usés. Sur la facette Nord-Est, trois motifs intéressants :

Motif 1 : Croix de Lorraine à renflement inférieur, en forme de bulbe. Partie inférieure usée. Le bulbe serait peut-être l'ébauche maladroite d'un commencement d'enveloppe double.

Branche sup. : 30 cm.

Branche méd : 24 cm.

Branche inf. : 13 cm.

(fig. 14)

Motif 2 : Ensemble de deux motifs ovoïdes à dessins intérieurs respectivement en forme de U et de H.

Hauteur totale : 40 cm. (fig. 15)

Ce motif, ainsi que les deux suivants, est fort similaire à toute une classe de figures qu'on rattache ordinairement à la symbolique sexuelle.

Motif 3 : Ovoïde vertical à sillon médian. Quelques traces de rayons externes.

Hauteur : 17 cm. (fig. 16)

face supérieure

Motif principal : Ovoïde vertical double à sillon médian. La figure est effilée vers le haut. A droite, petit ovoïde à croix intérieure ;

Hauteur : 25 cm. (fig. 19)

Motifs : ensemble complexe de sillons tracés dans tous les sens.

face Sud (partie supérieure)

Motif 1 : Dessin remarquable par son asymétrie. Partie centrale en ovoïde vertical double. Ensemble de rayons horizontaux, à gauche, et d'arceaux, à droite. Semble une sorte de synthèse du motif sexuel féminin et d'une variation du motif de la tougère.

Hauteur : 48 cm. (fig. 17)

Motif 2 : Ensemble de deux cercles concentriques rayonnés. 9 rayons dans le petit cercle. 28 rayons entre le petit cercle et le grand cercle. Il y a, en général, 3 sillons externes en face de chaque secteur pleio inter-circulaire. Mais la règle n'est pas absolue, car il existe des décalages dus sans doute, à des difficultés de travail. Les sillons inter-circulaires n'arrivent pas au contact du cercle externe.

Roche n° 8 : Percée d'une dizaine de trous en forme de cupules.

Roche n° 9 : Comprend trois motifs très usés du type «croix de Lorraine».

Roche n° 10 : Cette roche a la forme d'une grande dalle inclinée vers la rivière. Elle comporte au moins 8 motifs, dont certains sont très usés, en raison de l'exfoliation du grès.

SITE de NEKRAOYA



Fig. 17

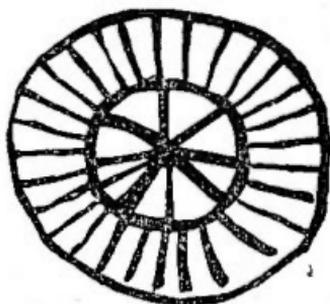


Fig 18



Fig. 19

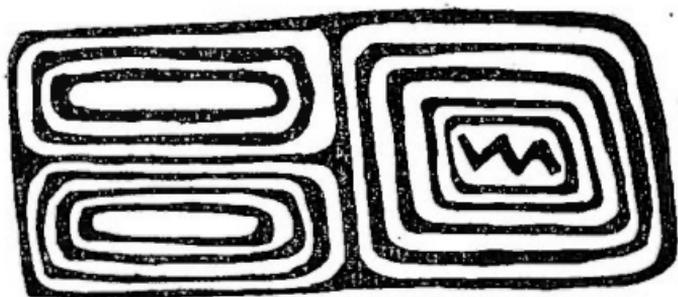


Fig. 20



Fig 21



Fig. 22

Motif principal : C'est le plus beau motif du site de Nékraoua.

Il affecte la forme générale d'un rectangle de 0m 90 sur 0m 36. Il est cloisonné en deux par un sillon médian vertical (*fig 20*). La partie de droite se présente comme un ensemble de cinq carrés circoncrils légèrement allongés, avec un motif central en forme de M. La moitié gauche est cloisonnée, à son tour, par un sillon médian horizontal. Le rectangle supérieur contient deux rectangles inscrits. Le rectangle inférieur, par contre, en contient trois. L'ensemble présente un étonnant mélange de symétrie et d'asymétrie d'un effet artistique certain. C'est un motif unique en son genre. Il rappelle étrangement certaines figurations rupestres des grandes civilisations sud-américaines. Si l'on veut bien se rappeler que le motif dit de « la cible » a été fréquemment interprété comme représentant le plan d'un site sacré ou d'un sépulcre souterrain, il est incontestable qu'un motif de ce genre se prêterait infiniment mieux à ce genre d'interprétation.

Autres motifs : Motif rayonné triangulaire (*fig 21*)

Motif « sexuel » (*fig 22*)

I croix simple à double enveloppe

I cercle simple rayonné

plusieurs dessins illisibles

Roches 11 et 12 Dans les bancs de grès qui traversent le creek (cf. carte du site) on relève un certain nombre d'incisions profondes rectilignes, qui semble avoir été faites par un outil tranchant et dur qu'on aiguisse.

M. Routhier a observé également, dans ce site pétrographique, de nombreuses traces d'habitations, de technique et d'outillage. Il a remarqué, entre autres, d'anciens foyers, et des traces de cases rondes très nettes, en particulier, autour de la roche 7. Il a trouvé des pierres usées et polies, un outil en forme de tamioc en serpentine claire, au tranchant très net et un morceau de grès creusés d'une cupule qui, au dire du chef de Nékraoua, servait à préparer les pierres de fronde par polissage dans l'eau. Le site pourrait fort bien avoir été un centre de fabrication de munitions de guerre.

Ces traces d'activité humaine ont-elles un rapport avec les auteurs des gravures rupestres ? Nous croyons,

SITE du MONT BAVIOLET



Fig. 23 (Face A)

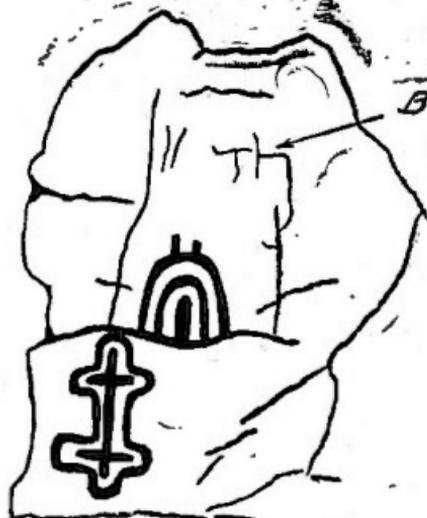


Fig. 24 (Face B)

pour notre part, qu'il s'agit là de traces récentes d'une tribu indigène qui aurait peut-être gagné la montagne, à l'époque de la révolte. Mais il n'est pas impossible que certains de ces restes d'industrie humaine appartiennent aux auteurs des pétroglyphes. Le fait, en raison de sa rareté, mériterait d'être signalé car, on le sait, les sites pétroglyphes calédonienne trouvent fréquemment loin de tout habitat humain et dans des lieux qui ne présentent aucune traces d'activité humaine.

LE SITE DU MONT BAVIOLET

Le site du Mont-Baviolet nous a été signalé par M. Arnould qui l'a relevé, le 26 juin 1946. Il comprend un gros bloc d'environ 2m,50 x 2m x 2m. Il est situé à une cinquantaine de mètres de l'embranchement des sentiers de Pagou et de Hienghène, sur le chemin de Hienghène, via les Ouébias. Il se trouve à la limite des schistes (zone des niaoulis) et de la serpentine (zone des gajacs et bois de fer).

Nature géologique ; diorite.

Les dessins très nets sont situés sur les deux faces A et B (fig 23 et 24).

La face B est orientée au Nord. Inclinaison : 45 degrés.

La face A comporte deux motifs : une croix allongée à enveloppe simple, et, sur la partie inférieure, une croix de Lorraine à enveloppe simple avec ébauche d'enveloppe double. Motif très curieux, car les deux enveloppes, comme dans une spirale, ne forment qu'un seul trait continu, d'ailleurs inachevé. C'est peut-être un fait intentionnel, ou une sorte de « rattrapage » de l'artiste qui s'est aperçu qu'il manquait de place. En tous cas, le motif est unique en son genre.

La face B comporte deux motifs apparents et des traces de dessins (marqués par les points d'interrogation). Il faudrait nettoyer la roche à la brosse dure pour la débarrasser de la couche noirâtre d'altérations et de dépôts organiques qui empêche de distinguer clairement la totalité des dessins.

Le motif supérieur de la face B semble être un fragment d'ovoïde double, avec traces de sillons externes (cf. fig. 7 et 16.)

Le motif inférieur est une croix de Lorraine classique à enveloppe simple.

M. Arnould nous a également signalé qu'il existe au sommet du Mont-Baviolet, un amoncellement de pierres énigmatiques qui sont des blocs de serpentine pris probablement dans

SITES de HIENGHENE
LINDERALIK



Fig. 25



Fig. 26



Fig. 27

JJWAKA



Fig. 28



Fig. 29



Fig. 30



Fig. 31



Fig. 32

TENDOU



Fig. 33



Fig. 34

Le secteur voisin. Au dire d'un guide indigène de la tribu de Hié, ces blocs auraient été accumulés par les anciens, pour atteindre le ciel. Le Mout-Bavolet est d'ailleurs appelé par les indigènes « la Tour de Babel ». S'agit-il d'une leçon d'enseignement biblique faite par les missionnaires, avec démonstration pratique, à l'appui ?

SITES DE LA RÉGION TOUHO-HIENGHÈNE

Trois sites intéressants ont été relevés de juillet à septembre 1946 par M. Grünwald de Mortillet, dans la région de Touho-Hienghène. Ils ne semblent pas figurer au catalogue d'Archambault dont les indications topographiques sont, par ailleurs, fort peu précises.

A. — SITE DE LINDERALIK

Situé à 4 kilomètres environ après Tipindjé, en venant de Nouméa, sur la droite de la route.

Nature géologique : calcaire cristallin en place.

Plan de gravure vertical, Est-Ouest.

Comporte trois dessins identiques (*fig. 25, 26 et 27*). Ces trois motifs sont une variation du thème nasal-oculaire signalé dans l'ouvrage de Luquet. Le motif se retrouve dans les îles polynésiennes.

B. — SITE DE TIWAKA

Situé sur la rive gauche de la rivière Tiwaka, à 5 km. de l'embouchure.

Nature géologique : Roche andésitique dure.

Les motifs sont extrêmement usés, surtout au Nord.

Comporte 5 motifs (*fig. 28 à 32*).

Motif 1 (*fig. 28*) Cercle rayonné. Diamètre max. : 22 cm.

Motif 2 (*fig. 29*) Croix simple à une enveloppe.

Motif 3 (*fig. 30*) id.

Motif 4 (*fig. 31*) Partie supérieure d'une croix simple à une enveloppe. Le bas est usé.

hauteur : 15 cm.

Motif 5 (*fig. 32*) Croix triple à double enveloppe. La partie gauche de la branche inférieure est à peine visible.

C. — SITE DE TENDOU

Dans la tribu même de Tendou, M. de Mortillet nous a signalé l'existence de deux pétroglyphes du type « bull's eyes » qui se trouve sous un angle de mur et servant de fondation,

Nature géologique : genre de diabase très dure. . .

Pendage : 40° Nord, plan Est-Ouest.

Trail très usé. l = 2 cm. h = 1 cm.

2 Motifs (*fig. 33 et 34*). Ensembles identiques de 6 cercles concentriques. Le motif de gauche est extrêmement usé. . .

Etant donné la dureté de la roche, l'usure extrême du sillon de gravure et la nature même du motif qui est l'un des plus anciens signalés par la préhistoire, nous pensons que le site de Tendou présente un intérêt exceptionnel par son antiquité. Il pourrait bien être l'un des points de départ de la technique pétrographique en Nouvelle-Calédonie.

M. de Mortillet nous signale, d'autre part, l'existence d'un motif à 3 cercles concentriques sur une roche diabasique très dure située au sud de Houatou, au confluent de la Kamoui et de la Deboukao. (Plan Est-Ouest, pendage Sud). Il est possible que cette roche appartienne au site n° 43 du catalogue d'Archambault, dit « groupe de la Comoui ». Mais comme ce groupe comporte 4 pierres, dont l'une a été transportée au Musée de Nouméa, et que, d'autre part, les indications topographiques d'Archambault sont assez vagues, on ne saurait se prononcer en toute certitude. Il s'agit, peut-être, d'un site nouveau. Une prochaine sortie de la Société d'Etudes Mélanésiennes nous permettra, sans doute, de résoudre ce problème.

Lors de ses travaux dans la région Sud de Hiengène, M. de Mortillet a entendu parler de deux sites de pierres gravées. L'un d'eux, situé dans la vallée de la Haute Ouaième, doit probablement correspondre à la roche 14 du catalogue d'Archambault. L'autre, par compte, semble nouveau. Il se trouverait à 2 ou 3 kilomètres au Nord du site de Tendou, déjà mentionné, c'est à dire, en gros, à 12 kilomètres à l'Est de Hiengène, à vol d'oiseau.

L'intérêt des sites rupestres signalés par M. de Mortillet tient surtout au fait qu'ils se trouvent dans une vaste région où Archambault n'a rien trouvé. Le catalogue Luquet-Archambault a été dressé, en effet, d'après un système de numérotage simple et logique qui consiste à enregistrer successivement les stations découvertes du Nord au Sud, le long des deux côtes. Il n'existe donc rien entre la roche 14 (Roche de Ouaième) et le groupe 15 (groupe de la Haute-Vallée d'Amoa). Un coup d'œil sur la carte renseignera immédiatement le chercheur sur l'étendue de ce « blanc ». Entre la côte Est et la ligne de partage des eaux, c'est un rectangle d'environ 60 kilomètres sur 20 qui comprend toute la région Touho-Hiengène. Si nos conclusions sont fondées, cette région a dû constituer un des centres de rayonne-

ment de la technique pétrographique. Des recherches dans les vallées de la Tiwaka, de la Tipindjé et de la Hienghène, surtout le long des affluents, devrait amener la découverte de nouveaux sites, avec prédominance probable de motifs circulaires. A l'époque héroïque de la colonisation, Archambault n'a probablement pas eu l'occasion de visiter fréquemment cette région dont l'accès, même aujourd'hui, n'est pas toujours ni partout commode.

AUTRES STATIONS SIGNALÉES

Deux autres pétroglyphes nous ont été indiqués, qui ne figurent pas au catalogue d'Archambault. D'un renseignement que nous tenons de M. Avias, une pierre sur laquelle est représentée une croix de Lorraine aurait été trouvée à Bouraoua, à quelques kilomètres de Néméara, par M. Amédée Leclère. Cette découverte remonte à une quinzaine d'années, à l'époque de la construction d'une maison. Elle figure aujourd'hui sur une marche d'escalier.

Enfin, dans les grottes bien connues de Ouaoùé, à proximité de Boghen, on aurait trouvé un pétroglyphe du type «bull's eyes» très usé. Mais il peut s'agir aussi bien d'un graffiti sans conséquence figuré sur une paroi calcaire. Nous pourrions nous en assurer bientôt, puisque le R. P. Bussy, Vice-Président de la S. E. M. s'est proposé aimablement de diriger une expédition de la Société dans les grottes de la région de Bourail qu'il connaît admirablement.

CONCLUSIONS

Les récentes découvertes de la Mission géologique nous paraissent confirmer, dans l'ensemble, les conclusions d'Archambault quant à l'origine des pétroglyphes calédoniens. Contrairement aux hypothèses de Sarrazin et de Luquet, nous pensons, comme Archambault, qu'ils sont l'œuvre d'une humanité antérieure aux indigènes mélanésiens actuels. Ils remontent peut-être aux grandes migrations polynésiennes du XIV^{ème} siècle ou même à une antiquité fort reculée.

La proximité d'une tribu indigène, en ce qui concerne le site de Nekraoua, ne prouve pas grand'chose. C'est là, croyons-nous, un cas fortuit qui n'infirmes pas la règle générale de l'éloignement des sites pétrographiques de tout habitat humain. Il convient de préciser que cette «règle» n'est, en fait qu'une constatation portant sur l'immense majorité des cas. On ne saurait l'ériger en loi, car il est trop évident que le jeu complexe des circonstances sociales ou des conditions de la vie tribale a pu entraîner des exceptions apparentes qui n'infirmes pas la valeur d'une proposition générale dont les fondements sont d'ordre pu-

rement statistique. La constatation tire surtout sa valeur du fait qu'elle s'insère dans tout un ensemble d'arguments convergents qui tendent à démontrer que les Canaques actuels sont totalement étrangers à l'art rupestre.

Rappelons, pour mémoire, qu'Archambault, qui a visité presque toutes les tribus, a découvert les premiers pétroglyphes calédoniens en 1898. Seul Glaumont l'avait précédé, en découvrant, en 1895, quelques pierres gravées dans la région du Diabol et de Bourail (1). Ce qui nous importe, en tout cas, ce n'est pas de connaître l'interprétation ou le comportement actuel des indigènes sur la présence des pétroglyphes mais de savoir ce qu'était leurs réactions à l'époque des premières découvertes d'Archambault et de Glaumont. Car ils ne pouvaient alors être soupçonnés d'avoir été influencés par les enquêtes ou les trouvailles des chercheurs, susceptibles, depuis lors, de leur avoir suggéré toutes espèces d'«explications» plus ou moins fantaisistes. Or, Archambault déclare d'une manière catégorique qu'à l'époque de ses premiers travaux les indigènes ne connaissaient aucune tradition concernant les pétroglyphes. Ils n'en fournissaient aucune explication et semblaient s'en désintéresser totalement (2). Souvent même, ils en ignoraient l'emplacement. Un site de quelque importance n'aurait certainement pas échappé aux investigations du patient chercheur qu'était Archambault s'il avait existé, à l'époque, la moindre tradition indigène à ce sujet ou si des indigènes en avaient connu la présence. Le fait qu'un site découvert aujourd'hui se trouve à proximité d'une tribu dont il est connu, peut signifier simplement que l'installation de la tribu est relativement récente (on sait que ces changements d'emplacement n'ont pas été rares à l'époque des rébellions) ou que les indigènes n'en ont eu connaissance qu'après la grande enquête d'Archambault.

De même, l'existence, en pleine tribu indigène, du pétroglyphe de Tendou, apparemment ignoré d'Archambault, doit pouvoir également s'expliquer de cette façon. La région, nous l'avons signalé, ne devait pas être d'accès commode, au début de ce siècle. Il n'est pas davantage exclu qu'Archambault ait négligé de visiter une des très rares tribus installées, à l'époque, sur l'emplacement d'un site rupestre, site qui existait lui-même depuis des centaines (ou des milliers ?) d'années lorsque la tribu

(1) M. Julien Bernier, bibliophile très averti et très au fait des publications calédoniennes nous a récemment signalé que, dès 1888, Glaumont aurait écrit un article sur les pétroglyphes calédoniens dans une brochure publiée par l'Administration pénitentiaire.

(2) M. Turpin de Morel, un des plus anciens résidents de la région de Pouébo, nous a signalé qu'au cours d'un voyage de Koué à Hienghène, en 1895, un guide indigène lui montra un pétroglyphe en forme de main. Il ne put lui en donner l'explication.

est venu s'y fixer. Mais cette négligence ne tiendrait-elle pas précisément au fait que la curiosité du chercheur ne pouvait être mise en éveil, puisque le désintéressement total des indigènes à l'endroit des pierres gravées se traduisait, en somme, par l'absence à peu près complète de sources d'information ?

Parmi les découvertes de la Mission géologique, quelques faits positifs méritent un examen particulier. Ils nous semblent confirmer la thèse d'un art significatif ou rituel, en opposition à la thèse d'un art décoratif indépendant. La thèse purement esthétique, en effet, entraîne presque nécessairement deux conséquences : La première, c'est que l'artiste qui se dispose à décorer une surface plane immobile, à seule fin d'y créer de la beauté, fera porter son choix sur une face rocheuse facilement aperçu du spectateur, dans des conditions normales. Le Beau est fait pour être vu. La seconde conséquence, c'est que l'intention purement esthétique suppose sans contrainte chez l'artiste le libre jeu d'une spontanéité inventive. Et celle-ci doit pouvoir s'exprimer sous les formes graphiques les plus nombreuses et les plus diverses, sans autre obstacle à la fantaisie créatrice que ceux qu'opposent à l'exécution concrète de l'œuvre la nature matérielle de la roche et les limites de la technique en usage. Or, ces deux conséquences sont loin de correspondre à la réalité.

S'il est vrai que la plupart des gravures sur pierres sont figurées sur un plan naturellement visible, il existe néanmoins quelques exceptions importantes qu'on ne saurait mettre sur le compte d'un déplacement postérieur. Dans le site de Fo-Amboua, certains plans gravés sont dans une position très peu naturelle. D'autres sites comportent des gravures sur face supérieure, et la station de Nekraoua en offre un remarquable exemple : le spectateur est obligé de monter sur la roche pour voir le dessin gravé sur un plan horizontal au dessus du niveau normal d'observation. Ce genre d'exception s'inscrit nettement en faux contre la thèse de « l'art pour l'art ». Si, au contraire on lie l'existence des pétroglyphes, naturellement « visibles » ou non, à quelque ancien rituel, ou à certaines formes cérémonielles peut-être secrètes d'initiation ou de commémoration, ou à tout autre aspect social du religieux ou du sacré, la question de « visibilité » n'a plus évidemment la même importance.

De même, un examen superficiel pourrait amener à conclure que les pétroglyphes sont l'œuvre d'une fantaisie débordante qui s'est exprimée sous mille formes. Est-ce bien vrai ? Les nouveaux sites de Nekraoua, du Baviolet et de Touho Hienghène ne nous donnent, en somme, sauf exceptions, que les variantes plus ou moins accentuées des thèmes cruciformes ou circulaires classiques, avec prédominance marquée de figures à en-

veloppes linéaires continues. On les retrouve dans toute l'île, en nombre considérable. Dira-t-on que les artistes se copiaient ou qu'ils manquaient d'imagination ? Que penser alors du magnifique rectangle de Nekraoua ou de l'extraordinaire motif asymétrique en arceaux qui se trouve dans la même station ? Admettons, par contre, que les pétroglyphes, sous une forme, certes primitive, signifient réellement quelque chose et qu'ils matérialisent le support idéographique d'une pensée qui cherchait à s'exprimer, ou à représenter un fait social important. L'extrême répétition et l'universalité de certains motifs simples (croix, cercles etc) s'expliquent alors tout naturellement par la nécessité d'exprimer des concepts communs, d'usage fréquent, alors que des pensées plus complexes ou plus rares se traduisaient évidemment par des thèmes graphiques plus élaborés.

Ce ne sont là que des vœux de l'esprit, et pour, l'instant toutes les hypothèses sont permises. Il s'agit, cependant de dégager, des faits, les coïncidences les plus fréquentes et de tenter d'en rendre compte. Or, nous nous sommes toujours étonnés qu'un des caractères les plus communs des pétroglyphes calédoniens n'ait pour ainsi dire jamais été signalé, peut-être parce qu'il sautait aux yeux et paraissait banal. Nous voulons parler du thème graphique de l'enveloppement. Que signifie, en soi le fait graphique si répandu en Nouvelle-Calédonie qui consiste à doubler ou à tripler, par un sillon contenu en ligne fermée, des motifs comme la croix simple, la croix de Lorraine, le cercle ou l'ovale ? On voudra bien admettre qu'un artiste libre de son œuvre, pouvait exercer sa fantaisie sous mille autres formes. Et l'on ne prétendra pas que le motif était en quelque sorte imposé par la nature de la roche ou la difficulté de la technique. Bien au contraire, Ce n'est pas un thème graphique plus facile que les autres, comme peuvent en témoigner maintes maladroites sur des pétroglyphes où l'artiste n'a pas su éviter un fâcheux contact entre sillons parallèles. La forme semble donc imposée par une contrainte psychique, comme s'il agissait en vertu d'une finalité impérieuse déterminée, à l'exclusion de tout autre. On aurait donc bien affaire à une technique symbolique conceptuelle.

En serrant le problème de plus près, on voit que l'expression naturelle la plus simple du thème à enveloppes c'est le «bull's eye» ou ensemble de cercles concentriques. Ce pétroglyphe, universellement répandu, est considéré par les archéologues comme l'un des plus anciens du monde. On le trouve en Grand-Bretagne, en Irlande, à l'entrée des vieux tombeaux celtiques, en Egypte, en Chine, aux Indes (où il porte le nom de «mahadeo»), en Chaldée, au Thibet, en Californie, au Mexique, à Hawaï. On pense généralement qu'il symbolise la représentation d'un site sacré.

Le signe a pu, dans la suite, devenir le rapport d'un concept voisin, par modifications successives. Ce motif, très fréquent en Nouvelle-Calédonie, surtout sur la Côte Est, est certainement l'un des plus anciens. La pierre de Tendou récemment découverte paraît confirmer cette manière de voir. Il se peut dès lors que les autres motifs à enveloppes représentent une évolution du motif concentrique initial, au moyen d'une des lois de synonymie graphique dont G.H. Luquet a si bien analysé les procédés. Et l'on peut concevoir que le thème de l'enveloppement constitue à lui seul un symbole conceptuel qu'on aurait d'abord dégagé par abstraction du « bull's eye » pour le reporter sur d'autres signes en lui conservant un sens rituel hautement généralisé. Les diverses variations du thème de l'enveloppe seraient des signes différents ayant un sens hiéralique commun. L'enveloppe jouerait ainsi le rôle d'une sorte d'idéogramme polymorphe du sacré. Quant aux signes élémentaires eux-mêmes, seule une immense étude comparative de la glyptique rupestre peut apporter quelque lumière sur leur sens et leur origine.

NOTES SUR UN ANCIEN VILLAGE FORTIFIÉ ET UNE TOMBE ROYALE DE L'ILE WALLIS

par Monseigneur PONCET,
Vicaire Apostolique de Wallis et Futuna

Le Fort de Makahu

Le 8 mars 1937, je visitai l'ancien village fortifié de Makahu, dans le district de Mua. D'après l'histoire de Wallis écrite par le R.P. Henquel, ce village aurait été construit au temps du roi Ga'asialili, vers la fin du XV^{ème} siècle.

Il est entouré d'une muraille en pierres sèches, dont beaucoup sont de dimensions respectables. A un endroit de cette muraille que je fis mesurer, on lui trouva 2m 70 de hauteur sur 1m 45 d'épaisseur. Les pierres n'en sont pas taillées ; certaines d'entre elles sont posées horizontalement, mais beaucoup d'autres dans tous les sens. Le mur est, cependant, assez bien construit et, pour ainsi dire, au fil à plomb.

L'enceinte est rectangulaire, et encore assez élevée dans l'ensemble. Beaucoup de pierres s'en sont toutefois détachées, de sorte que le terrain, à sa base, s'est surélevé : il est difficile d'en mesurer la hauteur exacte primitive.

Beaucoup de pierres aussi en ont été malheureusement distraites, au siècle dernier, pour servir à de nouvelles constructions. Il est vivement à souhaiter, du point de vue archéologique, que pareille erreur, qui ne serait plus excusable, ne se renouvelle pas.

Une porte, assez profonde, donne accès à l'intérieur de la forteresse : elle est actuellement si basse qu'il faut s'incliner pour passer. Une grosse pierre plate, placée horizontalement, la recouvre partiellement, du côté de l'intérieur du fort. Une ou plusieurs autres, qui achevaient de la recouvrir en avant, ont disparu. L'une d'elle aurait servi à la construction du palais royal de Matautu au siècle dernier.

En avant et en arrière, la porte elle-même se trouve prolongée au delà de la muraille d'enceinte par un mur qui va en s'abaissant progressivement.

À l'intérieur du village fortifié, subsistent deux fonds de cabane ou bases d'anciennes maisons indigènes : l'une d'elles est entourée de très grosses pierres de basalte ; l'ensemble de la base de chacune de ces deux huttes est un pavé de pierres plutôt petites. Sur l'un d'entre eux, j'ai constaté deux excavations en forme d'entonnoir assez régulier, entouré de pierres : étaient-ce des silos ? Les longueurs de ces deux bases de maisons indigènes étaient respectivement de 33 mètres et de 31m 40 ; leurs largeurs de 29m 80 et de 26m 25.

L'ensemble de l'intérieur de cette enceinte est malheureusement couvert de brousse. Dégagé, il formerait une curiosité archéologique digne d'intérêt.

Entourant cette forteresse, en même qu'une autre du nom de Tekofe, dont il reste peu de traces, et à quelques mètres d'elle, au jugé, se trouve une autre enceinte protectrice ou mur de pierre assez épais, mais moins élevé que celui du fort lui-même.

La tombe de Vehiika

Lorsqu'en 1896 on voulut ouvrir la tombe de Vehiika, qui fut roi de Wallis vers 1660, on demanda à un vieillard, très au courant des choses anciennes, où se trouvait cette tombe. Il l'indiqua, en disant : « Quatre esclaves ont été enterrés vivants avec lui de chaque côté de son corps, et, en outre, un autre à sa tête et un à ses pieds ». La tombe ouverte, les indications fournies se trouvèrent conformes à la réalité.

À l'intérieur du tombeau de pierre, le squelette de Vehiika était étendu, reposant sur les ossements des jambes des huit esclaves, qui avaient été enterrés assis, les jambes étendues.

On trouva aussi les ossements de deux autres esclaves, l'un à la tête, l'autre au pieds du roi. En dehors de la tombe même se trouvaient aussi bon nombre d'autres ossements.

Ces détails ont été fournis au P. Filipino, prêtre indigène, par le P. Malivao, prêtre indigène également, décédé en 1933, qui vit de ses yeux le tombeau ouvert de Vehiika ; N'y a-t-il pas une analogie frappante avec les découvertes faites naguère relatives aux tombeaux des rois d'Ur, en Mésopotamie, remontant à plus de trois mille ans avant l'ère chrétienne ?

Lano, Ile Wallis, 20 juin 1939.

DECOUVERTE D'UN GISEMENT DE POTERIES INDIGENES A L'ILE DES PINS

Par M. H. LENORMAND

Lors d'un récent mais trop court séjour à l'île des Pins j'ai eu la bonne fortune de découvrir un gisement de poteries d'un très grand intérêt.

Le Révérend Père Boutin, Chef de la Mission Catholique de Vao, m'avait indiqué qu'au bord de mer, au lieu dit Saint-François, en grattant un peu le talus sablonneux qui s'abaisse vers la plage, on pouvait trouver des débris de marmites indigènes. Les gens de Vao en avaient déjà ramassé quelques fragments en cet endroit. Je décidai donc de me rendre à Saint-François pour me rendre compte.

Sitôt sur les lieux, je commençai à gratter le talus en contre-bas de la dune et, après quelques recherches ici et là, j'amenai plusieurs morceaux de poterie, dont certains présentaient une décoration paraissant beaucoup plus avancée que celle habituellement présentée par les marmites canaques.

Ayant interrompu mes investigations, je retournai à Vao demander à M. M. Arnould et Avias, Ingénieurs de la Mission géologique, de se joindre à moi, car j'avais l'intuition qu'il était possible de trouver, en fouillant davantage ce coin de plage, des reliques intéressantes.

Fig. I

ILE DES PINS

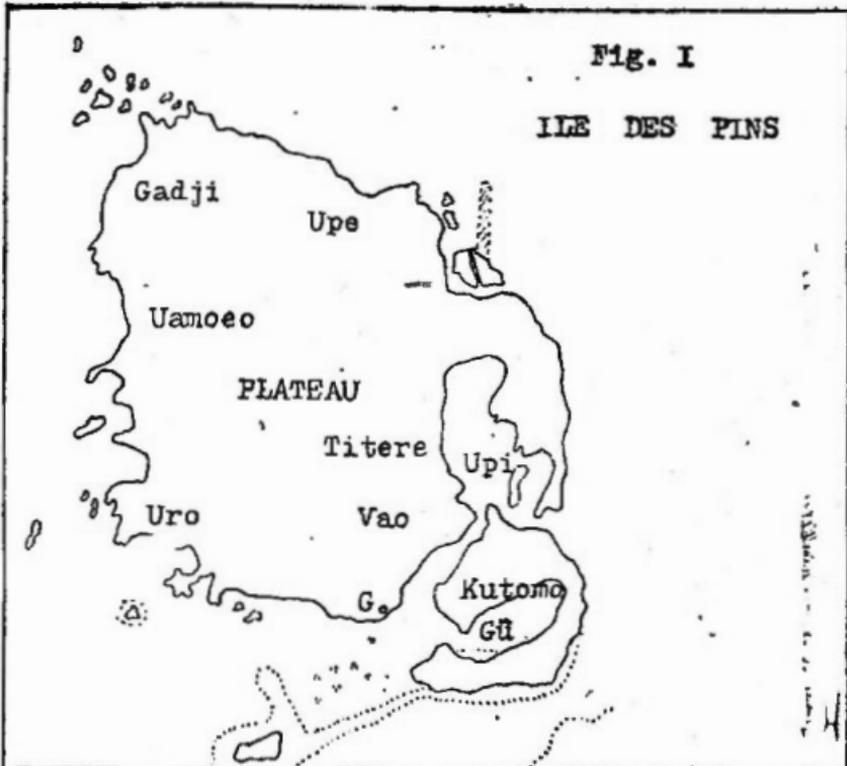
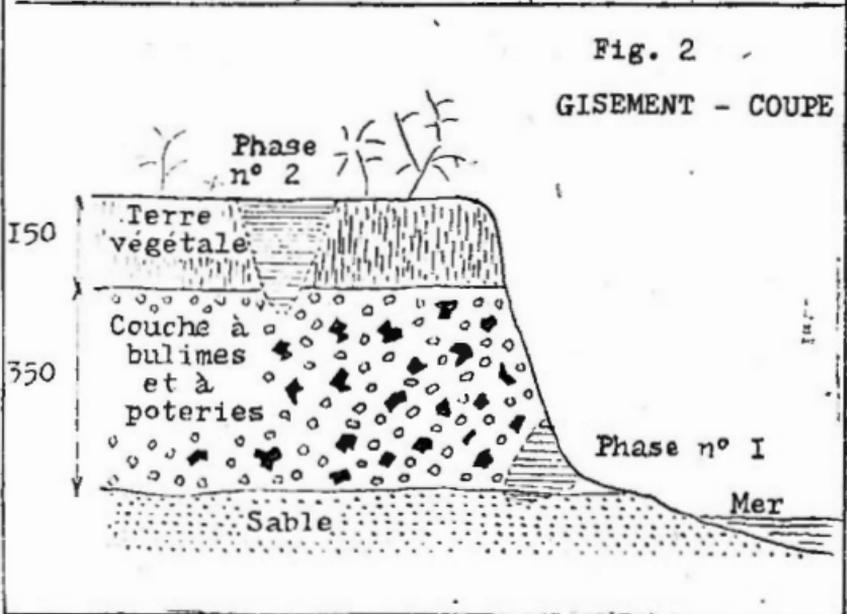


Fig. 2

GISEMENT - COUPE



Après une journée de fouilles, nous avons récolté plus de cent fragments de poterie, parmi lesquels j'ai choisi les spécimens les plus remarquables, heureux d'en donner la primeur à notre Société d'Etudes Mélanésiennes renaissante.

Le gisement de poteries, de Saint-François se trouve à environ 600 mètres du village de Vao, au bord de mer, à quelques 50 mètres du lieu où débarquèrent, en 1848, le Père Goujon et le Frère Chatelet, premiers missionnaires évangélistes de l'île des Pins. Le lieu est signalé par les restes d'une ancienne «case de réunion» de grandes dimensions, décapitée de sa toiture, mais dont l'entrée est encore marquée par deux beaux chambranles de porte sculptés.

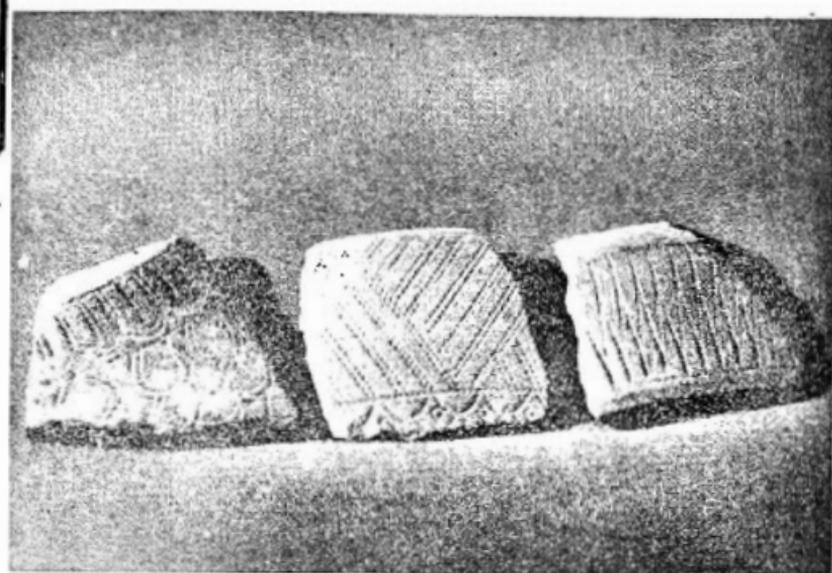
La plage, large de 5 à 10 mètres, est bordée par un talus, haut d'environ 2m. à 2m.50. Par grande marée, les flots doivent entamer et ronger ce talus, comme semble l'indiquer son profil.

La base du talus, à la hauteur de la plage, est formée de sable. A un mètre au dessus du sable, se trouve une couche composée de sable et d'humus qui forment une espèce d'amalgame contenant d'abondants débris de cuisine, composés uniquement de bulimes; c'est dans cette sorte de magma, encastés parmi les bulimes que se trouvent les fragments de poteries, les uns ne dépassant pas quelques centimètres carrés, les plus grands pouvant atteindre la dimension d'un fond d'assiette.

Au dessus de cette couche, épaisse d'environ un mètre, se trouve une couche végétale de 50 à 75 centimètre de hauteur, maintenue par les arbustes et des plantes herbacées.

La mer, ayant certainement fouillé par gros temps la couche bulimifère, de nombreux morceaux de poterie ont dû être emportés par les flots. C'est ce qui explique que les indigènes trouvent parfois des débris de marmites en bas du talus ou sur la plage, on peut donc penser que cette couche bulimifère s'enfonce sur une assez grande étendue en direction des terres. Le peu de temps dont je disposais m'a empêché d'entreprendre le creusement d'un trou à une dizaine de mètres du rebord du talus (cf. point 2) qui aurait permis de constater encore la présence des traces de cuisine et de poteries à cette distance.

Par ailleurs, les fouilles ont porté ça et là (point 1) sur une bande de plage d'environ 30 mètres de front. La présence des débris de cuisine constitués par des milliers de bulimes qui formaient cette couche et au milieu desquels se trouvaient les fragments de poteries me laisse supposer que nous nous trouvons sur l'emplacement d'un certain nombre de cases. Dans tous les emplacements d'anciennes tribus, en Nouvelle-Calédonie, on trouve, en effet, des amas de coquillages. (Kjokkenmodding), vestiges des repas faits devant ou autour des cases,





Je n'ai pu trouver aucune poterie entière, marmite ou cruche quelconque. Est-là le signe que le village aurait été détruit et ses huttes saccagées, à la suite d'une incursion victorienne des ennemis des habitants du lieu ?

Les fragments de poteries trouvés appartiennent à plusieurs types bien distincts qu'il me reste encore à classer en détail. Je laisse à l'image le soin de décrire la finesse de la décoration, la richesse dans l'invention des motifs et l'extrême variété dans la composition du dessin.

Quelques fragments indiquent, par leur courbure, des récipients dans le diamètre devait atteindre près de 80cm. de circonférence à la partie ventrale. D'autres fragments, morceaux d'anse, cols, bordures, laissent deviner des objets d'une exquise gracieuseté de formes et de courbure.

Enfin, la diversité dans la matière de la poterie et dans la technique indique des origines de fabrication, des industries et des styles vraisemblablement multiples.

Au premier examen, on peut distinguer trois types de poterie dont les débris, cependant, sont tout à fait entremêlés. Tout d'abord, on reconnaît le type de la marmite canaque habituelle, en argile à peine cuite, de facture assez grossière. Quelques rares dessins très simples l'agrémentent.

Un type est constitué par des poteries de même matière, semble-t-il, mais qui diffèrent par une ornementation beaucoup plus riche et plus délicate, qui se rapproche et s'inspire nettement de la poterie du type suivant.

Les poteries du troisième type sont d'un aspect tout à fait original. Leur cassure montre une pâte d'alumine, de silice et d'argile avec de petits éclats de quartz. La surface est vernissée et teinte en rouge brique, chez la plupart, mais deux fragments sont teints en ocre jaune. La richesse des motifs décoratifs qui diffèrent pour chacune des poteries trouvées et la finesse des traits dénotent un art incomparablement supérieur aux deux premiers types indiqués. (Les planches ci-contre représentent des poteries du type intermédiaire et du type supérieur).

Les dernières poteries font penser à des poteries méditerranéennes. Certains dessins rappellent également des motifs de tatouages ou de bois sculptés polynésiens, mais néanmoins, le rapprochement ne semble pas être exhaustif. Par ailleurs, il faut se rappeler que la poterie n'a été que peu ou prou en usage chez les polynésiens ; la poterie est, avant tout, une caractéristique de la culture mélanésienne.

Les indigènes de l'île des Pins ne se rappellent point avoir vu des poteries de ce genre en usage chez eux. Ils ne se souviennent pas de l'existence d'une agglomération en ce lieu-dit de Saint-François ? Or, on sait cependant que des indigènes se

établit à l'île des Pins, venant des Nouvelles-Hébrides d'où le nom de de Vao que porte le village de la mission ; d'autres sont venus de Wallis et de Tonga, avant de repartir vers les Loyalty. Les gens de Kiam, qui se sont établis à Lifou, et à Maré, ont vraisemblablement abordé à l'île des Pins, venant de l'île Walpole.

Les traditions indigènes, bien oubliées aujourd'hui, ne nous aident en rien pour trouver une explication à la présence de ces vestiges. D'ou peuvent donc provenir ces poteries au style si remarquable et en si grande abondance, semble-t-il, alors que le sol de l'île n'offre aucune possibilité d'en fabriquer de telles ? Les marmites canaques des gens de l'île des Pins étaient, en effet fabriquées à l'île Ouen

À une époque qui peut être assez reculée - est-ce à l'époque de la grande migration polynésienne, vers l'an 800 ? — une population a dû aborder à la côte Sud de l'île des Pins, et se fixer là pour un certain temps, par suite de circonstances que nous ignorons. Ce peuple étranger ayant été l'objet des attaques des autochtones a pu être anéanti ou s'est rembarqué. et son village fut saccagé et incendié. L'épaisseur de la couche de terre végétale qui surmonte la couche du gisement semble indiquer que ces événements remontent fort loin dans le temps

Mais ceci n'est qu'hypothèse. Peut-être des gisements de poteries semblables pourront être découverts en d'autres points de l'île. Peut-être aussi, pourra-t-on déterminer avec exactitude les styles intermédiaires entre la poterie canaque et cette poterie de style supérieur. Tous deux, notons-le, se trouvent présents côte à côte dans le gisement. En ce cas, il pourrait s'agir d'un art néo-calédonien très ancien et très avancé qui aurait dégénéré peu à peu. Il nous resterait alors à rechercher une explication différente que celle que nous avons suggérée dans l'hypothèse précédente.

L'île des Pins ne nous pose pas ce seul point d'interrogation. Sur le plateau ferrugineux central, loin de toute agglomération et de toute vie possible, des tumuli de forme conique, d'environ 3 mètres de hauteur et 15 mètres de circonférence constituent également une énigme encore non résolue. J'ai pu dénombrer, formant un vaste cercle, dix-neuf de ces tumulis ; mais d'autres, rangés en lignes ou disposés en parallèles, s'étendent, en formation géométrique, jusqu'à Gadji, sur une distance de plus de quinze kilomètres. Tous près, on trouve également d'étranges murs de blocs ferrugineux. Des tranchées pratiquées à travers ces tumuli nous apporteraient peut-être une explication. Il nous faudra en reparler.

UN TERRAIN TETANIGÈNE PRÈS DE PONÉRIHOUE

par le Dr FOUCARD,

Médecin-Capitaine des Troupes Coloniales

Le 4 Mai 1945 qui comme chacun sait, était un vendredi, j'étais appelé en tant que Médecin de la Circonscription de Ponérihouen auprès d'un jeune homme de 16 ans qui avait «des courbatures dans le dos». En fait un tétanos au début dont le diagnostic sur le moment était difficile à établir en raison de certaines particularités cliniques. (Il s'agissait d'un hémophile, et il n'y avait pas de fièvre) et surtout de l'absence de tétanos dans le pays. Seules des contractions de la région dorso-lombaire et une plaie de la plante du pied gauche aiguillaient vers ce diagnostic.

Quelques heures après d'ailleurs, malgré un début de traitement, le tétanos était généralisé et indubitable. Le docteur Gabillon de Houailou le constatait également.

La plaie du pied était la seule porte d'entrée possible. On avait pu recueillir des bacilles de Nicolaïer. Le dimanche précédent, 5 jours avant les premiers signes, le jeune homme était allé pieds nus à la chasse et avait traversé un terrain abandonné par toute une tribu depuis plus de 45 ans parce que, racontent les anciens, ceux qui restaient dans cette région étaient atteints d'une maladie bizarre «ils devenaient raides, se retournaient à l'envers, tombaient et mouraient peu de temps après» aussi la tribu, bien décimée n'hésita pas à quitter cette vallée

pourtant fertile pour aller en des lieux meilleurs où le « Doggis (le diable) ferait moins de ravages et à proclamer ce territoire interdit. Il s'agissait d'une tribu installée dans le fond de la vallée de Nato à flanc de montagne, en un endroit ombragé, humide avec sources, creeks agréables, ayant une superficie d'une douzaine d'hectares. Les émigrants allèrent s'agglutiner à quelques indigènes vivants déjà sur place pour former l'actuelle tribu de Néota non loin de l'embouchure de la Nérihouen.

Je n'ai pu retrouver les causes de la présence de bacilles tétaniques à cet emplacement.

Ce qu'il y a d'intéressant à signaler c'est la longue période de conservation du germe pendant plus de 45 ans, il y a à cela deux causes favorisantes.

a) La coutume. A cette époque on n'inhumait pas les morts. Le cadavre était simplement roulé dans une natte et cette natte suspendue à une branche de banyan, l'arbre sacré. Au bout de quelques temps, le corps se désagrégait et l'on rassemblait les ossements sous une pierre ou dans une anfractuosité de l'arbre.

b) Le terrain. Le terrain chaud, ombragé et humide constitue évidemment un milieu de culture favorable à la conservation des germes du cadavre.

On pourrait être surpris de ce que la seule migration de la tribu ait fait disparaître le tétanos, c'est qu'à ce moment là les indigènes n'avaient pas de chevaux et très peu d'animaux domestiques, de ce fait, les porteurs de germes étaient pratiquement supprimés.

Il faut constater aussi que les indigènes savaient, quand il le fallait, respecter pour une raison ou pour une autre les règles de la prophylaxie, car je suppose qu'un déplacement de tribu ne devait pas aller sans inconvénients. Notre jeune homme aurait pu lui aussi faire de la prophylaxie en mettant des chaussures et en évitant de traverser le terrain tabou. Il a néanmoins profité du traitement curatif et a guéri de son tétanos.

Nouméa le 23 Mai 1947

Le Médecin-Capitaine S.T.C.

HENRI FOUCARD

SIMPLES REMARQUES SUR LA BIOLOGIE DES COLONIES DE CRABES DE MAGENTA

par Jean RISBEC,
Docteur es-sciences

Il existe à Magenta, sur la plage, des colonies de petits Crabes fort intéressants. Ils sont tellement nombreux que le bruissement de leurs petites pattes qui courent sur le sable rappelle celui d'une averse. Lorsque la marée est haute, ils sont cachés sous le sable ; dès que la profondeur, n'est plus que d'un centimètre à peu près, ils sortent de leur cachette. Sur le bord des étendues d'eau qui s'étalent, on les voit à distance comme une multitude de petits points noirs. Dès qu'on s'approche, tout disparaît. Il suffit de s'armer de très peu de patience, et de demeurer un moment sans bouger pour les voir réapparaître et pouvoir observer leurs faits et gestes.

Les crabes courent en tous sens rapidement et, dès que l'eau se retire, ils creusent des trous. Pour cela, ils se couchent sur le côté et agitent leurs pattes sans procédé particulier. Ils s'enfoncent ainsi dans une petite cavité d'abord béante puis fermée par le sable qui, humide, finit par demeurer comme un bouchon irrégulier sur le trou. Il n'y a pas là d'architecture définie, de forme fixe ; la consistance du sable, le hasard, fixent la profondeur du trou, la présence ou l'absence du couvercle. Souvent, un crabe quitte son trou et, sans doute pour s'accoupler va s'enfoncer dans un trou voisin déjà habité. C'est aussi à ce moment qu'il prend sa nourriture. Il s'arrête, se renverse en arrière d'une façon comique, et avec ses petites pinces porte à sa bouches des parcelles de sable. Le sable est malaxé par les

pièces masticatrices, une sorte de salive apparaissant parfois ; il s'accumule tandis que les mâchoires s'agitent et que le crustacé en extrait sans doute les matières nutritives. Lorsque la boulette atteint la taille définitive (diamètre de 3 à 4 mm.), le crabe la jette vivement de côté, puis il avance de quelques pas et recommence. Tel est l'origine de ces innombrables globules qui couvrent la plage. Tandis que l'animal a ainsi effectué son repas, s'est agité en tous sens, la mer s'est retirée plus loin ; le soleil se faisait sentir, le crabe alors s'enfonce dans son trou de sable et attend le retour de la mer. Je n'ai pas étudié plus complètement la biologie de l'espèce qui appartient à un groupe qui sort un peu de mon domaine habituel. Il y aurait beaucoup à observer encore. Mes observations ont été faites dans le courant de la journée. Il serait intéressant de savoir ce qui se passe lorsque les marées sont basses pendant la nuit, comment s'effectue l'accouplement et la ponte.

Je m'étais jusqu'ici désintéressé de ces colonies et mon attention s'est trouvée attirée vers elles par le fait suivant. On sait que les Pinna sont des Lamellibranches en forme générale de triangle allongé et qui vivent enfoncées dans le sable. Un byssus les fixe au rocher (cas de la baie des Citrons) et s'il n'y a que de la vase, agglutine une masse de vase sableuse (cas de la baie de Montravel en certains endroits). Le bord supérieur des valves vient affleurer à la surface du sable. Les Pinna sont exceptionnelles à Magenta. Il y a quelque temps j'en ai trouvé une qui était fixée devant l'entrée du champ de courses. Pour voir si elle était habitée par un pinnothère j'eus la curiosité de l'ouvrir. Il y avait bien un petit crabe à l'intérieur des valves et ce crabe appartenait à l'espèce de ceux qui couraient sur le sable, il y a bien longtemps que je n'avais vu de Pinnothère. Ma première idée fut que les petits crabes de sable en étaient, mais je me souvenais que les Pinnothères sont connus comme vivant uniquement dans les Pinna. Dans ses « Recherches sur la faune carcinologique de la Nouvelle Calédonie » Alph. Milne Edwards commence le résumé des caractères du genre en ces termes : « Les Pinnothères vivent dans les coquilles des Mollusques acéphales et se reconnaissent à leur forme globuleuse, à leurs pattes grêles. » Il signale ensuite dans les collections du Museum. (Pinnothères Globosus, Lucas,) plusieurs exemplaires mâles et femelles pris à la Nouvelle-Calédonie par Mrs. Baudoin et Marie». Voulant éclaircir la question je me suis rendu à la baie des Citrons. Je savais trouver là mon affaire. Du côté pointe Chaloix un petit récif frangeant protège une lagune qui présente de minuscules étendues sableuses. Là on trouve toujours 2 ou 3 Pinna chacune avec un Pinnothère (une coquille avait cependant deux

habitants un adulte et un jeune) Comparant ces échantillons au crabe de Magenta, il m'était impossible de les ramener à la même espèce.

N'y a-t-il cependant aucun rapport entre le Crabe de sable et le Pinnothère de la Baie des Citrons ? Le fait que l'un des Crabes de sable ait pu vivre dans une Pinna montre qu'il vivrait volontiers lui aussi en commensal. A Magenta il y a simplement crise du logement et pour un seul qui était vacant il s'est trouvé un locataire. Si au contraire les Pinna étaient abondantes, de nombreux crabes viendraient les habiter. Ils pullulent tellement que le hasard les amènerait certainement à tomber entre les valves des Pinna ; et mon observation montre qu'ils y vivraient.

A la Baie des Citrons au contraire les Crabes ne peuvent vivre sur le sable et obligatoirement ils s'abritent dans l'hôte convenable. Les deux formes de Crabe dont il est question ici, ne proviendraient-ils pas d'une souche commune ayant évolué différemment suivant que la station était ou non favorable à la vie libre. On voit en tout cas comment peut se produire le début du commensalisme. Si on suppose que les conditions changent à Magenta, que le niveau de la mer s'abaissant ou s'élevant, les Crabes ne puissent plus y prospérer, ceux qui par hasard ont habité les Pinna se reproduisent peut-être en transmettant héréditairement leur nouveau mode d'existence à leur descendance.

Si les Pinnothères et les Crabes de sable sont assez différents il me semble qu'il suffirait de bien peu de modification pour transformer l'une des formes en l'autre et cette transformation est justement celle qu'amène logiquement la vie à l'intérieur du Lamellibranche.

L'aspect général est le même pour les deux espèces et, lorsque Milne Edwards dit qu'on reconnaît les Pinnothères à leur forme globuleuse et à leurs petites pattes grêles, cette définition s'applique encore mieux au crabe du sable. Son corps est presque parfaitement sphérique tandis que celui du Pinnothère est plutôt aplati dorso-ventralement. Ceci est naturel puisque le Crabe doit occuper entre le manteau et les branchies de la Pinna un espace assez restreint.

Les pattes ambulatoires sont à peu près semblables dans les deux cas ; elles sont poilues chez le crabe du sable presque glabres chez le commensal. Les pinces sont un peu plus effilées et munies de poils plus longs lorsqu'elles doivent ramasser le sable. La carapace, assez résistante et grauleuse chez le Crabe libre, est très molle et lisse chez le Pinnothère. Ce dernier n'a pas besoin d'une puissante protection personnelle car les valves du Mollusque lui en tiennent lieu. Les pédoncules oculaires du Crabe de sable sont courts, mais cependant ils élèvent un peu les yeux au dessus de la carapace. Les yeux sont sessiles et placés

ventralement chez le Pinnothère qui a besoin d'y voir. Les pièces masticatrices de ce dernier sont faibles ; elles sont puissantes et munies de fortes brosses de poils chez l'autre espèce qui doit utiliser le sable pour sa nourriture. L'abdomen a une disposition analogue dans les deux cas.

On voit donc par la comparaison des caractères extérieurs qu'il n'y a pas de différences fondamentales entre les deux espèces et en tout cas il semble logique que l'habitude à la vie dans les Pinna agissant sur le Crabe de sable l'amène à la forme Pinnothère.

J'ai recherché ces temps derniers des Pinna afin de recueillir leurs hôtes habituels. Il existe en Nouvelle-Calédonie plusieurs espèces de Pinna dont je ne puis donner les noms scientifiques complets. J'ai toujours trouvé les Pinnothères dans une espèce qu'on peut caractériser ainsi pour les espèces néo-calédoniennes : forme de triangle isocèle parfait. Au contraire une espèce voisine n'avait jamais de Pinnothères, (peut-être en possède-t-elle actuellement ?). Cette espèce se distingue de la précédente par le fait qu'elle est en forme de triangle scalène, le petit côté qui est supérieur dans la position naturelle s'arrondit en arc en approchant du plus grand côté. Or c'est dans cette dernière qu'était entré le Crabe de sable de Magenta. Ceci tend à montrer que ce crabe non adapté à une espèce déterminée de Pinna vit dans la première qu'il rencontre. Au contraire une forme adaptée au commensalisme dans une espèce déterminée ne peut plus en changer. Cette remarque prend de plus en plus de force lorsqu'on passe du commensalisme au parasitisme, et on sait qu'un grand nombre de parasites sont exactement spécifiques lorsqu'il s'agit surtout de parasites à des groupes très évolués à l'état libre et d'organisation complexe.

Je regrette de ne pouvoir déterminer le Crabe de sable dont il est question dans cette note, pas plus d'ailleurs que le Pinnothère. Ce travail ne peut se faire à Nouméa qui ne possède pas les bibliothèques des grands centres intellectuels.

Je tiens à la disposition de tout Carcinologiste qui désirerait en faire l'étude, des échantillons de ces espèces.

Le Musée de Nouméa possède quelques échantillons du Crabe de Magenta. Ils sont étiquetés : *Pinnothères globus* Lucas. Cette détermination est-elle exacte ? Si oui, mes remarques conservent toute leur valeur et l'observation des colonies indique que le commensalisme des Pinnothères, loin d'être général, n'est qu'une adaptation à des conditions de vie défavorables.

BIBLIOGRAPHIE

Au cours d'un voyage autour du monde, Monsieur le professeur T.D.A. Cockerell de l'Université de Colorado est demeuré quatre semaines du 14 mai au 12 juin 1928 en Nouvelle-Calédonie. Il recherchait plus spécialement certains insectes et des Gastéropodes terrestres. Depuis son retour en Amérique, il a publié quelques résultats de ses travaux.

I. — The genus *Placostylus* in New-Caledonia (The Nautilus. Vol. XLII N° 3 Pages 73 à 78.)

Suivant la côte Ouest de la Nouvelle-Calédonie, de Nouméa à Muéo, Monsieur le professeur Cockerell constate une grande variété des types avec nombreuses races ou variétés localisées. A Muéo, on trouve *P. Poyensis* Kolbert ; à Bourail, *P. fibratus bourailensis* subsp. n. ; au bord de la mer dans le même centre est une autre variété de *P. fibratus*.

A Nouméa, à l'état subfossile se trouve *P. souvillei* Morelet.

A l'île Nou de nombreuses espèces ont été décrites (22 espèces) mais actuellement, on ne trouve le genre qu'à l'état subfossile (*P. duplex* Gassies).

A Plum se trouve *P. guestiéri*, à la baie N'gô des *Placostilus* très variables (*P. fibratus*) : à l'île Ouén et dans les îlots du sud, *P. porphyrostomus*.

Le nombre des races distinctes serait très important en Nouvelle-Calédonie, chacune occupant une aire très limitée. C'est par erreur que la même race a pu être signalée dans les localités éloignées les unes des autres. Il serait à souhaiter que des études soient effectuées à l'île des Pins et aux Loyautés.

II. — Description and records of bees. — (Annals and Magazine of Natural History Ser. 10 ; Vol. III ; Pag. 195 à 204 February 1929)

Monsieur le Professeur Crockerell décrit une collection de 22 espèces dont 7 provenant de Nouvelle-Calédonie. Ces espèces sont :

- 1° *Mégachile albomarginata* Smith collecté à Bourail.
- 2° *Mégachile australis* Lucas (Bourail, Muéo, île Nou, Plum, Tontouta). Ces deux espèces sont communes en Nouvelle-Calédonie.

3° *Lithurgus scabrosus* Smith (Bourail, ile Ouen). Ce genre n'était pas signalé en Nouvelle-Calédonie.

4° *Nomia Wilmattoe* sp. n. (Plum)

5° *Halictus polygoni* sp. n. (Bourail)

6° *Halictus risbeci* sp. n. (Plum)

7° *Halictus crotalariae* sp. n. (Muéo)

La faune des hyménoptères est exclusivement réduite et se rattache bien plus à celle de l'australie qu'à celle de la Polynésie.

JEAN RISBEC

NOTES D'ORITHOLOGIE CALEDONIENNE

par L. MACMILLAN

Chargé de mission

de l'American Museum of Natural History

La Société d'Etudes Mélanésiennes m'a demandé de donner à ses lecteurs un bref aperçu de mes travaux ornithologiques et de leur exposer quelques unes des raisons pour lesquelles j'ai été chargé de la présente mission scientifique. Je lui suis reconnaissant de me donner l'occasion d'expliquer au public les buts et les raisons de mon travail. Il m'a souvent été donné de constater que la plupart des gens n'ont, en effet, qu'une très vague idée des buts précis de la recherche scientifique. En Nouvelle-Calédonie, la Société d'Etudes Mélanésiennes s'est attachée, par la nature de ses activités, à combler cette lacune. Je suis convaincu que le monde scientifique soutiendra et encouragera la Société d'Etudes Mélanésiennes dans son effort méritoire et dans la double tâche qu'elle s'est imposée de mieux faire connaître la Nouvelle-Calédonie à ses habitants, et de mettre le résultat de ses recherches à la disposition du monde scientifique, par l'intermédiaire de sa Revue.

On m'a souvent demandé en quoi consistait l'utilité de la recherche pure. Je m'en tiendrai à la réponse que faisait Nansen aux gens qui lui demandaient à quoi servaient ses explorations : « L'histoire de l'Humanité, disait-il, n'est qu'un long et continu effort pour sortir des ténèbres et atteindre la lumière. Il

est donc inutile de discuter l'utilité du savoir. L'homme veut connaître, et quand il cesse de le vouloir, il cesse d'être un homme.»

En fait, les travaux de recherche pure, à une époque et dans un domaine déterminé, peuvent souvent paraître inutiles au chercheur lui-même. Et pourtant il ne saurait dire si ses découvertes ne présenteront pas pour quelqu'un d'autre une valeur inestimable, ni dans quel domaine scientifique insoupçonné elles trouveront leur application. Toutes les branches de la science sont, on le sait, plus ou moins étroitement en relation réciproque. Le chercheur ne sait pas toujours ce qu'il trouvera, ni les conclusions auxquelles le conduiront ses travaux. Il suffit qu'il s'y laisse conduire pas à pas. Il va de conclusion en conclusion par une suite de preuves rigoureuses et parfois, la vérité jaillit, non sans peine, de recoupements inattendus avec les résultats parallèles obtenus dans les autres sciences de la vie ou de la matière.

Je n'en veux pour exemple que celui de la découverte du germe du paludisme par Ross. Il fut mis d'abord sur la trace du plasmodium de la malaria par les observations d'un ornithologiste qui avait remarqué la présence du germe dans le sang d'un oiseau et l'existence de symptômes fébriles identiques à ceux de la fièvre paludéenne chez les humains. Après avoir lu ce travail, Ross se mit à examiner des plasmas d'oiseaux, tandis qu'un de ses collègues entomologistes découvrait le même germe dans la trompe d'un moustique. Il commença par injecter, sans résultat, du plasma d'oiseau dans le sang humain. D'innombrables expériences lui apportaient tour à tour espoirs et déceptions lorsqu'il finit par diriger ses recherches du côté des moustiques pour découvrir, après bien des difficultés, que le vecteur de la malaria était l'anophèle et non pas le moustique qui transmet la maladie aux oiseaux. On saisira sur le vif, par cet exemple, la nécessité d'une très large investigation dans les domaines les plus divers et d'une étroite coopération des spécialistes. On pourrait citer maints exemples similaires, surtout dans le domaine de la lutte contre les parasites et les maladies endémiques.

Tel pourrait être le cas, en Nouvelle-Calédonie, dans l'exemple de la tique du bétail, ou, aux îles Loyalty, dans le contrôle exercé par la faune avienne sur les insectes mangeurs de feuilles. D'importantes recherches ont été entreprises dans le monde entier sur le contrôle entomologique des parasites végétaux et des insectes. On a introduit en Nouvelle-Calédonie certains insectes pour lutter contre les parasites. Tout parasite animal ou végétal comporte un agent destructeur correspondant. Il ne peut donc devenir un fléau dans son habitat d'origine en rai-

san de la présence de cet agent. Il le devient, par contre, dans tout autre pays où il est transporté sans contre-partie. En Nouvelle-Calédonie, malheureusement, faute de recherches suffisamment approfondies, on a trop souvent obtenu des résultats décevants dans la lutte contre les parasites par l'introduction hâtive d'un agent destructeur non approprié. Il faut, au préalable, découvrir l'habitat d'origine d'un parasite déterminé et y rechercher l'agent destructeur spécifique. Echer ou succès peuvent dépendre, en la matière, d'une simple question de quelques milles ou quelques degrés de latitude. Il est donc indispensable d'entreprendre des recherches approfondies et d'obtenir des chercheurs un ensemble d'informations aussi complètes que possible sur les découvertes qu'ils auront faites tant dans leur propre spécialité que dans les domaines voisins. Ces observations collationnées et classées seront d'un précieux secours pour les spécialistes dans leurs recherches ultérieures et les missions dont ils seront chargés en matière de destruction des parasites.

En ornithologie proprement dite, tous les aspects du problème doivent être soigneusement étudiés. Il s'agira d'abord de comparer les représentants de la faune avienne de la Nouvelle-Calédonie avec les oiseaux d'autres régions. Il faut d'abord constituer une collection de peaux qui, une fois expédiée dans un centre de recherches zoologiques spécialisé, permettra la détermination comparative des espèces sous une forme simple et précise.

La préparation se fait, en gros, de la manière suivante : On pratique une entaille dans la peau de la partie inférieure de l'abdomen. On soulève la peau jusqu'à ce qu'on puisse sectionner la patte à la hauteur de la rotule à l'intérieur de la peau, en ayant bien soin de ne pas couper celle-ci. Même opération sur la patte et à la base de la queue. La peau est alors retournée comme un gant jusqu'à la base de la queue. La section analogue est opérée à la hauteur de l'aisselle. On continue le retournement jusqu'à la base du bec. On sépare la tête du corps à la base du crâne. On nettoie soigneusement les ailes, les pattes, la queue et les os du crâne. On enlève la partie postérieure du crâne, le cerveau et les yeux. Il ne reste donc que la peau et un très faible pourcentage d'os. Si le nettoyage est fait avec soin, la dépouille est complètement inodore. Remplie de coton, de manière à reconstituer la forme de l'animal vivant, elle peut être conservée indéfiniment. C'est ainsi que des oiseaux préparés par l'ornithologiste de l'expédition du capitaine Cook, sont, aujourd'hui encore, en excellent état, et, à part une légère décoloration sans conséquence, peuvent être aisément identifiées avec les espèces qui vivent encore de nos jours.

Un spécimen de peau tel qu'il est envoyé du champ de travail au Museum offre l'aspect d'un oiseau fraîchement tué. On

peut donc faire les comparaisons voulues, quant à la coloration et l'apparence générale, avec les spécimens de la même famille existant dans les autres parties du monde.

Un certain nombre de mensurations importantes demeurent naturellement identiques à celles de l'oiseau vivant. C'est le cas de l'envergure totale de l'aile, des dimensions de la plus longue plume caudale, et de la longueur du bec. La mensuration du bec est particulièrement importante. Il en est de même de sa forme, car on parvient presque toujours à déterminer la famille à laquelle appartient le spécimen, d'après l'examen de la forme du bec et des orifices nasals. Le tarse, les os et les extrémités de la patte constituent également des mensurations permanentes importantes. Dans certaines espèces d'oiseaux, en effet, les différentes races qui existent dans les diverses îles ou localités présentent des variations de plumage très faible. Seules les différences de mensurations permettent d'établir une distinction.

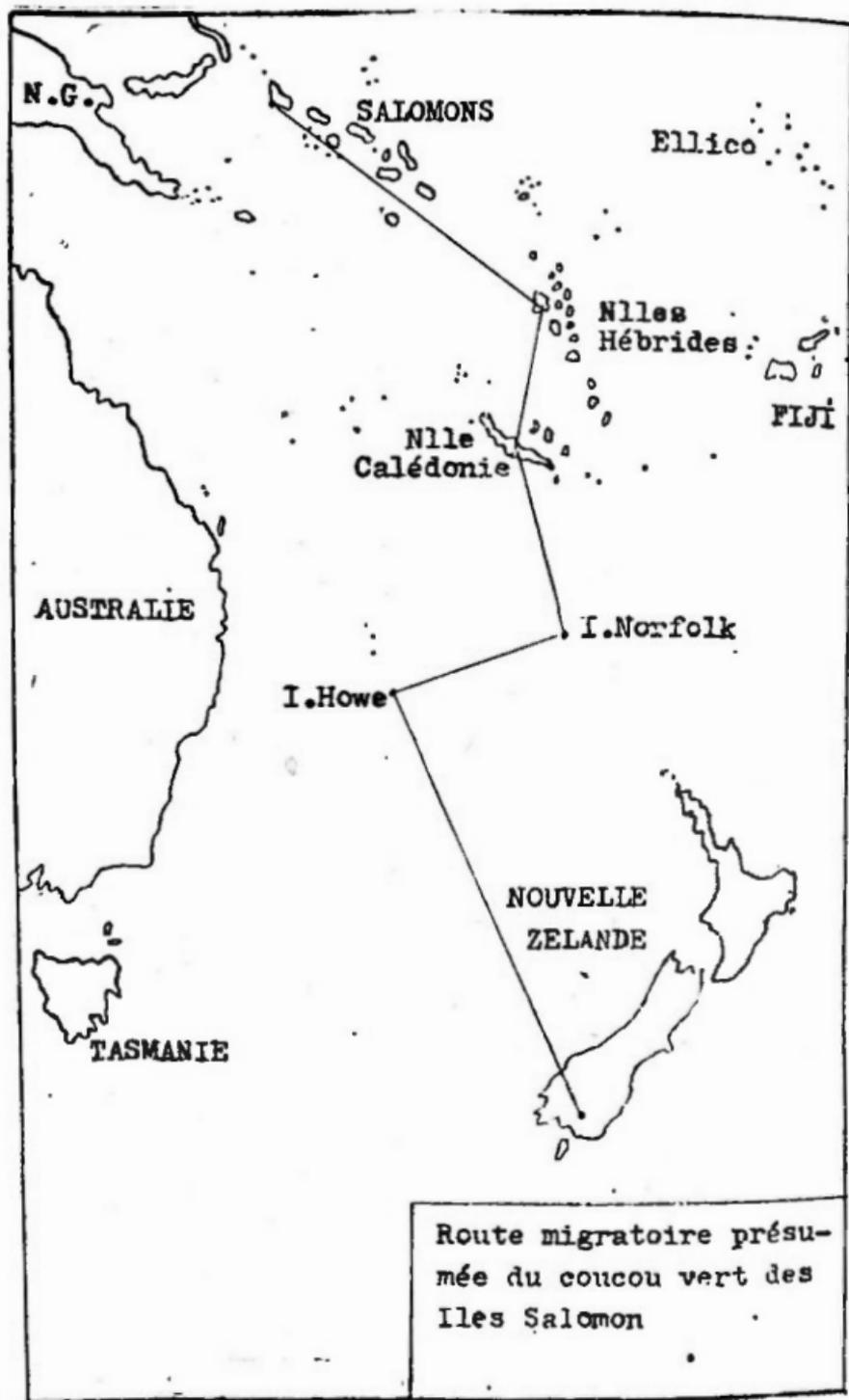
On a également observé, et c'est une question qu'on étudie beaucoup à l'heure actuelle, que la taille des oiseaux varie avec l'altitude de leur habitat au dessus du niveau de la mer. En Nouvelle Calédonie, on observe une variation plus ou moins régulière dans la taille des oiseaux selon le côté de la Chaîne Centrale où se trouve leur habitat. En règle générale les oiseaux de la côte Est sont plus gros que ceux de la côte Ouest.

A part ces quelques indications, il convient de mentionner deux ou trois autres points importants. Lorsqu'un spécimen est prêt à être expédié, on attache à ce spécimen une étiquette qui contient tous les renseignements qu'on ne saurait tirer d'un seul examen de la peau. On y indique la date de la capture l'endroit où où la bête a été tuée, le sexe de l'oiseau, l'aspect des organes de ponte, d'où l'on pourra déduire approximativement à quelle époque de l'année a lieu la couvaison. On note l'âge de l'oiseau qu'on a déterminé par l'examen de l'intérieur du crâne. On relève également l'heure de la mort et le poids. Il est indispensable de noter l'heure de la mort, car le poids d'un oiseau varie au cours de la journée. Mais cette variation a été étudiée à fond, et l'on sait maintenant ramener le poids d'un oiseau à son poids standard vrai pour une heure déterminée de la journée, par exemple 8 heures, et ceci quelle que soit l'heure à laquelle il a été tué. L'étiquette attachée au spécimen comporte en outre des renseignements sur le contenu de l'estomac. On connaîtra ainsi le genre de nourriture de l'oiseau. Cette indication peut être précieuse du point de vue agricole, car elle permet de déterminer quels sont les oiseaux les plus utiles pour la destruction de tel parasite. On ajoutera, si possible le nom local et le nom indigène de l'oiseau. Ces renseignements seront utiles

aux chercheurs qui viendront par la suite, car le nom scientifique de l'espèce est trop souvent inconnu du colon et toujours inconnu de l'indigène. On ajoutera enfin quelques brèves indications sur les habitudes et l'étendue de l'espèce dans l'aire étudiée, et, pour terminer, le nom du collectionneur et le numéro du spécimen dans son journal de travail. Sur ce journal sont portés d'une façon approfondie tous les détails qu'on ne peut matériellement porter sur l'étiquette d'expédition : mue, aspect du vol, comportement, nidification, habitudes, chant, et, d'une façon générale toutes les observations intéressantes qu'on a pu faire journalièrement sur tel oiseau déterminé.

Le sujet comporte bien d'autres problèmes : action des parasites sur les oiseaux, effet des radiations ultra-violettes sur la ponte, mouvements saisonniers des oiseaux dans une région donnée, possession d'un territoire, sens de la direction, instinct migratoire. Tels sont, parmi bien d'autres, quelques uns des facteurs prépondérants de la vie des oiseaux. Je signale, en passant que le fameux instinct du pigeon-voyageur est relativement très inférieur à celui dont ont fait preuve maintes autres espèces d'oiseaux. Même chez le sansonnet commun d'Europe, l'instinct d'orientation est très supérieur. A ce point de vue, le pigeon n'est qu'un simple amateur au regard de certaines espèces d'oiseaux de mer.

L'étude des migrations représente un domaine illimité de recherches à faire et à compléter: Ici même, à proximité immédiate de la Nouvelle-Calédonie, existe un des plus extraordinaires oiseaux migrateurs du monde. Il s'agit d'un petit coucou d'un vert bronzé qui passe l'été en Nouvelle-Calédonie et l'hiver aux Iles Salomon. Le trajet qu'il emprunte pour se rendre d'une région à l'autre est, pour l'instant, inconnu ou tout au moins, douteux. Ce petit oiseau ne mesure que 13 cm ; de l'extrémité de la queue à celle du bec et n'a que 10 cm. d'envergure. Et néanmoins, il n'hésite pas à franchir des distances de 100 à 900 milles en haute mer, et sans le moindre repère terrestre, pour se diriger vers une petite île qui n'a pas plus de 20 milles de diamètre. Pour se rendre compte du caractère extraordinaire de cet exploit, il suffit d'imaginer qu'une infime déviation angulaire d'un seul degré signifierait infailliblement la perte de l'oiseau au milieu du Pacifique et sa mort. Chose plus surprenante encore, on a découvert que les oiseaux adultes quittent la Nouvelle-Zélande pour les Salomon deux semaines avant leurs petits qui sont nés en Nouvelle-Zélande pendant le séjour de leurs parents. Les jeunes s'envolent donc après les adultes, sans guide et sans secours pour cet immense voyage vers l'inconnu. La plupart arrivent sains et saufs puisque l'espèce est toujours bien vivante et ne semble courir aucun danger



d'extinction. Et jamais on n'a vu d'oiseaux adultes accompagner les jeunes dans leur premier voyage. Ces oiseaux peuvent emprunter deux routes. La première consisterait à rejoindre le sud de la côte australienne, puis à remonter celle-ci jusqu'au Nord pour traverser finalement la mer de Corail jusqu'aux Salomon. Ce serait une route bien longue et dont l'objectif final excessivement réduit risquerait d'être facilement manqué. La seconde route emprunterait le trajet direct via Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides. La distance est beaucoup plus courte et offre, cependant, l'avantage de quelques repères. Jusqu'à présent, on a pu démontrer avec certitude que la route passe par les îles Lord Howe et Norfolk, mais nous ne possédons pas la moindre preuve concernant un passage possible par la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides. Il existe pourtant une indication : pendant la période de migration du coucou vert, une espèce calédonienne similaire, un peu plus petite, qui réside en permanence dans l'île, semble manifester une agitation extraordinaire et multiplier les cris et les appels. Elle donne l'impression d'un accroissement numérique considérable. Ce n'est pas là une preuve définitive. Tant qu'on ne sera pas parvenu à recueillir plusieurs spécimens de l'oiseau migrateur, pendant la période de migration, tout ce que nous pouvons affirmer c'est qu'il y a de fortes raisons de supposer que la route de migration passe par la Nouvelle-Calédonie.

On pourrait penser, dans ces conditions, que, pendant les dix-huit mois que j'ai passés en Nouvelle-Calédonie et dépendances, j'aurai pu moi-même recueillir un spécimen de cet oiseau. Je vais donc, en quelques mots, indiquer les immenses difficultés que présente ce genre de travail. Tout d'abord, des oiseaux migrateurs ne voyagent que de nuit pour éviter les rapaces et autres ennemis naturels. Quand ils arrivent sur une terre, ils s'y cachent et se reposent pendant la journée. Ils ne poussent presque aucun cri et, d'une manière générale, vont chercher leur nourriture dans le plus grand silence. Ce n'est que par l'agitation dont font preuve les oiseaux indigènes, et particulièrement les espèces dont le coucou est un parasite, qu'on peut soupçonner la présence des migrateurs. Pour le démontrer il n'y a qu'un moyen : la présence constante et ininterrompue d'un ornithologiste à son poste d'observation à l'époque présumée de l'arrivée des oiseaux. Mon travail était de nature si variée qu'il m'était matériellement impossible de consacrer le temps nécessaire à ce genre d'observation continue. Il faut plutôt compter sur l'activité des chercheurs locaux et, à cet égard, il est permis de fonder les plus grands espoirs sur la Société d'Etudes Mélanésiennes premier pas vers la création de sections techniques spécialisées. Les amis des oiseaux ne manquent pas en Nou-

velle-Calédonie, et l'on pourrait facilement y créer une société ornithologique locale, dont les membres, par leur travail en commun, pourrait apporter la preuve décisive de cette importante route de migration. Ce travail, d'ailleurs, exigerait beaucoup de temps et d'attention soutenue. Je n'en citerais qu'un exemple : la superficie totale de la petite île de Lord Howe n'est que de 1500 hectares. Et pourtant il n'a pas fallu moins de deux ans à un ornithologiste qui y résidait à demeure pour apporter la preuve positive du passage dans cette île des coucous migrants. La preuve de leur passage en Nouvelle-Calédonie pourrait bien être le premier grand succès scientifique d'un club ornithologique calédonien. S'il se créait, je lui souhaite bien volontiers de remporter ce succès malgré tout mon désir de le remporter moi-même ! En tout état de cause, je me ferais un plaisir de communiquer mes idées aux auteurs locaux et de leur donner toutes indications quant aux époques et aux endroits probables de migration.

Je signalerai pour terminer l'intérêt exceptionnel de la faune avienne calédonienne. Un certain nombre d'espèces d'oiseaux existent exclusivement en Nouvelle-Calédonie. Une ou deux espèces calédoniennes existent également en Australie. D'autres espèces sont étroitement apparentées aux espèces similaires des Nouvelles-Hébrides, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Certains spécimens calédoniens sont absolument uniques au monde, et il est du plus haut intérêt pour la science que la race en soit préservée, car leur disparition serait sans remède. Le véritable ami des oiseaux se doit de les connaître et d'étudier soigneusement leur vie et leurs mœurs. Les lois sur la protection des oiseaux ne sont pas, en général, très efficaces, lorsqu'elles ne sont pas fondées sur des connaissances positives sérieuses. La Société d'Études Mélanésiennes peut donc jouer à cet égard, un rôle de tout premier plan en Nouvelle-Calédonie, en suscitant dans le pays même un intérêt toujours accru pour les questions scientifiques et en aidant les calédoniens à mieux connaître les multiples aspects de la faune et de la vie naturelle de leur beau pays.

(traduit de l'anglais par T. ORIOL)

**ACTES
DE LA SOCIÉTÉ**

— NICOLAS HAGEN —

Ce premier numéro d'après guerre nous apporte le triste devoir de saluer la mémoire de Nicolas HAGEN dont la mort, survenue le 3 novembre dernier, a frappé notre Société dans la personne de celui qui assurait, malgré ses nombreuses occupations et ses responsabilités, la Présidence de notre Compagnie.

Nul n'était plus qualifié en effet pour cette tâche, et plus intéressé aussi aux travaux et aux buts de la Société des Etudes Mélanésiennes que Nicolas HAGEN. Passionné par tout ce qui concernait les Mers du Sud, l'économie, la géographie aussi bien que les mœurs et coutumes des peuples océaniques, il avait patiemment réuni une bibliothèque considérable sur l'Océanie, profitant de ses multiples voyages à travers le Pacifique pour glaner les volumes les plus curieux ou les plus rares. C'était un véritable bibliophile. Il se tenait au courant de toutes les études sur le Pacifique et chaque courrier lui apportait une abondante série de revues ou de bulletins.

Lors de notre première assemblée générale destinée à la remise en route de nos activités, il avait bien voulu accepté la désignation unanime de ses collègues qui le portait à la Présidence active de la Société. Dès lors, il s'était consacré avec joie et ardeur à cette tâche et avait de toute sa personnalité et de son autorité appuyé le développement et la prise en considération de notre groupement scientifique.

John, Charles, Nicolas, Hagen, aîné d'une famille de neuf enfants, était né le 26 février 1880 à Nouméa. Il avait reçu une bonne partie de son éducation en Australie et sa culture bilingue lui avait créé autant d'amis à Sydney et à Londres qu'à Nouméa et à Paris. Revenu de France en 1903, il continua, très jeune, au décès de son père, l'œuvre du chef de famille et prit lui-même la direction de la Maison.

Son nom reste inséparable de celui du développement économique, non seulement de la Nouvelle-Calédonie, mais de toutes les Iles du Pacifique Austral. Commerçant, armateur, créateur de plantations et animateur de sociétés, son activité débordante en même temps que son goût du risque et de l'entreprise en fit un promoteur de la mise en valeur des Nouvelles-Hébrides où il créa, en 1900, des comptoirs à Epi et Ambrym, aux Iles Banks, Santa Cruz et Salomons. Avec son «Aneityum Logging Co», il établit une intéressante exploitation des bois de kaori à Anatom. Il négocia vers la même époque l'acquisition d'affaires importantes telles que le «Pacific Islands Investments» et la «Société des Iles Banks». Il participa à de nombreuses affaires en Nouvelle-Calédonie et avait créé la «Société Maritime et Minière HAGEN» en même temps qu'il dirigeait la «Société des Iles Loyalty».

Sa connaissance des Iles et des populations basée sur son expérience personnelle et ses nombreuses lectures était remarquable, et il avait toujours à propos d'un événement une anecdote pittoresque à raconter. Sa bonne humeur, son affabilité naturelle et son obligeance lui avaient attiré des affections profondes, et il avait le don de se faire des amis.

Sa popularité dans les Iles du Pacifique et même en France et à l'étranger était très grande. Il était si connu qu'un jour il reçut de Paris quelques heures après son expédition un cablogramme ayant comme simple adresse : TIBBY, MERS DU SUD».

Son existence fut une lutte continuelle où il parvint, sans jamais se décourager, à surmonter les plus rudes difficultés, grâce à sa ténacité et à sa confiance en soi.

Animateur de nombreuses entreprises en même temps que réalisateur, Nicolas HAGEN avait été élu, en novembre 1946 Président de la Chambre de Commerce de Nouméa aux travaux de laquelle il avait participé activement pendant près de quarante ans, ce qui lui avait valu la Médaille d'or de cette compagnie.

Jusqu'à la fin, il n'avait cessé de manifester son activité infatigable, tantôt voguant vers Santo, tantôt s'envolant pour Sydney ou Brisbane.

Il y a quelque temps, une première atteinte de la maladie l'avait immobilisé de longues semaines à l'hôpital Saint-Vincent de Sydney.

Rentré à Nouméa, il avait repris ses occupations, mais une attaque de dengue devait en quelques jours aggraver son état et le ravir à l'affection de sa famille et de ses amis. La mort enlevait à notre Société comme à la Nouvelle-Calédonie l'une des figures les plus vivantes du Pacifique Austral.

Nous prions sa famille de bien vouloir agréer l'expression de nos condoléances les plus sincères et les plus émues.

Nicolas HAGEN emporte les regrets profonds et la vive reconnaissance de ses compatriotes et en particulier de ses collègues et amis de la Société des Etudes Mélanésiennes.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

TITRE 1^{er} — Constitution

Art. 1^{er}. — Il est formé en Nouvelle-Calédonie, une société d'études dont le but est la recherche de tous documents d'informations, d'œuvres culturelles pouvant aider à la connaissance de l'Océanie Mélanésienne.

Art. 2. — Cette société est dénommée :

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MELANÉSIENNES

Elle a son siège social à Nouméa.

Sa durée ainsi que le nombre de ses membres sont illimités.

TITRE II — Composition de la société

Art. 3. — La Société comprend quatre catégories de membres :

Membre d'honneur
Membre à vie
Membre actif
Membre adhérent

Art. 4. — *Membre d'honneur* —

Est « membre d'honneur », toute personne qui a été admise au comité d'honneur, par décision du comité actif de la société.

Le Gouverneur de la Colonie est, de droit, président du comité d'honneur.

Le membre d'honneur verse une cotisation dont le montant est au moins égal à celui de la cotisation versée par le membre adhérent.

Il n'est demandé au membre d'honneur aucune collaboration effective et directe aux travaux de la société.

Art. 5. — *Membre à vie* —

Est « membre à vie », toute personne naturelle ou civile (Société, Groupement, Maison) qui s'acquitte en une seule fois, vis à vis de la société, d'une cotisation minima de 1000 francs.

Il n'est demandé au membre à vie, aucune collaboration effective et directe aux travaux de la société.

Art. 6. — *Membre actif* —

Est « membre actif », toute personne qui apporte aux études poursuivies par la société une contribution effective et personnelle (travaux écrits, communications, apports de documents etc...), sous réserve de l'acceptation du comité actif de la société qui a tout pouvoir pour accorder ou refuser à tout postulant le titre de membre actif.

Les demandes d'admission comme membre actif doivent être appuyées par deux parrains choisis parmi les membres du comité actif.

Le membre actif verse une cotisation dont le montant est au moins égal à celui de la cotisation versée par le membre adhérent.

Art. 7 — *Membre adhérent* — (1)

Est « membre adhérent » toute personne qui verse une cotisation annuelle de cent francs C.F.P. ou de quatre cent frs. métropolitains.

Son admission au titre de membre adhérent lui est signifiée par le secrétaire de la société après accord du président ou d'un vice-président.

Il n'est demandé au membre adhérent, aucune collaboration effective et directe aux travaux de la société.

Art. 8 — Sauf pour les membres à vie, les cotisations sont payables d'avance par année.

(1). — Le texte des articles 7 et 8 des présents statuts tient compte des modifications apportées au texte primitif par l'assemblée générale du 3 mars 1947

Les paiements ont lieu sur présentation des quittances.
Les radiations pour refus de paiement des cotisations sont soumises à l'appréciation du comité actif de la société.

TITRE III — Administration de la société

Art. 9 — La société est administrée par un comité actif composé de 11 à 15 membres, à savoir :

Un Président
Trois Vice-Présidents
Un secrétaire général
Un secrétaire
Un trésorier
Trois à sept assesseurs
Un conseiller technique

Les fonctionnaires du comité actif ne sont pas rémunérés. Ces membres sont obligatoirement choisis parmi les membres actifs et élus pour quatre années au cours de l'assemblée générale.

C'est ensuite ce comité qui procède, par voie de vote, tous les quatre ans à la constitution de son bureau.

Art. 10. — Le comité actif se réunit chaque fois que son président ou l'un des vices-présidents estime que cela est nécessaire et au moins une fois par mois.

Il est chargé tant de l'administration de la société que de sa direction technique et morale.

Il gère les finances de la société et produit un bilan annuel qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Il représente la société, vis à vis des tiers, et donne délégation à ceux de ces membres qui lui paraissent qualifiés pour le représenter dans ses relations avec les tiers.

Les délibérations du comité actif sont valables, lorsque cinq membres sont présents, y compris le président ou l'un des vice-présidents.

TITRE IV — Assemblées générales

Art. 11. — Tous les membres de la société sont admis aux assemblées générales. Seuls, les membres actifs ont le droit de vote.

L'assemblée générale a lieu sur convocation du président du comité actif ou de son délégué, une fois par an, au cours des mois de juillet ou août.

La situation active et passive de l'exercice clos au 30 juin écoulé, est soumise à son approbation.

Les convocations peuvent être individuelles ou faire l'objet d'un communiqué par circulaire ou par voie de la presse dix jours au moins avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale peut valablement délibérer, si le quart au moins de ses membres actifs domiciliés à Nouméa, est présent.

Si le quorum n'est pas atteint, avis en est donné aux membres par l'une des voies indiquées ci-dessus, et une autre assemblée est convoquée avec un préavis de cinq jours. A la deuxième réunion, les délibérations sont toujours valables.

Art. 12. — A la réunion de l'assemblée générale annuelle, il est procédé, parmi les membres actifs à l'élection d'un censeur chargé de l'examen des comptes de l'exercice en cours

Art. 13. — Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées, sur l'initiative du comité actif, dans le cas de faits graves ou particuliers, dont l'examen ne peut attendre la réunion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

TITRE V — Direction technique

Art. 14. — La direction technique de la société est assurée par le comité actif.

Pour l'expédition des affaires courantes, il est institué une permanence. Cette permanence appelée « Bureau permanent de la société » est composée :

d'un Vice-Président
du Secrétaire-Général
du Secrétaire
du Trésorier

Ce bureau est tenu de rendre compte de ses travaux à la réunion mensuelle du comité actif et de soumettre à la décision de ce comité, toute question importante.

Il établit un rapport annuel sur l'activité technique de la société, lequel rapport annuel est communiqué à l'assemblée générale.

Art. 15. — Le secrétaire général centralise toute la documentation technique ; reçoit toutes propositions d'ordre technique et les présente au comité actif.

Il dirige la constitution des archives, dont il est le conservateur attitré.

Il a la gérance de toutes publications faites par la société, sous le contrôle et avec l'accord du comité actif.

Il est aidé dans sa tâche par le secrétaire qui est son adjoint immédiat et par les chefs de sections techniques.

Art. 16. — Des sections techniques sont créées par décision du comité actif dans un but de décentralisation des études. Les chefs compétents de ces sections sont nommés par décisions du comité actif. Ces chefs ont tous pouvoirs pour rechercher leurs collaborateurs qui ne sont pas obligatoirement membres de la société, mais qui peuvent le devenir, sous les conditions exprimées dans les articles précédents.

Les fonctions techniques de chef de section peuvent être cumulées par n'importe quel titulaire de fonctions administratives.

Le nombre des sections techniques est indéterminé.

Tous les travaux des sections sont adressés au secrétaire général qui en provoque l'examen par le comité actif et en propose la destination.

Tout auteur bénéficiant d'une publicité faite par la société ou sur son ordre, conserve ses droits, mais du fait de l'aide apportée par l'organisation sociale, s'engage statutairement à autoriser la publication par la société dans ses bulletins périodiques, de l'œuvre déposée au secrétariat général, et cela sans aucune rétribution, et sans autre réserve que celle de ses droits personnels sur l'interdiction de la reproduction.

L'auteur conserve, d'autre part, toute son indépendance en ce qui concerne la publication d'ouvrages, par une autre voie que celle de ou des organes de diffusion de la société qui ne saurait trouver en cela un préjudice quelconque à son désavantage.

Toute publication faite par la Société, en dehors des bulletins périodiques, est l'objet d'une convention étudiée par le comité actif et l'auteur.

TITRE VI — Ressource et patrimoine social

Art. 17. — Les ressources de la société sont composées :

- 1° — des cotisations
- 2° — des subventions qui peuvent lui être accordées
- 3° — des produits de la vente des publications périodiques ou autres.

4° — des recettes nettes provenant des bénéfices issus d'organisations diverses placées sous le contrôle de la société.

La société pourra acquérir, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, tous biens mobiliers corporels ou incorporels, nécessaires au fonctionnement de la société.

TITRE VII — Modification aux Statuts — Dissolution

Art. 18. — Les présents statuts peuvent être modifiés ou complétés par l'assemblée générale.

Art. 19. — En cas de dissolution demandée ou motivée par le comité actif, l'assemblée générale réunie à cet effet, décide de cette dissolution, dans les conditions de validité exposées à l'article 11.

Cette assemblée décidera de la cession des biens de la société en faveur d'une ou de plusieurs œuvres culturelles en Nouvelle-Calédonie. Il ne pourra être envisagé aucune distribution ou répartition des biens de la société dissoute, au profit de ses membres.

Art. 20. — Les présents statuts seront déposés conformément à la loi.

Nouméa, le 20 juillet 1938

NOTA. — La Société a été définitivement constituée au moyen :

- de l'assemblée générale constitutive en date du 20 juillet 1938, et du procès-verbal établi à l'issue de cette Assemblée.
- du dépôt du projet de statuts, aux bureaux du Gouvernement de la Colonie, en date du 6 octobre 1938.
- de l'approbation des statuts signifiés par le Gouverneur de la Colonie, en date du 12 octobre 1938.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 MARS 1947

Le Lundi, 3 Mars 1947 ; les membres de la Société d'Etudes Mélanésiennes se sont réunis en Assemblée Générale, à 17h. 45, à la Chambre de Commerce de Nouméa, en vue de procéder à la reprise des activités de la Société, interrompues par suite des hostilités. Conformément aux statuts cette Assemblée Générale a eu lieu sur convocation préalable par voie de la presse, dans les délais réglementaires.

Etaient présents :

MM. Arnould, Avias, Mme Babin, MM. Bernier, Brabant, Dr Foucard, N. Hagen, Dr Languillon, Lenormand, Mariotti, Oriol, H. Schmidt, Dr Tivollier.

S'étaient fait excuser :

MM. Bastian, R. P. Bussy, Laville, F. Legras, Lachéray, Routier.

Le quart des membres actifs domiciliés à Nouméa étant présents, le quorum est atteint. L'Assemblée Générale délibère donc valablement.

Monsieur Oriol, Secrétaire Général de la Société, assume provisoirement la présidence de l'Assemblée. Il fait le compte-rendu succinct des démarches qu'il a entreprises pour permettre à la Société d'Etudes Mélanésiennes de reprendre ses travaux. Ces démarches ont abouti à une première prise de contact des membres de la Société lors d'une réunion préliminaire au domicile de M. Oriol, le 19 Février 1947, et à la présente Assemblée Générale.

Monsieur Oriol donne la lecture d'une lettre de M. Cané. Conformément au vœu émis lors de la réunion du 19 Février, il avait été demandé à M. Cané de reprendre la présidence effective du Comité actif de la Société. M. Cané s'excuse de ne pouvoir à nouveau assumer cette charge. Il est décidé, à l'unanimité, que M. Cané prendra le titre de Président honoraire du Comité actif.

Il est ensuite porté à la connaissance de l'assemblée qu'à la suite d'une proposition faite lors de la réunion du 19 février, M. Oriol a adressé au Conseil Général, au nom de la Société, une demande d'allocation de 50.000 francs pour permettre à la Société la reprise immédiate de ses travaux et l'impression de la Revue «Etudes Mélanésiennes», pour l'année en cours. Dans sa séance du 20 février 1947, le Conseil Général à l'unanimité a accordé à la Société l'allocation demandée. L'Assemblée Générale exprime à la Première Assemblée, en la personne de M. Pierre Mariotti, Vice-Président du Conseil Général, tous ses remerciements pour le geste amical par lequel elle a voulu témoigner l'intérêt qu'elle porte aux travaux de notre société scientifique locale.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du Comité d'honneur et du Comité Actif. La composition des deux Comités a été, à l'unanimité, arrêtée comme suit :

Comité d'honneur

Président : M. Georges Parisot, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances

Vice-Présidents : Sir Peter Buck, directeur du Bernice Bishop Museum

R. P. Patrick O'Reilly, Secrétaire Général de la Société des Océanistes

Professeur Rivet, Directeur du Musée de l'homme.

Membres :

Monseigneur Bresson, Vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie

M. le pasteur Brabant

MM. Barnett, Consul d'Australie
Baudoux

Boilot, chef du service des Travaux Publics

Bonnaud, Président du Conseil Général, Directeur des Etablissements Ballande

Brown, Consul des Etats-Unis

Cané, ancien Président du Conseil Général
Catalan, Consul de Belgique

Dalmérac, Maire de la Ville de Nouméa
J. Daly, Directeur de la Maison Barrau
Desmazures, Président de la Chambre d'agriculture
Colonel Dix, Directeur de la Société de Ouaco
Gervolino, Délégué de la Nouvelle-Calédonie
à l'Assemblée Nationale
Lt-Colonel Giordani, Directeur du Service de Santé
N. Hagen, Président de la Chambre de Commerce
Juncker, chef du Service de l'Instruction Publique
H. Lafleur, Conseiller de la République pour la Nouvelle-Calédonie
Le Maître, Directeur de la Banque de l'Indochine
Leyraud, Directeur de la Société Havraise Calédonienne
Martin, Chef du Service des Mines
Capitaine Quenson, Chef du Service des Affaires Indigènes
Rapadzi, Directeur de la Société « Le Nickel »
Ratzel, membre du Conseil Privé
Verkuy, Consul des Pays-Bas

étant entendu que la composition du Comité d'Honneur se trouvera modifiée *de-facto*, par suite de changement de fonctions ou affectations diverses imposées par les circonstances.

Comité actif

Président honoraire : M. E. Cané
Président : M. N. Hagen
Vice-Présidents :
MM. : P. Mariotti, Vice-président du Conseil Général
R. P. Bussy, Conseiller Général
Pasteur Brabant
Secrétaire Général : T. Oriol, professeur de philosophie
Secrétaire-archiviste : M. H. Lecommand, Diplômé d'Ethnologie, lauréat de l'École des Langues Orientales
Trésorier : M. Laville, sous-directeur de la Société Havraise Calédonienne

Assesseurs : MM. :

Arnould, ingénieur de la mission géologique
Bastian, professeur au collège « La Pérouse »
J. Bernier
Numa Daly, sous-directeur de la Maison
Barrau
Dr. Languillon
F. Legras, Conseiller Général
H. Schmidt
Dr. Tivollier

Conseiller technique : M. Maurice Leenhardt, fondateur de la Société.

M. Nicolas Hagen prend alors la présidence de l'Assemblée. Il est décidé à l'unanimité :

1° que les statuts de la Société tels qu'ils ont été approuvés par le Gouverneur de la Colonie, en date du 12 octobre 1938, restent inchangés, à l'exception des modifications suivantes qui seront soumises à l'approbation du Gouverneur :

Art. 7 — Membre adhérent —

« Est membre adhérent toute personne qui verse une cotisation annuelle de cent francs C. F. P., ou de 400 francs métropolitains. »

(reste de l'article inchangé)

au lieu de :

« Est membre adhérent toute personne qui verse une cotisation annuelle de trente francs. »

et

° Art. 8.

« Sauf pour les membres à vie, les cotisations sont payables d'avance par année. »

(reste de l'article inchangé)

au lieu de :

« Sauf pour les membres à la vie, les cotisations sont payables d'avance par année, semestre ou trimestre. »

2° qu'une commission composée de MM. Bernier, Lenormand et H. Schmidt fera l'inventaire des caisses d'objets ethnographiques déposées au Musée et confiées à la garde de la Société en 1939 par M. Maurice Leenhardt, chargé de Mission par le Musée de l'Homme, et fera les démarches nécessaires auprès de l'Administration pour en assurer l'expédition au Musée de l'Homme à Paris.

3° que MM. Lenormand et Oriol sont chargés de la préparation et de la publication de la Revue «Etudes Mélanésiennes» organe de la Société, dont la parution du numéro trois est décidée pour une date aussi rapprochée que possible.

4° que la Commission permanente du Comité Actif fera toutes démarches utiles pour sauvegarder ce qui reste des collections à l'abandon de la Bibliothèque Bernheim, notamment en ce qui concerne les ouvrages scientifiques, les voyages des grands Navigateurs, les livres publiés sur la Nouvelle-Calédonie et l'Océanie en général. Ceci, en vue de la constitution d'une Bibliothèque spécialisée dont la S. E. M. assurerait la gestion sous sa responsabilité. Il est émis le vœu que cette Bibliothèque soit installée dans le local annexe du Musé Néo-Calédonien dit Salle des Archives. Ce local servirait en même temps de Siège social et de salle de travail à la Société.

5° Que M. Laville, trésorier de la Société est nommé Commissaire aux comptes et se mettra en rapport avec M. Labreaux, ancien trésorier de la société, pour la passation des écritures comptables. Pleins pouvoirs sont donnés à M. Laville pour entreprendre toutes démarches nécessaires, d'ordre financier, au nom de la Société.

6° Qu'à l'Assemblée Générale qui suivra immédiatement la parution du prochain numéro de la Revue, la Société d'Etudes Mélanésiennes, à l'occasion de cette manifestation concrète de la reprise de ses activités, enverra ses remerciements à la Société des Océanistes de Paris pour les vœux exprimés par celle-ci dans son Assemblée du 26 janvier 1945 et chargera son fondateur M. Maurice Leenhardt, Président de la Société des Océanistes de transmettre à la grande aînée de la Société d'Etudes Mélanésiennes les vœux de notre Société pour une coopération féconde et amicale entre les deux Sociétés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE ACTIF
DE LA SOCIETE D'ETUDES MELANESIENNES
DU JEUDI, 10 AVRIL 1947**

Le Comité Actif de la Société d'Etudes Mélanésiennes s'est réunie le Jeudi, 10 avril 1947, à 17 h. 45 à la Chambre de Commerce de Nouméa, sur convocation régulière.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée délibère valablement.

La séance est présidée par Monsieur N. Hagen ; Président du Comité Actif.

M. Oriol, Secrétaire-Général, donne lecture d'une lettre adressée par le Révérend Père Bussy, Vice-Président du Comité qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. Des remerciements sont adressés au R. P. Bussy pour les renseignements qu'il donne à la Société sur deux grottes intéressantes de la région de Bourail qu'il se propose de faire visiter à la Société, lors d'une prochaine sortie.

M. Oriol signale la découverte par M. Routier, chef de la mission géologique, d'un site pétroglyphique du plus haut intérêt dans la région de la Haute-Poya. M. Routier a fort aimablement mis à la disposition de la société les notes et croquis qu'il a relevés, aux fins de publication dans la Revue de la S.E.M. La société remercie vivement M. Routier de cette importante contribution à ses travaux.

Le Secrétaire-Général est chargé d'excuser M. Numa Daly qui, retenu ce jour-là, n'a pas pu se rendre à la réunion du Comité.

Monsieur Lenormand, Secrétaire-archiviste, rend compte de l'activité de la Commission désignée à l'effet de faire expédier au Musée de l'Homme, les caisses d'objets ethnographiques confiées par M. Leenhardt à la garde de la Société en 1939. Ces caisses ont été retrouvées. Celle déposée au Musée de Nouméa a été inventoriée. Les deux autres, laissées à Tipirama, vont être acheminées sur Nouméa.

Lecture est donnée de la lettre adressée au Conseil Général par M. N. Hagen, Président de la Société, pour demander : 1° La création d'une Bibliothèque spécialisée réunissant, en un fonds distinct de la Bibliothèque Bernheim, les ouvrages scientifiques, les livres de voyages des grands navigateurs, les ouvrages ou périodiques concernant l'Océanie, et toutes les publications sur la Nouvelle-Calédonie ; 2° l'installation de cette Bibliothèque dans la salle des Archives attenante au Musée ; 3° l'autorisation pour la Société d'établir son siège social dans ce local ; 4° la gestion de cette Bibliothèque par la Société et sous sa responsabilité.

Quitus est donné à M. Laubreux pour sa gestion des fonds de la Société, de 1938 à la date de reprise des activités. Des remerciements lui sont adressés pour le dévouement avec lequel il a veillé sur les intérêts de la Société. M. Laville, trésorier, est officiellement chargé des comptes et opérations financières de la Société, à compter de ce jour.

M. Oriol rend compte des dépenses engagées pendant le mois de Mars 1947. Les mesures à prendre pour le recouvrement des cotisations sont adoptées.

Sont adoptés, sur proposition de M. Lenormand : le projet d'une conférence publique avec conférence et projection d'un film d'ethnologie océanienne ; le projet d'une série de causeries radiodiffusées sur le folklore océanien, au poste de Radio-Nouméa. Ces causeries seront faites sous les auspices de la Société d'Etudes Mélanésiennes.

La réunion est close à 18 h. 45

ARRETE 219 du 1^{er} mars 1940

portant création et organisation du musée néo-calédonien.

Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendance, Officier de la Légion d'Honneur :

Vu le décret du 12 décembre 1874 sur le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

Vu les crédits votés par le Conseil Général ;

Sur la proposition du Secrétaire Général ;

Le Conseil privé entendu ;

Arrête :

Art. 1^{er} — Il est créé à Nouméa un musée de collections ethnographiques, scientifiques et historiques et généralement de tous objets présentant un intérêt culturel se rapportant à la Nouvelle-Calédonie et à ses dépendances.

Ce musée prendra le nom de « Musée Néo-Calédonien ».

Art. 2 — Le premier fonds des collections est constitué par l'ensemble des objets intéressant la science, l'histoire et l'ethnographie locale existant actuellement dans l'immeuble dit « Bibliothèque Bernheim ».

Art. 3 — La colonie se réserve le droit, dans l'intérêt public, de confier au « Musée » après enquête de la commission technique, toute collection d'objets scientifiques ou ethnographiques d'intérêt local placée sous la sauvegarde d'un organisme collectif et menacés de détérioration ou de disparition par suite de carence dans l'entretien de ces objets.

Art. 4 — L'administration du musée relève du Service de l'Instruction publique et s'exerce par un comité de patronage nommé par le Gouverneur.

Art. 5 — Il est créé un poste de conservateur pour l'entretien des collections du musée, le travail matériel de rédaction et de mise à jour d'un catalogue méthodique et le classement des collections. La direction technique de ces travaux confiée à la Société d'Etudes mélanésiennes.

Art. 6 — Le conservateur est nommé par le gouverneur après avis du comité de patronage.

Art. 7 — Le comité de patronage établit le règlement intérieur du musée.

Art. 8 — Le Secrétaire Général et le Chef du Service de l'Instruction publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la Colonie.

Nouméa, le 1^{er} mars 1940

PELICIER

CHRONIQUES

La Société d'Etudes Mélanésiennes doit à l'obligeance de la Presse calédonienne l'autorisation de reproduire les trois articles ci-contre :— Elle adresse tous ses remerciements à la rédaction de «La France Australe» et du «Bulletin du Commerce»

VIKINGS DU PACIFIQUE

(*Extrait de « la France Australe »*)

Six hommes audacieux (cinq Norvégiens et un Suédois) ont quitté le mois dernier, le port de Callao sur la côte péruvienne à destination de Tahiti. Extraordinaire entreprise si l'on songe que cette expédition sera faite à bord d'un simple radeau muni d'une seule voile ! Et il ne s'agit pas en l'espèce d'une prouesse purement sportive, mais d'une véritable expédition scientifique destinée à établir le bien fondé de certaines théories sur les migrations des anciennes peuplades du Pacifique. Ces théories sont, dans l'ensemble, celles de l'école anthropologique française. L'expédition dirigée par M. Thor Heyerdahl présente donc pour celle-ci un intérêt tout particulier. Voici, dans ses grandes lignes, le but de cette immense randonnée de 5.000 milles effectués dans d'aussi téméraires conditions.

Depuis longtemps, ethnologues et anthropologistes ont été frappés par les nombreuses ressemblances qui existent entre la civilisation polynésienne et celle des anciens peuples de l'Amérique du Sud. On trouve, de part et d'autre, les pyramides scalaires, les grandes constructions lithiques l'usage des plumes dans les vêtements. La culture de la patate douce est commune aux deux régions. Elle semble d'ailleurs limitée en Amérique du Sud, à une zone assez restreinte de la côte péruvienne. Fait plus remarquable encore, on trouve de nombreuses similitudes de vocabulaire dans les langues anciennes du Pérou, de la Colombie et de la Polynésie. Des fouilles récentes ont permis de mettre à jour sur la côte occidentale américaine une quantité d'objets de facture nettement polynésienne.

On ne saurait expliquer par de simples coïncidences des similitudes aussi nombreuses et aussi frappantes. C'est pourquoi, les spécialistes de l'Océanie et de l'Amérique précolombienne ont été amenés à supposer l'existence de courants de migrations et d'échanges entre la côte américaine et les îles les plus lointaines du Pacifique, et ceci, à une époque déjà fort reculée. Ces hypothèses ont fait l'objet de nombreux ouvrages de la part de savants comme Imbellonie, Friederici, Pietschmann, Christian et Nordenskiöld. En France, les travaux de Paul Rivet font autorité en la matière. Citons pour mémoire deux importantes publications. « *Les Malayo Polynésiens en Amérique* » et les « *Relations commerciales précolombiennes entre l'Océanie et l'Amérique.* » Ces ouvrages sont d'un accès difficile. Par bonheur, l'excellente collection franco-canadienne « France Forever » créée pendant la guerre sous le signe de la France combattante, a mis à la disposition du public cultivé un ouvrage de haute vulgarisation qui fait le point du problème. Il s'agit du livre de Paul Rivet intitulé « *Les Origines de l'homme américain* ». On y trouvera l'essentiel sur la question des migrations océaniques.

Signalons, tout d'abord, que les théories scientifiques concernant les échanges culturels du Pacifique, s'appuient non seulement sur les convergences matérielles dont nous avons parlé, mais encore sur un grand nombre de légendes et de traditions polynésiennes et américaines. D'après la légende de Mangaréva, les habitants de l'île seraient allés sur la côte américaine, en poussant jusqu'au cap Horn. Cette légende est parfaitement plausible si l'on se rappelle que les Polynésiens qui furent les plus grands navigateurs du monde parcouraient sans escales sur leur pirogues à doubles balanciers des distances allant jusqu'à 4000 milles.

Quant à la navigation péruvienne, « une tradition dont la sincérité paraît incontestable, nous dit le Pr. Paul Rivet, rapporte qu'un roi du Pérou, Tupac-Ipa-Yupanqui, l'avant-dernier des Incas, organisa une expédition pour atteindre les îles polynésiennes ». L'expédition eut lieu en 1470 de notre ère. Le roi Tupac arma une flotte de 400 « balsas » montés par près de 20.000 hommes. Elle dura un an, et semble avoir atteint les îles de l'archipel des Gambier. Elle en rapporta des prisonniers, de l'or et divers objets.

C'est précisément pour rapporter une preuve concrète de la tradition relative au grand voyage du roi Tupac, que M. Thor Heyerdahl a quitté le port de Callaos, le mois dernier, avec ses compagnons. Il s'agit, en somme de démontrer qu'une randonnée de 8.000 milles à bord d'un radeau aussi semblable que possible aux anciennes « balsas » péruviennes est chose

parfaitement réalisable. Et le trajet Callaos-Tahiti est, à peu près, celui qu'avait emprunté, il y a cinq cent ans, la flotte de radeaux de l'Inca du Pérou.

En 1937, Thor Heyerdahl était à Tahiti où il achevait une thèse de doctorat en zoologie. Après la guerre, il fit venir un groupe de compatriotes norvégiens, vétérans de la résistance scandinave, et se rendit avec eux au Pérou. Un anthropologiste suédois se joignit à eux. Ils construisirent un radeau sur le modèle des anciennes « balsas ». La balsa était entièrement faite de bois et de lianes. Elle consistait en cinq ou sept poutres d'un bois très léger disposées sur deux autres poutres transversales. L'avant de l'embarcation était légèrement effilé, l'arrière restant carré. Sur le premier plancher, on en construisait un second, un peu surélevé, où les passagers et les marchandises se trouvaient à l'abri de l'eau de mer. A l'avant une voile carrée était assujettie à deux mâts. Une grosse pierre servait d'ancre. Le pilote manœuvrait l'embarcation avec une sorte de rame-gouvernail. Tous les assemblages étaient faits de lianes. Certaines balsas jaugeaient jusqu'à trente tonneaux.

Le radeau de l'expédition norvégienne en est une réplique fidèle. Il mesure environ 11 mètres de long sur 6 de large. La différence des « balsas » il comporte une cabine de bambou... un poste de T.S.F. Nos jeunes norvégiens l'ont baptisé le « Kon-Tiki », d'après le nom d'un ancien dieu du Pérou. Heyerdahl estime que le voyage du Kon-Tiki durera environ 140 jours. Il compte être déporté vers le Nord, en direction de l'Equateur, par le courant péruvien, puis vers l'Est par les alizés et le courant équatorial, qui les ramènera au sud par les Tuamotou. Si tout va bien, nos audacieux Vikings devraient atteindre Tahiti dans la première quinzaine de Septembre. Ce sera une belle victoire du sport au service de la science.

CONFERENCE DES MERS DU SUD

La Conférence des Mers du Sud qui a eu lieu à Canberra, le 28 juillet dernier a terminé ses travaux par la signature d'un Accord, le 6 février 1947. Lorsque cet Accord entre l'Australie, la France, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne aura été ratifié par les Gouvernements intéressés, l'existence de la commission du Pacifique-Sud sera officiellement consacrée. Les deux organismes essentiels de la Commission seront le Secrétariat et le Conseil de Recherches. La Commission, aux termes de l'Accord du 6 février, est dans l'obligation d'organiser des « Conférences du Pacifique-Sud », dont la première doit avoir lieu dans les deux ans qui suivront la ratification de l'accord du 6 février. Les conférences ultérieures se tiendront, en principe, tous les trois ans. La Nouvelle-Calédonie sera naturellement, appelée à envoyer ses délégués, à ces Conférences. Nous pensons donc qu'il n'est pas sans intérêt pour nos lecteurs de connaître la composition et les attributions des divers organes administratifs et techniques de la Commission du Pacifique-Sud.

Le but essentiel de l'Accord du 6 Février est « d'encourager et de renforcer la coopération internationale quant au développement du bien être économique et social des populations appartenant aux territoires non autonomes du Pacifique-Sud ». Il convient de préciser que ni la Commission ni la Conférence n'ont un caractère ou des attributions politiques quelconques. En relation avec le Secrétariat des Nations Unies, elles n'ont elles mêmes qu'un rôle consultatif.

La Commission a été établie :

1° pour étudier, formuler, et recommander toutes mesures propres au développement (et, au besoin, la coordination des services intéressés) du bien-être et des droits économiques et sociaux des habitants des territoires dont s'occupe la Commission. Et ceci, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, les communications, les transports, la pêche, les forêts, l'industrie, le travail, les débouchés commerciaux, la production, le commerce et les problèmes financiers, les travaux publics, l'instruction, la santé, l'habitation et les questions sociales

2° pour assurer et faciliter l'étude des problèmes techniques, scientifiques, économiques et sociaux dans les territoires dont s'occupe la Commission et pour établir la plus grande coordination dans les activités dévolues aux organismes de recherches.

3° pour fournir aux Gouvernements intéressés tous renseignements, assistance et conseils d'ordre technique (y compris les documents statistiques et autres.)

Bien que les attributions de la Commission soient purement consultives, elle possède néanmoins tous pouvoirs administratifs et exécutifs nécessaires pour mener à bien les travaux et enquêtes dont elle est chargée. Le Secrétariat et le Conseil de Recherches, ses deux organismes principaux, sont donc appelés à jouer un rôle important. Le Secrétariat est dirigé par un Secrétaire-Général, chef administratif de la Commission. Le président du Conseil de Recherches fait obligatoirement partie du Secrétariat. En matières administratives, il est responsable envers le Secrétaire-Général, mais il est directement responsable envers la Commission de sa gestion technique et de l'exécution du programme de recherches. Son autorité et son contrôle techniques s'exercent sur tous les membres permanents du Conseil de Recherches.

Une partie seulement des membres du Conseil de Recherches est nommée à titre permanent. L'accord du 6 février précise, en effet :

« La Commission nommera, comme membres du Conseil de Recherches, toutes personnes nécessaires à la réalisation des travaux du Conseil, et qualifiées dans les domaines de recherches du ressort de la Commission. Parmi les membres ainsi nommés, seront choisies quelques personnes hautement qualifiées dans divers domaines de la santé publique et du développement social et économique. Elles consacreront la totalité de leur temps aux travaux du Conseil de Recherches ».

Les fonctions du Conseil de Recherches sont, officiellement, les suivantes :

a) Mener une enquête permanente sur les recherches nécessaires dans les territoires du ressort de la commission et présenter à la Commission toutes les suggestions sur les recherches à l'entreprendre ;

b) Mener à bien, avec l'assistance du Secrétaire-Général, le programme de recherches approuvé par la Commission en faisant appel au concours des institutions existantes, lorsque c'est possible ;

c) Coordonner les travaux de recherches des autres organismes conformes au programme de la Commission, et si possible, s'assurer le concours de ces organismes ;

d) Créer des comités de recherches techniques destinés à l'étude des problèmes de recherches spécialisés ;

e) Créer, avec l'approbation de la Commission, des comités de recherches qualifiés, pour l'étude de problèmes particuliers ;

f) Présenter un rapport de ses travaux à chaque session de la Commission.

Une importance toute particulière a été attachée, spécialement de la part de la délégation américaine, à l'organisation des Conférences périodiques du Pacifique-Sud sous l'égide de la Commission. La commission ne comprend que les puissances métropolitaines, alors que tous les territoires non-autonomes du Pacifique-Sud enverront leurs représentants aux Conférences. Seront donc probablement représentés : La Nouvelle-Guinée, le Territoire de Norfolk, la Colonie de Fidji, la Colonie des Gilbert et Ellice, le protectorat Britannique des Iles Salomon, le District des Iles Pitcairn, la Nouvelle-Calédonie, l'Océanie Française, Samoa, les Iles Cook, le Territoire occidental des Samoa, les Iles Tokelau, et l'Indonésie orientale, y compris la Nouvelle-Guinée hollandaise. Il appartiendra à la Commission de déterminer les territoires représentés et le nombre maximum des représentants attribués à chaque territoire. Il est probable que ce nombre variera avec l'importance du territoire intéressé.

Le nombre exact des délégués de chaque territoire n'a d'ailleurs pas une grande importance. Les conférences ont surtout pour but, en effet, de permettre aux divers représentants locaux de donner leur avis sur « tous sujet d'intérêt général du ressort de la Commission ». Et aussi « d'associer aux travaux de la Commission, les représentants des habitants des territoires qui sont du ressort de la Commission et ceux des institutions officielles ou non officielles directement intéressées aux problèmes de ces territoires. Il est précisé également que « les délégués seront choisis de façon à assurer la plus grande représenta-

tion possible des habitants du Territoire et que la délégation de chaque Territoire « pourra comprendre autant de remplaçants et de conseillers que l'autorité déléguée le jugera utile. »

La plupart des dispositions de détails concernant le fonctionnement et la procédure de la Commission feront l'objet de règlements à promulguer par celle-ci. L'accord du 6 Février précise, toutefois, que chacun des Six Gouvernements participants peut nommer un Commissaire principal et un autre Commissaire, avec autant de remplaçants et de conseillers qu'il le jugera utile pour assister ses deux Commissaires. La Conférence de Canberra a émis le vœu que « dans la nomination des Commissaires à la future Commission du Pacifique-Sud, chaque Gouvernement participant désigne parmi l'un de ses Commissaires une personne qui consacrera autant que possible la totalité de ses services, pendant l'année entière, aux travaux et activités de la Commission ». Chaque Gouvernement ne dispose que d'une voix dans les votes de la Commission. Les décisions de la Commission ne sont valables qu'autant qu'elles ont été votées par les deux tiers des Commissaires principaux. L'unanimité des voix des Commissaires principaux est requise pour les décisions d'ordre budgétaire ou financier qui comportent la participation financière des Gouvernements intéressés, à l'exception des décisions concernant le budget administratif annuel de la Commission.

La totalité des dépenses de la Commission, du Conseil de Recherches et des Conférences sont couvertes par le fonds spécial de la Commission. Les salaires et dépenses afférents aux Commissaires et au personnel immédiatement sous leurs ordres sont respectivement fixés et réglés par les Gouvernements intéressés. Il a été décidé de tabler sur un premier fonds de départ de 40.000 livres sterling, en attendant que le budget annuel de la Commission soit fixé par décision. La participation de chaque Gouvernement à ce fonds initial de départ et aux budgets annuels ultérieurs de la Commission a été déterminée de la façon suivante : Australie : 30% ; France : 12 1/2 % ; Pays-Bas : 15 % ; Nouvelle-Zélande : 15 % ; Grande-Bretagne : 15 % ; Etats-Unis 12 1/2 %.

Le quartier général permanent de la Commission et de ses organismes auxiliaires devra être situé dans l'un des Territoires non autonomes du Pacifique-Sud. Il devra être choisi par la Commission dans les six mois qui suivront la ratification de l'Accord du 6 Février 1947. En attendant le quartier général sera provisoirement établi à Sydney, comme nous l'avons déjà annoncé à nos lecteurs. Il semble qu'à la Conférence de Canberra, la majorité des délégués se soit prononcée en faveur de Suva

ou de Port-Moresby quant au siège permanent de la Commission. Nouméa aurait également été envisagé. En tout état de cause, il appartiendra à la Commission de prendre une décision définitive à ce sujet.

Disons, pour terminer, que la Commission du Sud-Pacifique n'a, officiellement, aucun rapport avec les diverses organisations des Nations Unies ou, du moins, qu'elle ne saurait être considérée comme une sorte de filiale ou d'organisme dépendant du Secrétariat des Nations-Unies. L'accord du 6 Février, toutefois, a stipulé que la Commission du Pacifique-Sud devrait coopérer aussi étroitement que possible avec les Nations-Unies et les organismes qualifiés sur les questions d'intérêt général qui sont du ressort de la Commission.

ou de Port-Moresby quant au siège permanent de la Commission Nouméa aurait également été envisagé. En tout état de cause, il appartiendra à la Commission de prendre une décision définitive à ce sujet.

Disons, pour terminer, que la Commission du Sud-Pacifique n'a, officiellement, aucun rapport avec les diverses organisations des Nations Unies ou, du moins, qu'elle ne saurait être considérée comme une sorte de filiale ou d'organisme dépendant du Secrétariat des Nations-Unies. L'accord du 6 Février, toutefois, a stipulé que la Commission du Pacifique-Sud devrait coopérer aussi étroitement que possible avec les Nations-Unies et les organismes qualifiés sur les questions d'intérêt général qui sont du ressort de la Commission.

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LE PACIFIQUE

En cette année 1947, il semble bien que la Recherche scientifique dans le Pacifique soit devenue, un des sujets majeurs de l'actualité internationale. Chacune des grandes puissances coloniales de l'Océanie se préoccupe actuellement d'aborder dans ce secteur la période des réalisations.

Les Etats-Unis ont organisé, en juin 1946, à Washington, une très importante « Conférence scientifique du Pacifique », dans le cadre du Conseil national américain de la Recherche. A cette Conférence, étaient représentés, par leurs experts techniques, les principaux départements ministériels américains auxquels s'étaient joints ; la Smithsonian Institution, le Conseil de Recherche pour les Sciences Sociales, le Conseil américain des Sociétés Savantes, le Conseil de l'Instruction Publique et le Bishop Museum d'Honolulu.

Au cours des exposés et des réunions des Commissions les différents aspects du problème de la Recherche, tel qu'il apparaît au monde savant des U.S.A., ont été examinés. La Conférence a décidé la création d'un organisme permanent de centralisation et d'orientation de la Recherche, le « Pacific Science Survey ». Les différents domaines de la Recherche scientifique ont été répartis en six divisions : Sciences de l'homme, Sciences de la terre, Sciences des végétaux, Océanographie et Météorologie, Santé et Médecine, Sciences zoologiques. La Conférence a émis un certain nombre de recommandations au sujet des méthodes de classification, de conservation, de travail sur le terrain, ainsi qu'au sujet des centres de documentation, du personnel de recherche, des stations d'études.

La Conférence a insisté sur l'urgence d'une coopération internationale scientifique dans le Pacifique et elle préconisé pour promouvoir la Recherche scientifique, des liaisons avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Océanie française, la Nouvelle-Guinée, l'Indonésie et les Philippines.

Le 28 janvier 1947, s'ouvrait à Canberra, la Conférence des Mers du Sud, dont une autre chronique de notre Bulletin retrace les travaux et analyse les décisions. Elle a mis sur pied une organisation permanente pour atteindre les buts qu'elle s'est proposés : évolution économique et sociale des peuples océaniques et développement du bien-être indigène.

Ainsi, la Recherche scientifique doit prendre, dans les années à venir, une ampleur considérable.

La France se préoccupe aussi de ce domaine essentiel puisqu'elle a prévu la création d'un Institut Français d'Océanie qui sera le pendant de l'Institut français d'Afrique Noire qui fonctionne à Dakar. Il faut souhaiter que cet organisme soit rapidement constitué et reçoive un statut, une organisation et un personnel de choix lui permettant d'entrer bientôt en activité et de faire face aux vastes tâches qui l'attendent.

En considérant les recommandations faites par la Conférence scientifique américaine du Pacifique et les accords souscrits à Canberra en faveur des populations océaniques, on doit reconnaître, cependant, que dans l'œuvre immense à entreprendre, un ordre d'urgence des travaux s'impose. La nécessité impérieuse d'accorder la priorité aux sciences de l'Homme (anthropologie, ethnologie, sociologie, linguistique même) ne fait pour nous aucun doute. Et ceci, non seulement pour les raisons d'ordre social qui préoccupent, à juste titre, les Puissances coloniales du Pacifique, mais aussi et surtout pour des considérations d'ordre technique qui devraient amener les Autorités compétentes à mettre au tout premier plan l'étude des problèmes humains dans nos Archipels. Il y a le facteur temps lui-même qui joue. La guerre mondiale a hâté l'évolution des peuples océaniques ; elle a bouleversé leur existence, mais elle n'a pu leur apporter de nouvelles assises sociales compensatrices de la quasi-disparition de la vieille société indigène.

Nous nous rangeons à l'avis de Sir Peter Buck, lorsqu'il déclare dans son « Introduction to Polynesian Anthropology » qu'il est urgent d'intensifier les missions ethnographiques et anthropologiques en Océanie, pour recueillir ce qu'il est encore possible d'observer et de noter de la vie et des coutumes indigènes.

Chaque année qui passe effrite davantage le monde océanien. Il faut donc enregistrer au plus tôt tout ce qui reste de l'organisation sociale, des croyances, des coutumes, des traditions

et des langues des peuples du Pacifique. Les sciences humaines ne peuvent attendre et les sciences de la nature doivent, dans cette partie du monde, leur céder le pas. Les plantes, les poissons, les mers, offriront encore les mêmes possibilités d'études dans quelques années, tandis qu'il n'est plus possible pour la Science de différer les recherches anthropologiques et ethnologiques, sous peine d'accepter, par avance, un vide irrémédiable dans un vaste domaine.

Nous espérons fermement que la France pour la part, qu'elle assumera dans la Recherche scientifique océanienne, saura donner aux activités futures l'orientation nécessaire. Sa contribution passée n'est, hélas ! que trop restreinte de la part d'une grande nation colonisatrice : en ethnologie les travaux du Professeur M. Leenhardt et du Père Lambert sont à peu près les seuls à citer au compte de la France, le reste étant dû à Sarrazin et à quelques autres anthropologues et ethnologues, suisses principalement. Pour les Nouvelles-Hébrides, on ne peut guère relever que les travaux de la mission Aubert de la Rüe et le voyage de la « Korrigane ». En Polynésie française, la Société des Etudes Océanienne de Papeete a sauvé de l'oubli de très nombreux documents. Elle a été, en ce sens, un véritable Conservatoire. Mais, malgré les nombreux ouvrages d'amateurs et de voyageurs sur Tahiti, il faut bien reconnaître qu'en dehors de l'œuvre du P. Laval sur Mangareva et les travaux de Lavachery sur l'île de Pâques, les principaux travaux scientifiques sur nos îles ont été l'œuvre du Bishop Museum de Honolulu.

En Mélanésie française, presque tout reste encore à faire. Aussi l'Institut français d'Océanie, en voie de formation a devant lui, et face à ses émules d'Amérique et d'Australasie, une belle et grande tâche. Les océanistes français ont fondé sur lui de grands espoirs et, le moment venu, il pourra trouver dans la Société des Etudes Mélanésiennes de Nouméa et dans la Société des Etudes Océaniques de Papeete une assistance et une coopération précieuses.

LA VOIX DE LA FRANCE DANS LE PACIFIQUE

« La voix de la France dans le Pacifique », le poste de radiodiffusion de Nouméa, a entrepris depuis l'arrivée de M. le Gouverneur Parisot, un grand effort artistique. Sous l'impulsion de M. Bastian, professeur d'Histoire au Collège « La Pérouse » et membre du Comité Actif de notre Société, des émissions variées ont été organisées avec le concours bénévole de plusieurs artistes et conférenciers locaux.

Au lieu du simple bulletin d'information accompagné de quelques disques enregistrés qui donnaient, avouons-le, une bien piètre idée de la « Voix de la France dans le Pacifique », les auditeurs calédoniens peuvent entendre maintenant des conférences de M. Colonna, professeur de sciences, un aperçu historique de la découverte du Pacifique et de l'Histoire de la Nouvelle-Calédonie par M. Bastian, des présentations commentées de musique classique et moderne par M. Acloque, des concerts radiophoniques exécutés par des artistes nouméens, des chants tahitiens, des adaptations de pièces de théâtre, des revues de Presse, des commentaires d'actualités mondiales et même des cours de Bourse.

La Société d'Etudes Mélanésiennes apporte également sa participation à cet effort de diffusion de la culture française. Sous ses auspices, un programme d'émission a lieu régulièrement le Mercredi soir à 19h. 30. A cette demi-heure radiophonique des Etudes Mélanésiennes, notre Secrétaire-archiviste, M. Maurice Lenormand, a fait des causeries sur l'ancienne musique indigène,

sur les masques et sociétés secrètes des Nouvelles-Hébrides. Il a présenté et commenté également des chœurs indigènes de Maré et de Lifou dont les chants sont très goûtés des auditeurs.

Tout un programme, ayant pour but de faire connaître la vie et les coutumes indigènes ainsi que les travaux d'ethnologie et d'anthropologie réalisée dans le Pacifique, est en préparation.

Il convient de féliciter sans réserve l'Administration pour cet heureux effort de propagation de la pensée et de la science françaises. Cet effort doit, d'ailleurs, bénéficier dans un proche avenir, d'un équipement technique moderne qui ne fera qu'ajouter à la qualité des émissions. Nous ne doutons pas qu'il n'ait des répercussions heureuses pour le rayonnement et le prestige de la France dans le Pacifique.

POUR UNE "COLLECTION DU CENTENAIRE"

Le Bureau permanent de notre Comité Actif a élaboré un programme de publications qui sera poursuivi par la Société des Etudes Mélanésiennes au cours des années à venir, dans la mesure où elle trouvera les collaborations techniques et les apports financiers nécessaires à une telle entreprise.

En dehors de la publication du Bulletin que la Société espère pouvoir maintenir semestriel, le Bureau a prévu la publication de «Mémoires et Documents» pour les travaux qui ne pourront prendre place dans la Revue et dont l'importance justifie un tirage à part en volume spécial.

Dans cette même série de «Mémoires et Documents» seront aussi publiés certains travaux déjà parus dans de vieilles publications, revues ou bulletins dont ils n'est plus possible de se procurer un exemplaire aujourd'hui. Nombre d'anciens documents sont, en effet, introuvables à l'heure actuelle, et leur réimpression s'impose en raison de leur rareté et de l'intérêt pratique qu'ils présentent pour les chercheurs.

Par ailleurs, la Société d'Etudes Mélanésiennes envisage, avec la coopération de tous les Océanistes de France et de l'étranger et avec le concours des autorités locales, la publication pour 1953, d'une «Collection du Centenaire». Bien que le Centenaire de la Prise de Possession n'ait lieu que dans six ans, on ne fera pas à la Société le reproche de voir trop loin ou de s'inquiéter trop tôt. Le centenaire de la Nouvelle-Calédonie Française doit être une occasion exceptionnelle de faire connaître non seulement ce qu'est la Calédonie, mais ce qu'elle peut faire dans le domaine de la pensée et de la culture françaises. Il convient donc que les manifestations du centenaire soient illustrées par une col-

lection calédonienne digne de ce nom où seront présentés l'Histoire, les divers aspects et les activités de la Nouvelle-Calédonie. C'est un immense travail de documentation et de recherches, auquel il n'est point trop tôt de songer, si l'on veut que sa présentation fasse honneur à la Colonie.

La «Collection du Centenaire» envisagée par la Société d'Etudes Mélanésiennes, comprendra plusieurs cahiers, traitant chacun d'un sujet spécial. Les principaux titres projetés sous le titre général «La Nouvelle-Calédonie et Dépendances» sont les suivants : 1° Histoire et Colonisation ; 2° Géographie ; 3° Géologie et Minéralogie ; 4° Climatologie et Pathologie médicale ; 5° Botanique ; 6° Zoologie ; 7° Ethnologie et Linguistique ; 8° Anthropologie ; 9° Ressources agricoles ; 10° Ressources industrielles et minières ; 11° Economie ; 12° Administration et Vie publique.

Ce grand travail d'ensemble sera réparti entre les diverses sections techniques qui s'occuperont chacune de la rédaction d'un cahier.

COMPTÉ-RENDUS

LEENHARDT Maurice. *Langues et dialectes de l'Austro-Mélanésie*

Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie-Vol. XLVI. Musée de l'Homme, Palais du Chaillot, Place du Trocadéro (16^e). PARIS 1946

En tant qu'un des premiers diplômés du Cours de langues océaniques que professe depuis ces dernières années M. Maurice Leenhardt à l'Ecole Nationale des Langues Orientales, c'est une véritable joie pour moi de saluer dans ce bulletin la parution de son nouvel ouvrage «Langues et Dialectes de l'Austro-Mélanésie.

Dans le domaine de la linguistique mélanésienne, nous en sommes restés aux œuvres générales de Von Gabelentz, de Codrington, de Macdonald, du Père Schmidt et, plus près de nous, de Sydney H. Ray. Mais un grand nombre de bonnes descriptions des différents dialectes mélanésiens manque encore et la plupart des études faites jusqu'à présent ne concernent que les langues de la Mélanésie du Nord ; c'est dire que le livre de M. Maurice Leenhardt vient combler un vide à peu près total en donnant d'un seul coup un matériau considérable sur les langues et la structure sociale de l'Austro-Mélanésie : Nouvelle-Calédonie et Iles Loyalty.

Quand je dis matériau, j'entends que l'œuvre présentée, qui a pour point de départ la mission accomplie en Nouvelle-Calédonie en 1938 par M. Maurice Leenhardt, mission au cours de laquelle il fonda notre Société, n'est pas une simple description de la phonétique, de la grammaire et du vocabulaire des 36 parlers du domaine ethno-linguistique de l'Austro-Mélanésie.

L'Introduction, à elle seule, est un véritable exposé de la grammaire générale de l'austro-mélanésien qui, débordant le cadre de la linguistique pure, se place sur le terrain de la socio-

psychologie pour nous faire pénétrer dans le domaine conceptuel du mélanésien : la structure de sa langue est le reflet de son mode de penser et son vocabulaire épouse les contours de sa vie sociale et de sa vision du monde.

Le souci de faire apparaître la pensée mélanésienne et de déceler la structure de la société canaque à travers son parler a présidé à la rédaction de l'enquête lexicale. La connaissance de la mentalité et de la vie indigène acquise par M. Maurice Leenhardt, durant les vingt-cinq années de son activité missionnaire en Nouvelle-Calédonie, se manifeste dans le choix des termes et expressions du vocabulaire comparatif : le vocabulaire d'enquête a été si bien pensé en langue indigène qu'un missionnaire de Fidji à qui il avait été demandé d'y répondre fut étonné de la facilité avec laquelle il put le remplir, les questions posées correspondant à peu près exactement d'après lui aux termes fidjiens qu'il fallait rendre.

Il faut aussi louer l'effort et la longue patience que représente la transcription dans un système de notation unique de toutes ces langues et dialectes dont les traits dominants sont justement l'inconsistance des phonèmes et les tendances multiples à la spirantisation, à la nasalisation et à la labialisation, caractères qui permettent si difficilement de saisir la réalisation phonique exacte.

Cette grande instabilité consonnantique, notons-le, explique la multiplicité des évolutions dialectales, sans qu'elle puisse cependant empêcher de ramener tous ces parlers à quelques groupes et sous-groupes reposant sur un substrat commun ; les irréductibilités rencontrées à l'intérieur de ceux-ci représentant surtout des vestiges de courants culturels distincts à rechercher. M. Maurice Leenhardt se défend d'avoir fait œuvre de linguiste, mais j'ai pu vérifier, pour certains dialectes difficiles à noter, que la transcription des phonèmes était parfaitement satisfaisante. J'ai, par exemple, constaté l'exatitute de la notation des latérales chuintantes et des labio-vélaires du Kaponé (Ile des Pins), en énonçant devant un vieil indigène de l'île les mots Kaponé : rhi : poulpe, rhi : pluie, xi : rat et xi : hache, pris dans le livre ; celui-ci m'a donné, sans hésitation, la traduction en français que j'avais sous les yeux.

La transcription de tous les parlers néo-calédoniens et loyaltiens dans un même système de notation facilitera aux comparatistes les travaux de rapprochement. Elle permet, en outre, pour des séries de mots choisis, soit du point de vue linguistique, soit du point de vue sociologique, de constituer des groupes et de dessiner des aires qui aideront à élucider nombre de problèmes

concernant les différents cycles culturels et les apports des migrations qu'on commence à entrevoir nombreux, malgré l'épaisseur du temps écoulé.

L'ouvrage de M. Maurice Leenhardt est un document précieux pour les linguistes de l'Océanie. Ses notes grammaticales et ses vocabulaires faciliteront grandement l'immense tâche qui reste à achever de consigner écrite de toutes ces langues et dialectes de l'Austro-Mélanésie. Pour les ethnologues et les sociologues, il permettra de recouper quantité d'observations et de mieux rendre compte, de l'intérieur, de la structure sociale et de la mentalité du monde mélanésien.

Que le fondateur et le conseiller technique de notre Société trouve ici l'hommage dû à ce travail persévérant et parfois bien ingrat, dans les dures années d'occupation et de persécution où il a été composé et notre reconnaissance pour l'importante contribution qu'il apporte à l'étude de l'Océanie mélanésienne.

Maurice-H. LENORMAND

AUBERT DE LA RUE E. *Les Nouvelles-Hébrides, Iles de cendre
et de corail*

Collection «France Forever» — Les éditions de l'arbre
60, Ouest, rue Saint-Jacques — Montréal — Canada. Photographies et des-
sins de l'auteur, 24 planches hors-textes — 6 planches dans le texte —
252 pages.

Le nouveau livre d'Aubert de la Rue, publié par la collection «France Forever», nous apporte plus qu'un large aperçu des Nouvelles Hébrides. Non seulement, il traite du climat, du sol de la flore et, d'une manière générale, de la biogéographie de l'Archipel, mais il décrit les aspects caractéristiques de la vie indigène dans ce milieu. Au souci scientifique du compte-rendu exact, s'allie une note littéraire, un style qui donnent aux descriptions une grande force d'évocation.

Chargé de mission scientifique en Océanie par les Ministères français des Colonies et de l'Education Nationale, ainsi que par le Museum National d'Histoire Naturelle, E. Aubert de la Rue a parcouru pendant 18 mois au cours des années 1934, 35 et 36, les Nouvelles-Hébrides. Il a recueilli une ample moisson de renseignements géologiques, en particulier sur les volcans, ainsi que des documents ethnologiques et de nombreuses collections ethnographiques et botaniques. Il a visité la plupart des îles de l'Archipel, dont beaucoup sont peu connues, et pu circuler partout sans rencontrer d'autres difficultés que celles dues à la nature du pays, détruisant ainsi la réputation de terres hostiles aux tribus farouches et cannibales qui reste attachée au nom des Nouvelles-Hébrides.

Il montre ces îles plutôt comme des terres pittoresques où vivent, dans un extraordinaire décor végétal, sur un sol de cendre et de corail, des populations aux mœurs curieuses.

L'ouvrage renferme quantité d'indications sur la vie et les coutumes, sur le costume, les occupations, les techniques, les cérémonies, la culture, le langage, l'organisation sociale et les croyances des Néo-Hébridais.

Sur chaque Ile visitée, l'auteur décrit les aspects typiques qui la signalent à notre intérêt : Ambrym et son volcan, Santo et ses plantations, Malekula et sa brousse, Vanua Lava et ses soufrières, etc. . .

Ouvrage de synthèse et de vulgarisation, autant que récit d'expédition, le livre de M. E. Auberl de la Rôe est une excellente contribution aux études mélanésiennes.

M. H. L.

Paul VOIS. *Prisons flottantes.*

364 pages. — 20 croquis et 3 cartes. Editions Delmas — Paris. 1946

Lorsque les premiers exemplaires de l'ouvrage de M. Paul VOIS, ancien Directeur de la Société « Le Nickel » arrivèrent il y a quelques mois, à Nouméa, ils furent littéralement enlevés en quelques jours par les nombreux amis que l'auteur a laissés en Nouvelle-Calédonie. C'est avec une émotion toute particulière que nous avons lu ce livre. Il nous parvenait en effet, au moment où la Société d'Etudes Mélanésiennes reprenait ses travaux. Son livre, « Prisons flottantes », venait nous rappeler que le naufrage du « Notou » en 1940 fut un peu le naufrage de la Société d'Etudes Mélanésiennes dont M. Vois, depuis sa fondation en 1938, était l'actif et dévoué secrétaire. Nos lecteurs se souviennent du très bel article que M. Vois, musicien averti et esprit infiniment cultivé, avait écrit, dans cette Revue, sur « La musique des Vieux ».

« Prisons flottantes » est mieux que le récit de l'aventure extraordinaire de ces dix hommes qui errèrent sept mois sur les mers après avoir été pour ainsi dire cueillis et faits prisonniers aux portes de Nouméa par un « raider » allemand. C'est le drame de l'esprit humain qui doit créer par ses propres ressources et tirer de son propre fond la vie, les êtres et le bonheur destinés à peupler une solitude dont il refuse de devenir la proie. A notre époque où les valeurs tendent à se renverser, au bénéfice des seuls intérêts matériels, il est réconfortant de se voir rappeler que le seul trésor qui ne peut ni s'acheter ni s'enlever, est celui que le philosophe « portait dans sa tête ».

Tous nos lecteurs connaissent l'aventure du Notou, ne serait-ce que par ceux des compagnons d'infortune de M. Vois qui sont de retour à Nouméa. Elle est admirablement contée dans « Prisons flottantes ». M. Vois a su décrire, avec un rare bonheur,

l'atmosphère de cette sorte de bateau-fantôme, les efforts des prisonniers, coupés du monde, pour ne pas perdre le contact avec le temps et l'espace, leurs angoisses pendant les batailles dont seul, le bruit des pièces d'artillerie leur donnait quelque idée. Dans un style limpide et agréable. M. Vois a donné de ses compagnons et de lui-même un portrait véridique et savoureux que les Calédoniens qui ont connu les héros du drame du « Noutou » ont particulièrement apprécié.

Le livre de M. Vois est une page étrange et prenante de l'histoire Calédonienne.

DOCUMENTATION

ET

MISCELLANÉES

INSTITUT FRANÇAIS DE L'OcéANIE

L'institut Français d'Océanie va devenir enfin l'organisme de recherche scientifique que nous le souhaitions devoir être depuis si longtemps.

Monsieur Maurice LEEHNARDT, Directeur d'études à l'École des Hautes Etudes et Professeur à l'École des Langues Orientales, envoyé comme représentant personnel du Directeur de l'Office de la Recherche scientifique Coloniale pour en assurer le redressement et la mise en route, est nommé Directeur de l'Institut Français d'Océanie.

Par le dernier bateau, sont arrivés les chercheurs attendus : MM. GUIARD, ethnologue, COHIC, entomologiste, LEGAND, océanographe, et DADANT, Phyto-Pathologiste. Les quatre laboratoires correspondant à leurs spécialités sont en voie d'installation. Ils ont amené avec eux collections, documentations et équipements, et nous pouvons nous réjouir de constater que désormais l'I. F. O. est au travail.

A ces quatre jeunes savants et à leur Directeur, nous souhaitons bienvenue et fructueux labeur.

Un dictionnaire tongien en préparation

Le Révérend G. M. Churchward, ancien missionnaire méthodiste australien à Fidji et Rotuma est une personnalité qui fait autorité dans les milieux linguistiques océaniques. Il se trouve depuis plusieurs mois à Tonga où il a été invité par le Gouvernement pour y compiler un dictionnaire et une grammaire de la langue tongienne.

Il manque une bonne grammaire et un dictionnaire de cette branche du Polynésien. La grammaire et le dictionnaire du Rev. Shirley Waldemar Baker, basée sur les travaux des premiers missionnaires à Tonga, est considéré comme l'ouvrage le plus important sur ce sujet. Il a pu servir jusqu'à présent, mais il contient malheureusement de nombreuses erreurs et lacunes. La nécessité d'un travail plus complet et plus précis se faisait donc sentir.

Le Rev. Churchward, pour mener à bien son travail dans un minimum de temps, séjournera seul parmi les indigènes des districts où la langue s'est maintenue la plus pure.

Travaux du Rev. Churchward :

- Definiteness and Indefiniteness in Rotuman Journ. Poly. soc. vol. 38. pp. 281 — 284 corrections : vol. 39 pp. 75.
- A new Samoan Grammar.
- On the origine of the Polynesian passive Journ. Poly. Soc. vol. 37. pp. 300 — 305.
- Relative pronouns in Samoan Journ. Poly. Soc. vol. 43 pp. 192 — 197

Bibliographie linguistique de Tonga

- S. RABONE Vocabulary of the Tonga Language
 Tonga and English
 Vavau — 1845
- Rev. S. W. BAKER English-Tongan Vocabulary
 Auckland — 1897
 Tonga-English Dictionary
 1ère édition — 1846 — à Vavau (Tonga)
 2ème édition — 1897 — à Auckland (N.Z.)
- P.A. COLOMB Dictionnaire Tonga-français et
 Français-Tonga-Anglais précédé d'une
 grammaire et de quelques mots sur
 l'archipel, par les Missionnaires Ma-
 ristes, revu et mis en ordre par le
 P.A. Colomb
 Chadenat — Paris — 1890
- MARINER An account of the natives of the Tonga
 Islands with an original grammar and
 a vocabulary of their language.
 edited by John Martin
 1ère édition — 2 vol. — 1817,
 2ème édition — 2 vol. — 1819, avec additions
 3ème édition — Boston — 1820.
- KOE FAFAGU Revue Catholique tongienne
- KOE SIASI TAUATAINA Journal de l'Eglise libre de Tonga

KOE TOHI OE FUA KAVA FO'OU A MOTAU EIKI MOE FAKA-MO'U JISU KALAI SI : Nouveau Testament en Tongien. 8 ve. 1880

KOE TOHI TALANOA KI HE MEA KEHEKEHE cr. 8 vo. 1860.

Histoire de Fiji

Le premier volume de l'histoire de Fiji par R. A. Derrick, auteur de plusieurs ouvrages pour les écoles fijiennes, vient d'être publié par l'Imprimerie du Gouvernement de Fiji.

Ce livre, dont la parution fut retardée par les hostilités et le manque de papier, est le fruit de plusieurs années d'observations personnelles et de recherches de M. Derrick. C'est un ouvrage auquel il faut se référer pour tout ce qui touche à Fiji et aux Fijiens.

Le premier volume comprend la période qui va jusqu'à la cession de Fiji à la grande Bretagne en 1874. Le second volume, non encore paru, traitera de l'histoire de Fiji de 1874 à nos jours. On peut se procurer cet ouvrage au Gouvernement Printing Office, Suva, Fiji, au prix de 5 shillings (expédition non comprise)

Périodiques et Publications traitant de l'Océanie

Allemagne

Archiv für Anthropologie — Braunschweig

Kosmos — Leipzig.

Kultur und Rasse — München.

Zeitschrift für Erdkunde — Berlin.

Zeitschrift für Ethnologie — Berlin.

Australie

Austral Asiatic Bulletin. — Managing Editor, 177 Collins Street - Melbourne

Australian Historical Monography - University of Sydney

- Australasian Journal of Psychology and Philosophy** —
Sydney.
- Journal and Proceedings of the Royal Australian Historical Society**-Sydney.
- Journal of the Royal Society of New South Wales**
157, Gloucester Street-Sydney.
- Medical Journal of Australia**-Sydney.
- Memoirs of the Australian Museum**-Sydney.
- Memoirs of the National Museum**-Melbourne.
- Oceania** — Department of Anthropology-University of
Sydney Science House-Gloucester Street-Sydney.
- Pacific Islands Monthly**-Union House-George Street-
Sydney.
- The Australian Outlook** — Journal of the Australian
Institute of International Affairs-369, George Street-
Sydney.

Etats-Unis

- American Anthropologist.**
- American Journal of Sociology**-Chicago-Illinois.
- Annual Report of the Bureau of American Ethnology**
Smithsonian Institution — Washington D.C.
- Anthropological Papers of the American Museum of**
Natural History 77 the Street -- New-York
- Bulletin of the National Research Council**-Publication
Office 2101, Constitution Avenue — Washington
D.C.
- Far Eastern Survey** — 129, East 53 nd Street — New-
York
- Journal of the American Oriental Society**, 245 Bishop
Street — New Haven Connecticut — U.S.A.
- National Geographical Magazine**
- Pacific Affairs**-East 54 th Street — New York, 22
- Pacific historical Review**-Berkeley University-California.
- Pacific World Series**-American Committee for Interna-
tional Wild Life Protection - New-York.
- Papers of the Peabody Museum of American Archeology**
and Ethnology-Harvard University-Cambridge-
Mass.

Smithsonian Institution War Backgrounds Studies -
Washington.

Publications of the Carnegie Institution-Washington.

Fiji

Na Mata - Suva

Transactions of Fijian Society - Suva

France

Bulletin du Musée d'Ethnographie du Trocadéro - Paris
(16 ème)

Bulletin de la Société de Linguistique-Librairie Klin-
sieck - Rue de Lille - Paris.

Compte-rendus de l'Académie des Sciences Coloniales-
II, rue Duproc - Paris.

Annales de Médecine et de Pharmacie coloniales - Paris

La Géographie - Bulletin de la Société de Géographie -
8 rue des petits champs - Paris.

Journal Asiatique publié par la Société asiatique-Librairie
Geuthner. 12 rue Vavin-Paris (7 ème)

Journal des Océanistes-Secrétaire Général : R.P. O'Reil-
ly-Musée de l'homme Paris (16 ème)

Missions des Iles - 108 rue de Vaugirard Paris (7 ème)

L'Océanie Française - Comité de l'Océanie Française -
Paris.

Grande-Bretagne

Bulletin of the school of Oriental Studies-Nalet et Street
London W.C.

Journal of the Royal Anthropological Institute of Great
Britain-21, Bedford Square-London W.C.1

Memoirs of the School of Hygiene and Tropical Medecine-
London W.C 1

Hawai

Annual Report of the Hawaiian Historical Society - Ho-
nolulu.

Ka Nupepa Kuokoa - Hawaiian newspapers - Honolulu.

Ke Au Okoa - Hawaiian Newspapers - Honolulu.

Mid-Pacific Magazine - Honolulu.

Pacific Science-Bulletin trimestriel: University of Hawai
Honolulu.

Papers of the Hawaiian Historical Society - Honolulu.

Hollande

Bijdragen tot de Taal-Land en Volkenkunde van Nederlandsch Indië
Internationales Archiv für Ethnographies'Gravenhage,
E.S. Brill, Leyden

Italie

Annali Lateranensi — Roma
Archivio per l'Anthropologia e l'Ethnologia Firenze

Nouvelle-Calédonie

Bulletin de la Société d'Etudes Mélanésiennes — Nouméa

Nouvelle-Zélande

Bulletin of the Dominion Institute — Wellington.
Journal of the Polynesian Society — c/o Alexander Turnbull Library -- Wellington.
Memoirs of the Board of Maori Ethnological Research — New Plymouth.
Memoirs of the Polynesian Society — c/o Alexander Turnbull, Library 16 Government Buildings — Wellington.
Memoirs of the Dominion Institute — Wellington.
Records of Auckland Institute and Museum — Auckland.
Records of the Canterbury Museum — Canterbury.
Transactions of the Royal Society of New Zealand — Wellington

Philippines

Bulletin of the Institute of National Languages — Manila.

Suède

Ethnos — Stockholm.

Suisse

Acta Tropica — Revue des sciences tropicales — Prof. Dr. Geigy, Stapfelberg 7 — Bâle.

Anthropos-Editeur : M. Loiseux, à Froideville-Canton de Fribourg.

Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie — Neuchâtel.

Tahiti

Bulletin de la Société d'Etudes Océaniques — Papeete.

**Organismes scientifiques
s'intéressant aux Etudes Océaniques**

- Académie Malgache — Tananarive, Madagascar,
American Anthropological Association — New York
American Committee for International Wild Life Protection
American Geographical Society — Broadway 156 th St. New
York — U.S.A.
American Museum of Natural History — 77 th St. and Central
Park-New York
American National Council of Research — Washington.
American Oriental Society c/o Yale University Library, Newha-
ven-Conn. — U.S.A.
Anthropological Department, University of the Philippines —
Manilla.
Anthropological Society of Hawai, c/o Bishop Museum Library..
Anthropological Society of New South Wales, c/o Australian
Museum. Collège Street, Sydney, N.S.W.
Anthropologische Gesellschaft, Wien 1, Burgring 7. Austria.
Asiatic Society of Bengal, 1 Park Street, Calcutta.
Auckland Institute and Museum-Auckland — New Zealand.
Australian and New Zealand Association for the Advancement
of Science Science House, 157 Gloucester Street - Sydney
Australian Museum — Sydney N.S.W.
Australian National Research Council
Australian Institute of International Affairs, 369 George Street-
Sydney.
Bataviaasch Genootschap, Batavia, Java. Koningsplein West 12,
Berkeley University. Los Angeles — California
Bernice Pauahi Bishop Museum, Honolulu, H.T.
Board of Maori Arts. Rotorua — New Zealand
Board of Maori Ethnological Research. Wellington — and New
Plymouth — N.Z.
British Museum, Museum Street, London,
Bureau of American Ethnology, Smithsonian Institute, Washing-
ton — U.S.A.

Carlifornian Academy of Science — Golden Gate Park, San Francisco — U.S.A.

Canadian Institute — Ottawa — Canada

Canterbury Museum—Christchurch — New Zealand.

Carnegie Institution, Washington D.C. — U.S.A.

Chicago Natural History Museum, Chicago — U.S.A.

Comité de l'Océanie Française — 42, rue Pasquier, Paris.

Deutsches Colonial und Übersee Museum—Bremen — Deutschland

Dominion Museum of New Zealand — Wellington N.Z.

Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes 2, rue de Lille
Paris

Ethnographisches Museum — Hambourg Deutschland.

Ethnological Survey — Manila — Philippines.

Ecole Pratique des Hautes Etudes — Rue de la Sorbonne — Paris

Fidjian Society — Suva — Fidji

Geographical Society of New South Wales — Sydney

Gothenberg Ethnographical Museum, Goteborg — Suède.

Hakluyt Society

Historial Society of Hawai — Honolulu — Hawai

Hocken Library University Museum, King Street, Dunedin, New Zealand

Instituto do Anthropologia, Universidad Nacional de Tucuman,
Casilla Correo 76 — Tucuman — Argentina.

Institut d'Ethnologie — Musée de l'homme — Place du Trocadéro
Paris.

Institut Français d'Afrique Noire — Dakar — A.O.F.

Institute of National Languages — Manila — Philippines.

Institute of Pacific Relations — New York.

Kolonial Instituut — Amsterdam — Hollande.

Kongl Vitterhets Historie och Antiquitets Akademen — Stockholm
Suède.

Koninklijk Instituut, 14 Van Gallenstratt, De Hague, Hollande.

Linguistic Society of America, Prof. Bernard Bloch, Yale Graduate School, New Haven, Connecticut, U.S.A.

Musea Paulista, Caixa, g., Sao Paulo, Brazil.

Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, Belgique

- Musea Nazionale di Anthropologia — Florence — Italie.
National Museum, Russell street — Melbourne
National Museum of Natural History, Washington D.C., U.S.A.
New Zealand Institute — New Zealand.
Pacific Science Survey — Honolulu — Hawaii.
Peabody Museum of Archeology, Harvard University — Cambridge — U.S.A.
Philippine Bureau of Science Library — Box 774 — Manila.
Polynesian Society c/o Alexander Turnbull Library, Government Buildings, Wellington — New Zealand.
Queensland Museum — Brisbane — Queensland — Australia.
Queen Victoria Museum — Launceston — Tasmania.
Royal Australian Historical Society — Sydney.
Royal Anthropological Institute of Great Britain, 21 Bedford Square London W.C.1.
Royal Empire Society — Northumberland Avenue, London, W.C.2.
Royal Geographical Society, Kensington Gore, London — S.W.
Royal Geographical Society of Australia, Kintore Avenue, Adelaide, S.A. Australia.
Royal Geographical Society of Australia, Brisbane, Australia.
Royal Geographical Society of Australia, c/o G. Colingridge, Warrongu, N.S.W. Australia.
Royal Society, Burlington House — London.
Royal Society of New Zealand — Victoria College — Wellington N.Z.
Royal Society of Tasmania — The Museum, Hobart — Tasmania.
Samoan Society — Apia — Upolu — Western Samoa.
School of Oriental Studies — Malet — Street — London — W.C.
Science Museum Library, South Kensington — London - S.W.1
Smithsonian Institution — Washington D.C.
Societa Italiana d'Anthropologia — via del Proconsolo, 12, Firenze — Italia.
Société Asiatique — Musée Guimet, Place d'Iéna, Paris
Société d'Anthropologie, 15 rue de l'Ecole de Médecine — Paris

- Société d'Ethnographie — I, rue de l'Eglise-Vincennes (Seine)
France.
- Société d'Etudes Mélanésiennes — Musée Néo-Calédonien —
Nouméa (Nlle-Calédonie)
- Société d'Etudes Océaniques — Musée Océanien — Papeete
— Tahiti.
- Société de Géographie, 8 rue des Petits-Champs — Paris (2ème.
- Société de Linguistique de Paris — Sorbonne — Paris.
- Société Neuchâteloise de Géographie .. Neuchâtel — Suisse.
- Société des Océanistes — Musée de l'Homme — Place du Troca-
déro — Paris.
- Société Royale des Arts et des Sciences — Port-Louis — Ile Mau-
rice.
- Sociologus, Postfach 120, Berlin N. W. 7 — Deutschland.
- Staatliches Forschungsinstitut für Volkerkunde, Neues Grassi-
museum, Johannisplatz — Leipzig CI — Deutschland.
- University of California, Library Exchange Department — Ber-
keley — California U. S. A.
- University of the Philippines — Anthropological Department
— Manila.
- University of Otago — New Zealand.
- Upsala Kungl. Universitets Bibliotek-Upsala — Suède.
- Victoria College — Auckland — New Zealand.
- Wellington Museum — Wellington — New Zealand.
- Yale University Library — New Haven — Connecticut — U.S.A
-

Réimpression

Les numéros 1 et 2 des « Etudes Mélanésiennes » sont épuisés. Pour satisfaire au désir de nombreux membres en particulier des nouveaux adhérents à qui manqueraient ces deux premiers numéros pour avoir la collection complète du Bulletin, la Société a décidé d'entreprendre la réimpression des numéros 1 et 2 qui seront publiés en un seul volume, dans le même nouveau format que le présent numéro.

En vue d'assurer le financement de ce numéro supplémentaire, il a été décidé que ce tirage spécial serait servi uniquement sur souscription.

Pour recevoir, les numéros 1 et 2 réunis, en réimpression, adressez dès maintenant votre souscription au Trésorier de la Société des Études Mélanésiennes, Nouméa.

Montant de la souscription pour un numéro : 75 frs.

Nous nous excusons auprès de nos amis et lecteurs anciens ou nouveau de la présentation de notre revue sur un papier d'aussi médiocre qualité. Malgré de multiples efforts dans différents pays pour nous procurer un papier satisfaisant, nous n'avons pu encore l'obtenir. Nous espérons que pour notre prochain numéro, le papier commandé et attendu nous permettra de présenter un numéro plus soigné.

LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MÉLANÉSIENNES

Siège social : Musée Neo-Calédonien — Nouméa

La Société d'Études Mélanésiennes, fondée le 20 juillet 1938, à Nouméa, sur l'initiative de M. Maurice Leenhardt, a pour but : la recherche, l'étude et la diffusion de tous documents, d'informations, d'ouvrages culturels pouvant aider à la connaissance de l'Océanie Mélanésienne.

Elle se propose donc de recueillir, coordonner et, si possible, expliquer l'ensemble des faits qui caractérisent la civilisation de la Mélanésie et, en particulier, celle de la Nouvelle-Calédonie. C'est pourquoi elle fait appel aussi bien aux sciences de l'Homme (préhistoire, histoire, linguistique, ethnologie, anthropologie, technologie) qu'aux sciences qui, à travers les faits naturels expliquent l'Homme dans ses conditions de vie et ses cadres permanents (géographie, géologie, zoologie, botanique, climatologie).

Placée au cœur de la Mélanésie, à Nouméa, qui en est la véritable capitale, la Société d'Études Mélanésiennes entend entreprendre une collaboration féconde avec tous les organismes constitués dans le Pacifique et au delà et qui poursuivent le même objet.

La Société désire compter parmi ses membres non seulement les hommes de science intéressés aux questions du Pacifique et à l'étude des problèmes océaniques, mais aussi toutes les personnes pour qui l'Océanie, son histoire et ses caractères présentent un sujet d'intérêt ou de curiosité.

Elle met à la disposition de ses membres sa Bibliothèque technique, ses collections, et son *Bulletin semestriel dont le service est assuré gratuitement à tous les Sociétaires*. Elle organise enfin des conférences et des réunions d'études sur les sujets et problèmes du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie.

POUR DEVENIR MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Envoyez le montant de votre cotisation au Trésorier de la Société : M. Laville, S. H. C. — Nouméa

La carte de Sociétaire sera envoyée par retour du courrier :

Montant des cotisations

	Nlle Calédonie et Dépendances	France	Etranger
<i>Membre à vie</i> (cotisation définitive)	4000 fr. C.F.P.	4000 fr. métr.	20 dollars
<i>Membre adhérent</i> (cotisation annuelle)	100 fr. C.F.P.	400 fr. métr.	2 dollars

APPEL AUX AMIS DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'Études Mélanésiennes veut être ouverte à tous. Aussi, a-t-elle volontairement fixé le montant de ses cotisations à un taux fort modeste, car elle entend rester avant tout une œuvre de diffusion culturelle. Elle a donc besoin d'être aidée. Elle acceptera avec reconnaissance tous les dons en espèces ou en nature (ouvrages, mobilier, matériel de recherche ou d'expédition, etc..) que les amis du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie voudront bien adresser à notre Trésorier. Ces dons feront l'objet d'une rubrique spéciale du Bulletin de la Société dans laquelle figureront les noms des donateurs. La Société les en remercie à l'avance.